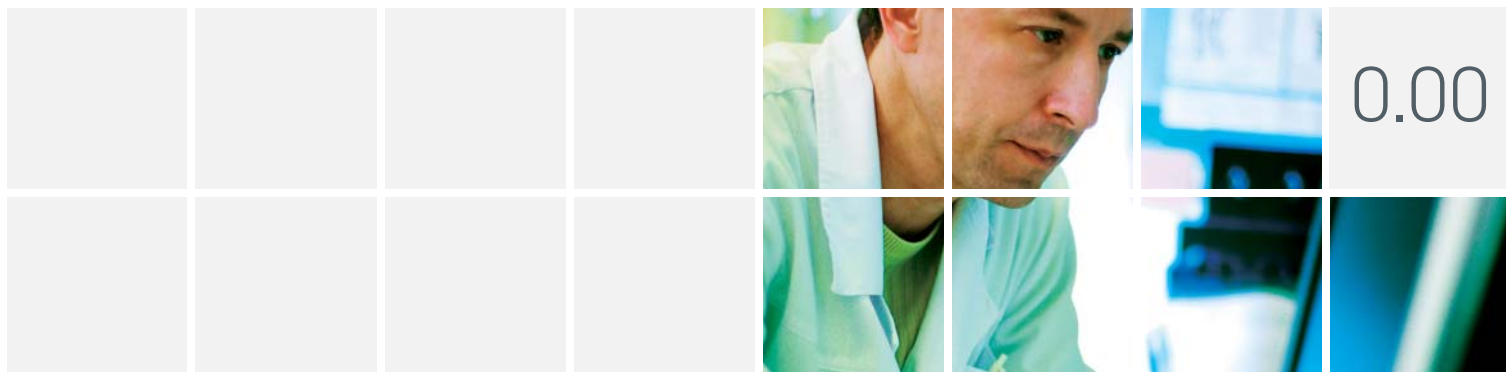


Rapport Annuel 2010



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.



Société Anonyme
au capital de 4 050 000 €

Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen - France

622 045 383 RCS Bobigny

Organes de gestion et de contrôle	0.01	4
Chiffres clés	0.02	5
Chapitre 1		
Message du Président	1.01	6
Profil du groupe Crit	1.02	8
Chapitre 2		
L'activité du groupe		
· Le travail temporaire, notre cœur de métier	2.01	10
· L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	2.02	19
· Les autres services, des activités connexes	2.03	22
Chapitre 3		
L'organisation du groupe : une société-mère au service de ses filiales	3.01	24
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	3.02	25
Politique d'investissement et facteurs de risques	3.03	28
Evolution et perspectives	3.04	32
Groupe Crit et la Bourse	3.05	34
Chapitre 4		
Rapport Financier	4.01	35
Rapport de Gestion	4.02	94
Rapport du Président du Conseil d'Administration	4.03	115
Informations juridiques et financières	4.04	128
Table thématique	4.05	154

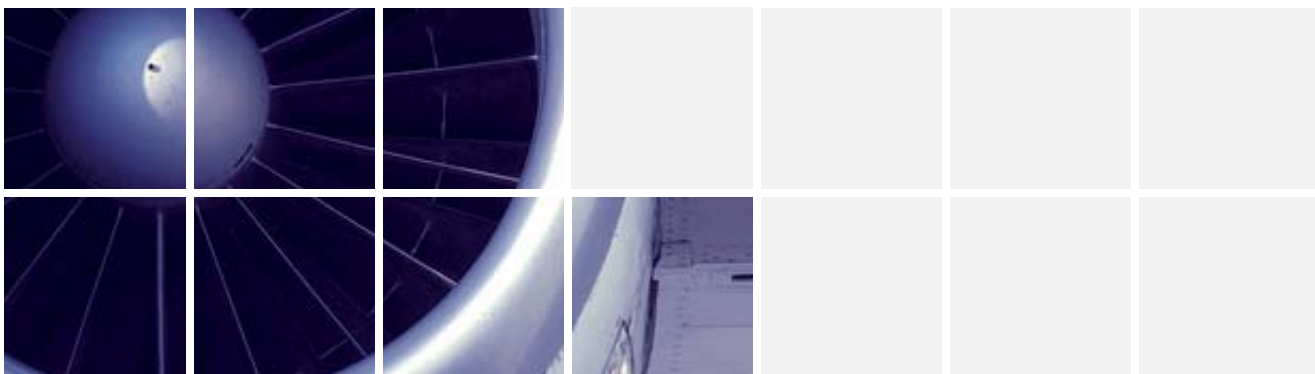
Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 01 juin 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, le présent Document de Référence incorpore par référence les informations suivantes :

1. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant aux pages 36 à 73 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 03 juin 2010 sous le n° D. 10-0501.
2. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant aux pages 36 à 67 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 02 juin 2009 sous le n° D. 09-464.

0.01



Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Olivier Garrigues	Directeur Financier
André Engler	Directeur Ressources Humaines

Commissaires aux comptes titulaires

• PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT

Représenté par Jean-François Chatel, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGO du
14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM
du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2010.

• ACE AUDIT

Représenté par Alain Auvray,
membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Nommé par l'AGM
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre
2013.

Commissaires aux comptes suppléants

• Monsieur Pierre Coll
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGM
du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM
du 16 juin 2005

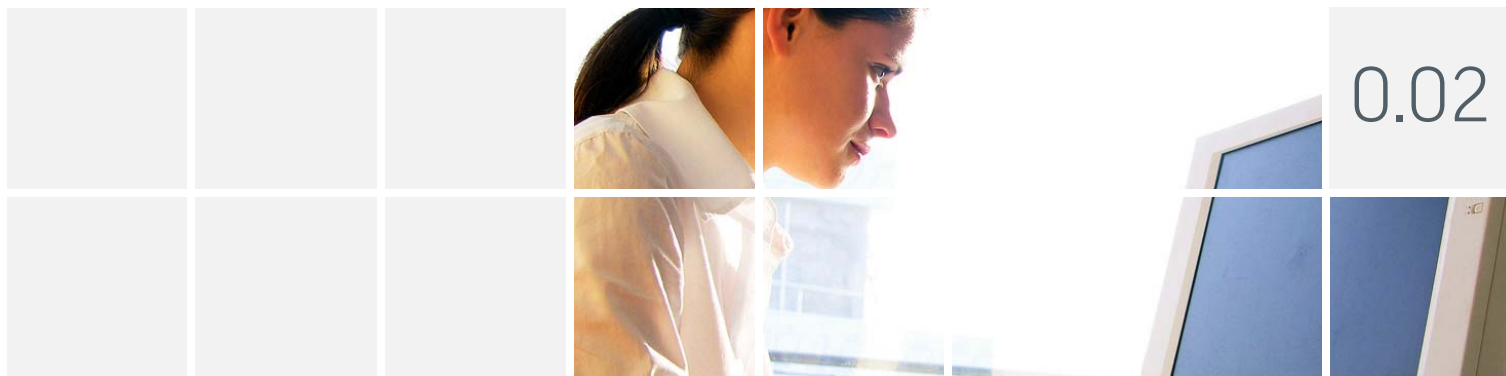
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2010.

• Monsieur Emmanuel Charrier
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

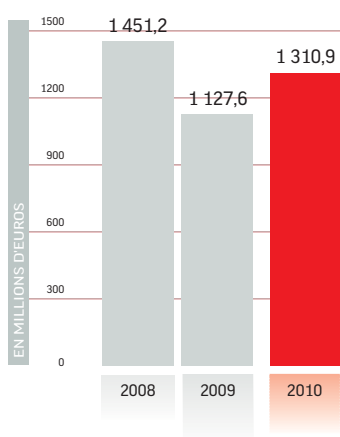
Nommé par l'AGM
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre
2013.

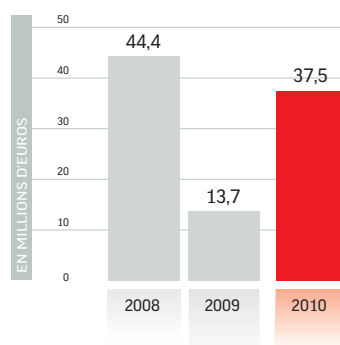


Chiffres clés

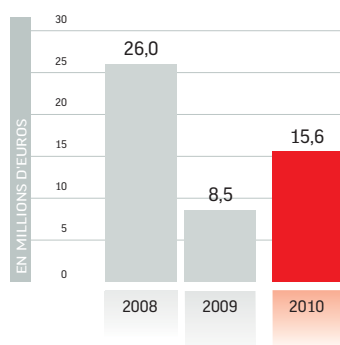
Chiffre d'affaires publié



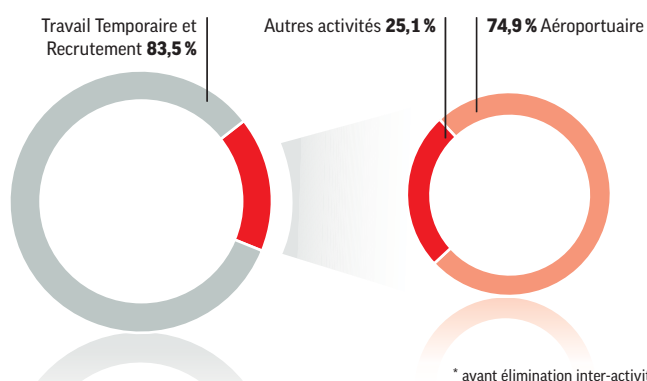
Résultat opérationnel publié



Résultat net publié



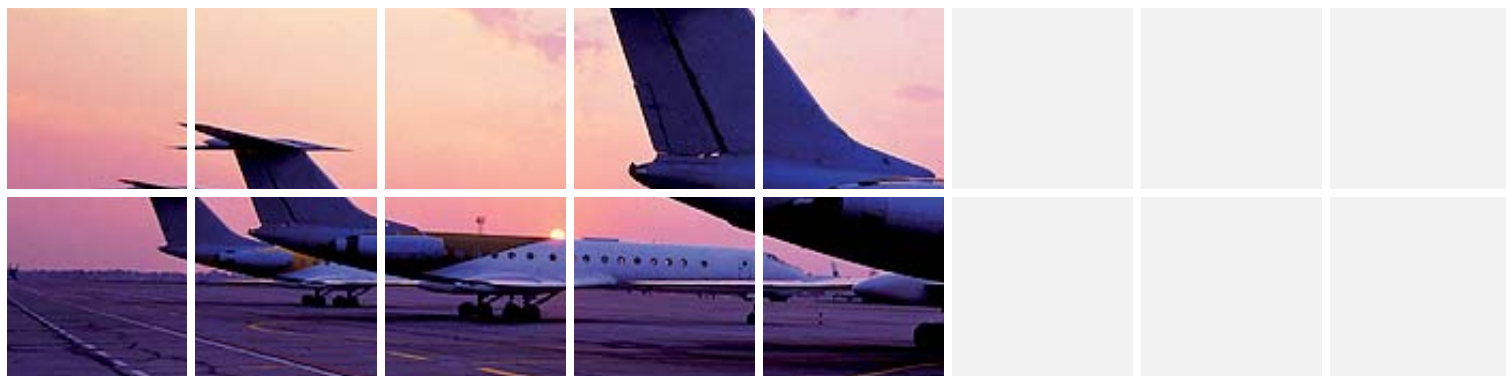
Répartition du chiffre d'affaires 2010 par activité*



En milliers d'euros	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires consolidé	1 451 227	1 127 598	1 310 840
dont : Pôle travail temporaire	1 260 238	943 597	1 093 779
Pôle assistance aéroportuaire	132 935	136 019	174 991
Pôle autres activités	81 791	61 961	58 807
Eliminations inter activités	(23 738)	(13 978)	(16 737)
Résultat opérationnel	44 371	13 717	37 523 ⁽¹⁾
Trésorerie nette ⁽²⁾	35 409	(21 453)	(41 274)
Résultat net part du groupe	25 040	7 405	13 962
Capitaux propres part du groupe	171 338	176 066	188 137
Résultat par action (en euros)	2,23	0,66	1,25
Effectifs permanents	4 857	4 593	4 615
Nombre d'agences	463	426	431

⁽¹⁾ Faisant suite à la réforme de la taxe professionnelle effective au 1^{er} janvier 2010, la partie de ce nouvel impôt calculée sur la valeur ajoutée, soit la CVAE, a été qualifiée en charge d'impôt à hauteur de 15 M€ conformément aux IFRS.

⁽²⁾ Telle que définie en note 4.6.2.3 des comptes consolidés.



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Au terme de cette année marquée par la sortie d'une crise sans précédent, nous sommes particulièrement fiers des performances réalisées par notre groupe en 2010 qui démontrent la qualité, la solidité et la pertinence de notre stratégie de développement et notre capacité de rebond.

La forte croissance de notre chiffre d'affaires témoigne de la vigueur solide et globale du groupe puisque tous les pôles d'activité y contribuent, tant en France qu'à l'international. En France, nous avons renforcé notre positionnement de 1^{er} groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement et nous sommes aujourd'hui le numéro 1 français de l'assistance aéroportuaire.

A l'international, le dynamisme de nos activités travail temporaire nous a permis de gagner de nouvelles parts de marché et nous occupons aujourd'hui de fortes positions aéroportuaires sur le continent africain.

L'exercice 2010 s'est illustré par une amélioration continue de notre cœur de métier, le travail temporaire et

le recrutement, qui affiche un chiffre d'affaires en croissance de 16 %. En France, notre marché de référence, nous avons été aux premiers rangs des acteurs qui ont profité de la reprise et nous avons

UNE FORTE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESULTATS

renforcé nos parts de marché. Avec une croissance annuelle de près de 17 % ponctuée par une fin d'année particulièrement dynamique, nous avons retrouvé un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros.

Une performance d'autant plus remarquable qu'elle fut réalisée à périmètre et à structure constants. A l'international, la nette reprise de nos activités travail temporaire en Espagne qui concentre près de 60 % de notre activité hors de France, s'est illustrée par une progression de 12,4 %, surperformant de façon significative le marché ibérique en croissance de près de 5 % sur l'année.

Avec près de 30 % de croissance sur l'exercice et un chiffre d'affaires qui franchit le cap des 175 millions d'euros, nos activités aéroportuaires affichent une croissance remarquable portée par l'extension de notre champ d'intervention sur les terminaux des deux plus grands aéroports français Roissy Charles de Gaulle et Orly. Grâce à cette montée en puissance, nous détenons aujourd'hui le leadership de l'assistance aéroportuaire en France. A l'international, nos activités aéroportuaires progressent de 18 % sur l'année, l'Irlande comme l'Afrique contribuant à cette bonne dynamique. En Irlande, en dépit d'un trafic aérien en recul, nous avons continué à gagner des parts de marché sur ce pays. En Afrique, nous avons poursuivi notre déploiement au Congo, au Gabon et au Mali et avons pris position en Sierra Leone. En 5 ans, nous avons ainsi multiplié par quatre notre chiffre d'affaires sur ce continent.

2010 est également une belle année en termes de résultats. Le résultat opérationnel de notre groupe a été multiplié par 2,7 s'établissant à 37,5 millions d'euros* contre 13,7 millions d'euros en 2009 et notre résultat net part du Groupe progresse de 89 % sur l'exercice.

* Hors impact de la CVAE, le résultat opérationnel progresse de 64% sur l'exercice

1.01



En 2010, nous avons une nouvelle fois renforcé significativement notre situation financière puisque nous disposons en fin d'exercice de près de 192 millions d'euros de capitaux propres et d'une trésorerie nette de 41 millions d'euros. Notre solidité financière nous permet non seulement d'assurer pleinement notre développement mais aussi d'envisager de nouvelles acquisitions pour étendre nos positions sur nos marchés.

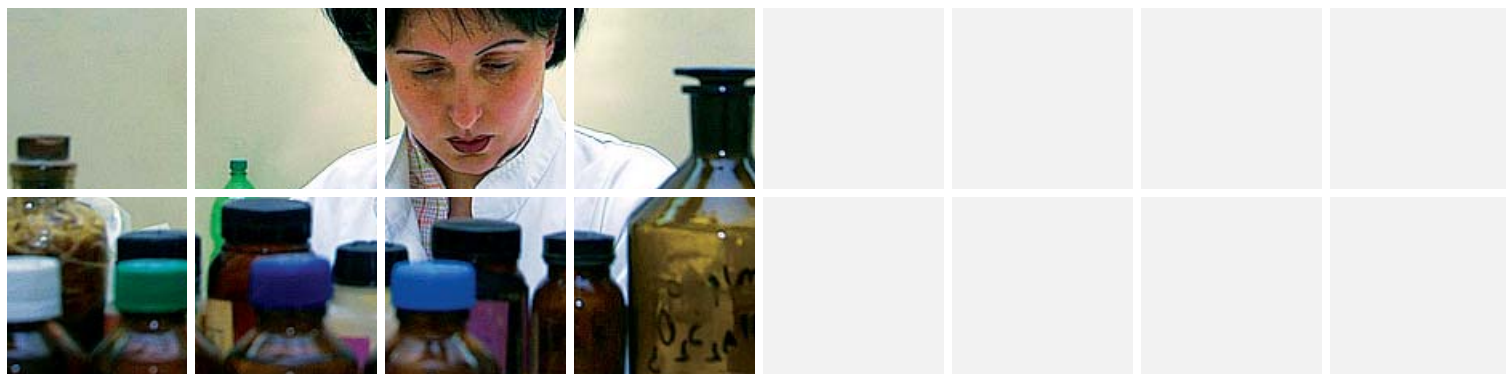
**DES PERSPECTIVES
FAVORABLES,
UNE STRATÉGIE
OFFENSIVE**

Nous abordons ainsi ce nouvel exercice avec des fondamentaux encore renforcés et des perspectives favorables qui nous permettront de poursuivre une croissance soutenue et franchir de nouvelles étapes dans notre développement. 2011 s'annonce d'ores et déjà prometteuse avec un premier trimestre excellent qui s'affiche en hausse de 21,6 %. Notre pôle travail temporaire et recrutement croît de 26 % sur le trimestre. La France est au cœur de cette performance avec une croissance proche de 28 %, surperformant de façon significative le marché du travail temporaire en progression de 23 % sur la période. Cette bonne visibilité sur le marché français nous permet d'afficher de nouvelles ambitions à l'international. Le renforcement de nos positions actuelles en Espagne, Allemagne, Suisse, Maroc et Tunisie et la recherche d'opportunités de croissances externes seront au cœur de notre stratégie offensive. Notre groupe se fixe comme objectif de doubler la contribution de son chiffre d'affaires international à horizon trois ans.

En 2011, nous serons également offensifs dans le secteur aéroportuaire. En France, nous consoliderons notre position de n°1 sur le marché. A l'international, nous poursuivons notre déploiement sur le continent africain dans de nouveaux pays et de nouvelles prestations. A terme, l'international sera un relais de croissance important pour nos activités aéroportuaires.

Le Groupe Crit aborde donc 2011 avec confiance et c'est pourquoi le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 le versement d'un dividende de 0,25 € par action, correspondant à 20 % du résultat net part du Groupe, en hausse de 25 % par rapport à 2010.

Claude GUEDJ
Président Directeur Général



Un groupe de services aux entreprises

REPÈRES HISTORIQUES

• 1962

NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998

PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI. En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000

INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001

N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002

40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 - 2004

POURSUITE DE LA CROISSANCE ET DE LA RENTABILITÉ

Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,

Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc.

• 2005

UN NOUVEL EXERCICE DE CROISSANCE

La loi de Cohésion Sociale de 2005 permet à Crit intérim d'étendre son offre de services aux recrutements des CDI et CDD,

Crit intérim est la 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France.

• 2006

ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET RENFORCEMENT À L'INTERNATIONAL

Le groupe double son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire à l'international avec l'acquisition des sociétés espagnoles Tutor et Addenda,

Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

• 2007

CRIT SURPERFORME SON MARCHÉ ET RENFORCE SA POSITION DE 1^{ER} INDÉPENDANT DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE

Le groupe affiche une forte dynamique de croissance, une progression de ses résultats et un renforcement significatif de sa structure financière.

• 2008 - 2009

UNE BONNE RÉSISTANCE SUR DES MARCHÉS DIFFICILES

Le groupe démontre sa capacité d'adaptation et de résistance dans un contexte très difficile et remporte des succès importants.

• 2010

RETOUR A UNE FORTE CROISSANCE

Le groupe retrouve une croissance soutenue sur tous ses pôles d'activités, tant en France qu'à l'international, affiche une forte progression de ses résultats et une structure financière significativement renforcée.



En bref

Crit, un acteur global en ressources humaines et services aux entreprises

Premier acteur indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, le groupe Crit apporte à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines professionnelles dont elles ont besoin.

Travail Temporaire & Recrutement : L'un des leaders en Europe

Avec un réseau international de 431 agences d'emploi à fin 2010, le groupe est le partenaire ressources humaines de 25 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne chaque année plus de 150 000 salariés dans leur parcours professionnel.

Assistance aéroportuaire : un prestataire majeur

Le groupe Crit bénéficie de la confiance de 125 compagnies aériennes internationales qu'il assiste à travers ses 20 filiales d'assistance aéroportuaire en France, en Irlande et en Afrique.

Ingénierie et Maintenance : partenaire des projets des grandes industries

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseils en hautes technologies et de maintenance industrielle.

- 1 310,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010.
- 4 615 collaborateurs permanents.
- 10 pays d'implantation

TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT **84 %***

FRANCE

- Crit
- AB Intérim
- Les Compagnons **92 %**
- Les Volants

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit España (Espagne)
- Propartner (Allemagne) **8 %**
- Crit Maroc
- Crit Tunisie

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE **13 %***

FRANCE

- Groupe Europe Handling (Roissy, Orly) **86 %**

EUROPE

- Sky Handling Partner (Irlande) **7 %**

AFRIQUE

- Congo Handling **7 %**
(Brazzaville, Pointe Noire - Congo)
- Handling Partner Gabon (Libreville)
- Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)

AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES **3 %***

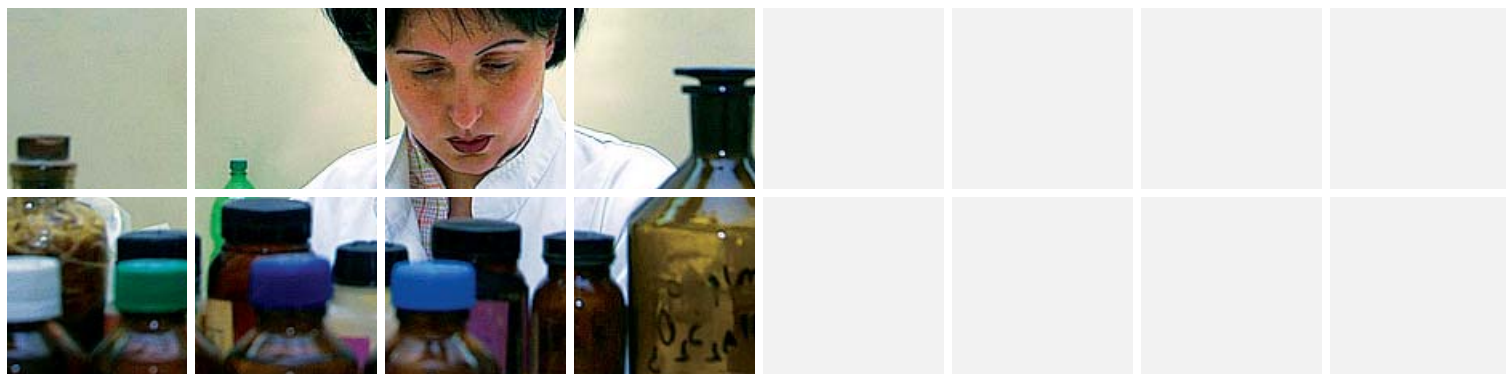
Ingénierie & maintenance industrielle

- Maser
- ECM **82 %**

Autres services

- RHF (Formation)
- Rh-ExternETT (Dématérialisation RH) **18 %**
- Otessa (Accueil)
- Crit Center (Industrie & Bâtiment)

* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités



L'activité du groupe en 2010

Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, présent dans près de 60 villes à l'international, expert dans le domaine de la formation et du conseil et de la gestion dématérialisée des ressources humaines, développant une spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, l'outplacement, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit s'impose aujourd'hui comme un acteur global en ressources humaines grâce à son offre de services étendue.

Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en Europe et en Afrique et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.

Le travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit. Ce pôle a représenté 83,5 % de l'activité du groupe en 2010 (avant éliminations inter-activités).

Positionné sur un secteur à fort potentiel de développement, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 13 % de l'activité en 2010.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle et regroupent également des services en ressources humaines connexes au métier de base tels que la formation, la gestion dématérialisée des ressources humaines et des prestations d'accueil externalisé.

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe - entrepreneurship - proximité - réactivité - satisfaction - sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance permet au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de 431 agences à fin 2010 dont 368 en France sous l'enseigne Crit, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité

des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 203 milliards d'euros en 2009 et a représenté près de 9 millions de salariés en équivalent temps plein (source CIETT), plaçant le secteur du travail temporaire comme l'un des plus importants employeurs privés dans le monde.

Le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies. Le chiffre d'affaires généré par le marché de l'intérim dans le monde est passé de 84 milliards d'euros en 1996 à 203 milliards en 2009 et témoigne de l'importance croissante de ce secteur dans l'économie mondiale.

Après avoir été en 2009 l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16% de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire, le travail temporaire a été l'un des premiers secteurs à bénéficier de la reprise et a retrouvé en 2010 le chemin de la croissance. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire devrait continuer en 2011 à profiter de la consolidation de la croissance économique. Au-delà du facteur conjoncturel, le secteur du travail temporaire évolue dans un contexte structurel très porteur compte tenu du besoin toujours plus grand de flexibilité des entreprises, des facteurs démographiques et des nombreux départs à la retraite, des pénuries de métiers et de dispositions législatives qui reconnaissent le rôle positif qu'il joue désormais sur le marché de l'emploi.

2.01

Avec un volume d'activité de 17,8 milliards d'euros en 2010, le marché français, principal marché du Groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonctions de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Dans ce sens, la directive 2008/104/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008 a établi un cadre protecteur basé sur le principe de la non discrimination concernant notamment l'égalité de traitement entre les travailleurs intérimaires et les travailleurs de l'entreprise et l'accès à la formation professionnelle. La directive prévoit en outre que puissent être revues voire levées les restrictions au travail temporaire qui existent dans certaines législations nationales, comme c'est le cas en France. Les Etats membres doivent transposer la directive d'ici le 5 décembre 2011.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire (Source CIETT)

• États Unis

45 milliards d'euros (en 2009)

• Europe

81 milliards d'euros (en 2009)

• Grande Bretagne

24 milliards d'euros (en 2009)

• France (Source Prisme)

15,3 milliards d'euros (en 2009) et 17,8 milliards d'euros (en 2010)

• Japon

49 milliards d'euros (en 2009)

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit "de mission" entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit "de mise à disposition" est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice.

Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier qui a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement, a prévu également deux nouveaux cas de recours à l'intérim réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, RMIstes...) ou nécessitant un complément de formation.

En janvier 2008, l'accord sur la modernisation du marché du travail, transposé par la loi du 25 juin 2008, a confié au secteur du travail temporaire le soin d'encadrer juridiquement l'activité de portage salarial (activité adaptée aux cadres effectuant des missions ponctuelles en tant que consultants), étendant ainsi les offres de services de la profession.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'Etat, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.



L'activité du groupe en 2010

Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des ressources humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer "au juste moment, de la juste compétence".

Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de "pis aller", d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2010

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	18,7	5,6
• N°2	RANDSTAD	Origine Néerlandaise	14,2	3,1
• N°3	MANPOWER	Origine Américaine	18,9*	5,2*
• N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,1	1,0

Source : communiqués financiers des sociétés

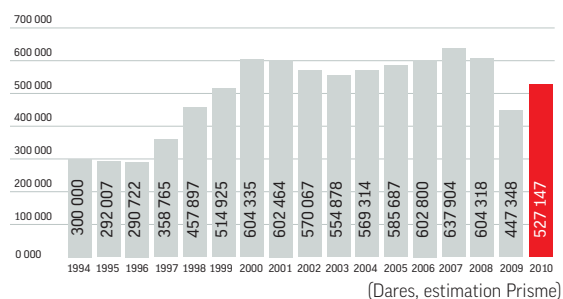
* Md\$

Le rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés.

Ainsi, la part des ouvriers qualifiés, avec 39,5 % des effectifs en 2010, devient prépondérante dans l'emploi intérimaire. Les catégories cadres et professions intermédiaires, qui comptaient pour 5,6 % des effectifs

en 1999, ont représenté près de 10 % des effectifs en 2010. Il est à souligner la forte montée en puissance de l'intérim cadres qui a quasiment doublé entre 1999 et 2010.

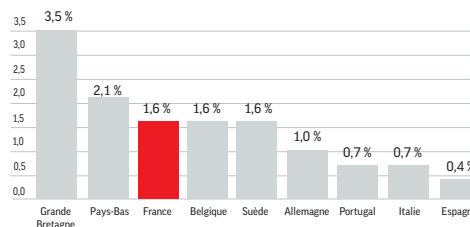
Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994 (ETP)



L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2010, 27,9 % des intérimaires ont moins de 25 ans et 50 % trouve leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors qui sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim (8,7 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2010). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : ce sont 200 000 intérimaires qui ont bénéficié en 2009 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 270 millions d'euros. (Source Prisme)

C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi n'a cessé de se renforcer. Entre 1995 et 2010, le nombre de salariés en équivalent temps plein et le chiffre d'affaires du travail temporaire ont presque doublé. Ces chiffres témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

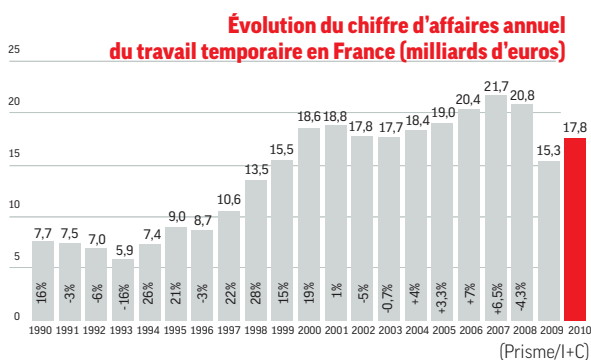
Part de l'emploi intérimaire dans la population active en Europe (en 2009)



2.01

2010, une année de reprise progressive

- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit.



Après avoir subi en 2009 une année de crise économique particulièrement sévère avec un PIB en contraction de 2,5 % et la destruction de près de 360 000 emplois, la France a enregistré en 2010 un PIB en progression de 1,4 % se traduisant par une reprise modérée des créations d'emploi. Sur un an, l'emploi salarié a progressé de 0,9 %, avec 124.600 postes de plus. La quasi-totalité des emplois créés a reposé sur le dynamisme de l'emploi dans l'intérim qui a enregistré 97.300 créations sur l'ensemble de l'année (source INSEE).

L'industrie, secteur qui avait été le plus affecté par la crise, a été celui à bénéficier d'une reprise soutenue de l'emploi intérimaire avec successivement d'importantes hausses trimestrielles de 35,2 %, 39,6 %, 36,6 % et 34,1 %. Ces évolutions ont été essentiellement portées par les secteurs de la « fabrication de matériel de transport » (+77,9 % au 1^{er} trimestre 2010), de la « fabrication de machines » (+66,9 % au 3^{ème} trimestre) et de la métallurgie (+65 % au 4^{ème} trimestre 2010). (Dares)

Malgré une évolution moins marquée que dans l'industrie, le secteur tertiaire enregistre toutefois de fortes évolutions de ses effectifs intérimaires avec des croissances de +16,5 % au 1^{er} trimestre 2010, de +17,1 % au 2^{ème} trimestre et de +15,3 % et +12,6 % sur les deux derniers trimestres de l'année. Les activités de commerce se sont fortement développées au cours des 3 derniers trimestres avec un plus haut à 26,9 % au 4^{ème} trimestre 2010. A noter également les progrès de la finance et de l'assurance qui ont enregistré des progressions de 22,1 % et de 18,7 % aux 2^{ème} et 4^{ème} trimestres 2010 et les activités de transport et d'entreposage qui enregistrent des croissances proches de 20 % sur les 3 derniers trimestres.

Enfin, la construction qui avait été le secteur le moins touché par la baisse de ses effectifs intérimaires durant la crise enregistre une

croissance beaucoup plus modérée sur l'année 2010 avec des évolutions trimestrielles de 0,5 %, 5,3 %, 5,5 % et une accélération au 4^{ème} trimestre en croissance de + 8,5 % (Dares).

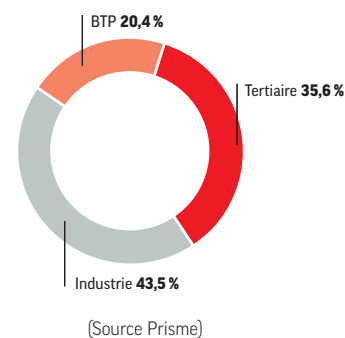
Le dynamisme de l'emploi dans l'intérim continu sa lancée en 2011 avec une croissance des effectifs intérimaires de 18 % au 1^{er} trimestre 2011. Sur le seul mois de mars, on note une embellie sur tous les secteurs d'activité avec en premier lieu l'industrie qui affiche une très forte progression de +28,4 % sur la période, suivi par les services (+10,8 %), le commerce (+7,8 %) et le BTP en hausse 7,4 % (Prisme).

Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue la première variable d'ajustement des entreprises en période de crise. Face au retournement brutal de la conjoncture, celles-ci ont donc mis en œuvre des restructurations importantes avec en premier lieu, des plans de réductions de leurs effectifs intérimaires.

Ce facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire ne remet cependant pas en cause les fondamentaux de ce secteur qui dispose de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance.

D'autre part, le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, l'intérim dans la fonction publique, que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de portage salarial, de gestion des ressources humaines sont autant de nouveaux marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance. Ainsi, avec plus de 50 000 recrutements en CDI ou CDD en 2008, les agences de travail temporaire sont devenues les premiers opérateurs privés dans le domaine du recrutement.

Répartition de l'activité travail temporaire en 2010





L'activité du groupe en 2010

A l'instar de l'emploi intérimaire, le marché du recrutement qui pendant la crise avait enregistré un repli de plus 40 % des effectifs recrutés, a repris le chemin de la croissance en 2010 avec 37 500 recrutements, soit une hausse de 28 % sur l'année (Prisme).

- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1 000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de près de 6 400 agences à fin 2010, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec près de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français.

Le pôle travail temporaire et recrutement du groupe Crit

Une offre globale de services en ressources humaines

Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur global en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire en France (source société), disposant de positions clés à l'international avec des implantations dans près de 60 villes en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de près de 25 000 entreprises clientes et accompagne plus de 150 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution globale de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec 1 600 collaborateurs permanents, son propre centre de formation qui gère chaque année la formation de près de 10 000 salariés permanents et temporaires, et la spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, la gestion dématérialisée RH, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement

des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, ...), le groupe a acquis une dimension d'acteur global en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activités

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activités

Le réseau Crit s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente plus de 44 % de son activité en 2010. Le réseau est également très développé dans le BTP (23 % en 2010) et a renforcé sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 18 % en 2003 à 33 % en 2010.

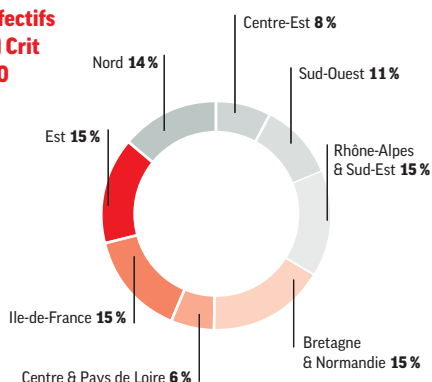
Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI, son cœur de cible qui représente près de 60 % du chiffre d'affaires du pôle, le groupe occupe également des positions clés auprès des grands comptes.

La diversification de sa base de clientèle permet au groupe de limiter son exposition aux secteurs les plus touchés par la crise et de n'avoir aucune dépendance clients, son premier client représentant 3,2 % du chiffre d'affaires. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

Répartition des effectifs intérimaires (ETP) Crit par région en 2010



2.01

La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 368 agences à fin 2010 en France, Crit dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

431 agences d'emploi en France et à l'étranger en 2010



Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit sont managées par 8 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences "entreprises" organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.

Organisation fonctionnelle d'une agence



Cette stabilité favorise en outre une relation "d'intimité" et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

Une optimisation des réseaux en France et à l'international

Le contexte conjoncturel actuel a créé une pause dans la stratégie extensive des réseaux d'agences du groupe qui s'était traduite en France par la création de 67 nouvelles agences entre 2005 et 2007. Le groupe a suspendu provisoirement sa politique de maillage territorial et a pris des mesures d'adaptation dans les régions françaises les plus affectées par la crise, en s'attachant à préserver les forces opérationnelles pour profiter du rebond. Cette capacité de rebond s'est illustrée en 2010 par une croissance soutenue de l'activité réalisée avec un réseau et des effectifs qui sont restés quasiment stables d'une année à l'autre.

A l'international, le groupe dispose de positions clés avec des réseaux en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie qui lui permettent d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers et de se positionner sur des pays offrant des potentiels de développement. L'Espagne, pays où le groupe compte le plus d'implantations et qui concentre près de 60 % du chiffre d'affaires du pôle à l'international, a été le pays européen le plus touché par la crise en 2009. Les mesures d'adaptation prises en 2009 pour faire face au contexte économique local conjuguées à une poursuite de la réorganisation de son réseau hispanique ont permis au groupe d'enregistrer en 2010 une forte reprise de son activité en Espagne et de surperformer son marché de référence.

Au Maghreb, pays qui bénéficient d'un maillage industriel d'entreprises nationales et internationales de plus en plus important, le groupe poursuit son développement et continue de renforcer son réseau avec l'ouverture en janvier 2011 d'une nouvelle agence en Tunisie (Sfax) et prévoit l'ouverture de 3 nouvelles agences au Maroc d'ici 2012.

La priorité du groupe est d'optimiser ses réseaux en France et à l'international et de poursuivre une politique d'investissements très sélective dans les pays et les régions offrant des potentiels de développement.



L'activité du groupe en 2010

L'activité du pôle travail temporaire & recrutement en 2010 : le retour à une croissance solide

En 2010, le groupe a démontré la capacité de rebond de son cœur de métier, le travail temporaire & recrutement, et a été aux premiers rangs des acteurs qui ont profité de la reprise et renforcé leurs parts de marché.

Avec une croissance de 15,9 % et un chiffre d'affaires qui s'élève à près de 1,1 milliard d'euros, le pôle s'illustre par un retour à une croissance solide tant en France qu'à l'international. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle a été réalisée totalement en organique et avec un réseau et des effectifs à périmètre quasiment comparables à ceux de 2009.

En France où le pôle réalise 92 % de son activité, le groupe affiche une performance supérieure à son marché de référence. Avec une croissance de 16,7 % dans un marché en croissance de 16 % (Prisme), le pôle retrouve un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros. L'amélioration de l'activité a été continue au fil des mois. Ainsi, après un premier trimestre en progression de 7 %, les trois trimestres suivants ont été particulièrement dynamiques et s'illustrent par des croissances respectives de +20 %, +19 % et +20 %, en dépit d'un effet de base moins favorable. Comme attendu, ce sont les grands comptes, lesquels ont été les premiers à bénéficier de la reprise économique et à augmenter leurs effectifs intérimaires, qui ont été les principaux moteurs de la croissance en France. Ainsi, le chiffre d'affaires du pôle augmente de 35 % sur l'année auprès de cette clientèle. A contrario, dans les PME PMI dont le cycle de reprise s'inscrit en décalage, la croissance a été moins rapide. Toutefois, elles continuent à représenter 60 % du chiffre d'affaires du pôle et constitueront un relais de croissance important dès 2011.

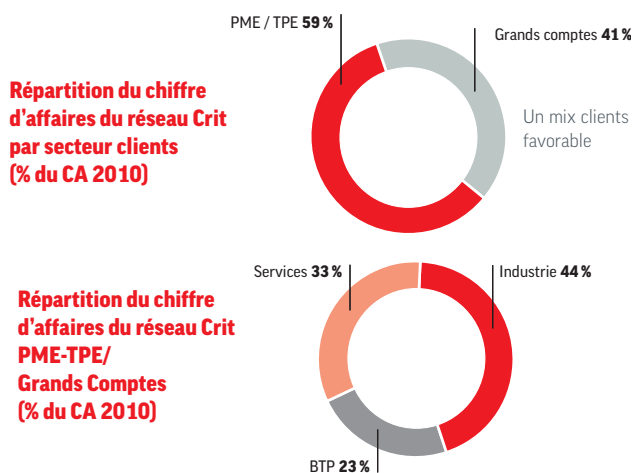
Avec aujourd'hui 22 000 clients et un fort potentiel de conquête, le pôle travail temporaire et recrutement devrait profiter en 2011 de la diversité de son portefeuille.

Pôle travail temporaire	En % du CA 2010 consolidé
• Premier client	3,2 % (contre 2,4 % en 2009)
• Cinq premiers clients	9 % (contre 8,9 % en 2009)
• Dix premiers clients	13,1 % (contre 14,2 % en 2009)

De plus, cette diversité permet une concentration limitée de la part de l'activité totale des plus gros clients du pôle. Le premier client représente 3,2 % du chiffre d'affaires total du groupe et les 5 premiers clients 9 %, ce qui illustre la faible dépendance du groupe vis-à-vis de ses clients. La répartition sectorielle de l'activité témoigne également de la volonté du groupe de développer fortement la part réalisée dans les services et qui représentent en 2010 plus d'un tiers du chiffre d'affaires contre 18 % en 2003.

Avec une hausse de 11 % de son activité en 2010, le groupe a conforté ses parts de marché sur ce secteur en développement.

Dans l'industrie, le pôle enregistre une progression deux fois supérieure à son activité totale en France. L'automobile a été l'un des moteurs de cette progression. Cette performance est significative de la reprise de la demande industrielle et se traduit par une montée de la part de l'industrie qui représente 44 % du chiffre d'affaires en 2010 contre 38 % en 2009. Dans le BTP, secteur où le groupe est également bien implanté avec 23 % du chiffre d'affaires, l'évolution de l'activité est contrastée compte tenu d'une entrée et d'une sortie de crise de ce secteur plus tardive. Cette situation se traduit par une reprise de croissance de 5 % au second semestre 2010 et une évolution stable sur l'année. En 2011, le groupe devrait profiter des bonnes perspectives sur ce secteur dans



Quelques références parmi les 22 000 entreprises clientes du pôle

ACCOR	GROUPAMA
ADIDAS	HAVAS
AIR FRANCE	HSBC
ALSTOM POWER	INTERMARCHÉ
ARVATO	ISS
AUCHAN	PSA
BONGRAIN	RENAULT
CARREFOUR	SAUR-COVED
CASINO	SERVAIR
CEA	SNEF
COLAS	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CREDIT AGRICOLE	SPIE
DHL	TOYOTA
EIFFAGE	TRIGO
FAURECIA	VENTEPRIVEE.COM
GDF-SUEZ	VEOLIA ENVIRONNEMENT
GEFCO	VINCI

2.01

un contexte de reprise généralisée. Les autres prestations en ressources humaines du pôle qui regroupent les activités de recrutement et de placement enregistrent une croissance de 43,5 % sur l'année. Cette progression intègre l'activité réalisée dans le cadre des interventions du groupe auprès de Pôle emploi lequel a annoncé sa décision de réduire son recours aux opérateurs privés dès 2011. Cette diminution devrait être compensée par la reprise des prestations de recrutement constatée au cours des derniers mois de 2010.

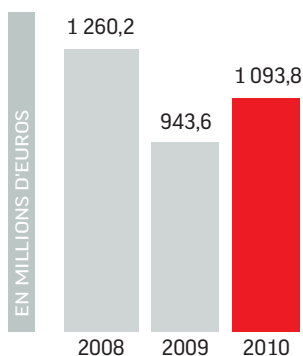
A l'international, l'année 2010 a été marquée par le retour à la croissance avec une progression de 7,3 % du chiffre d'affaires qui s'élève à près de 85 millions d'euros. L'Espagne qui concentre près de 60 % de l'activité du pôle à l'international, a été au cœur de ce rebond avec un chiffre d'affaires qui progresse de 12,4 % et s'établit à plus de 50 millions d'euros. Le Maroc enregistre une baisse de son chiffre d'affaires liée à la fin d'un important contrat. Cet événement ponctuel ne remet pas en question le potentiel de développement sur ce pays où le pôle devrait retrouver sa dynamique en 2011. Sur toutes ses autres implantations, le pôle enregistre des croissances à deux chiffres avec une performance particulièrement remarquable en Allemagne de +62,3 % qui profite du contexte économique très favorable dans ce pays.

Des résultats en forte croissance

La croissance soutenue du pôle travail temporaire & recrutement du groupe s'est accompagnée d'une forte progression des résultats et d'une appréciation des marges. Le résultat opérationnel ressort à 31,7 millions d'euros (*) contre 11,4 millions d'euros en 2009. En France, le résultat opérationnel s'élève à 30,7 millions d'euros (*) et la marge opérationnelle est doublée à 3 % du chiffre d'affaires. A l'international, le groupe affiche un retour à la profitabilité de ses activités avec un résultat opérationnel en Espagne revenu à l'équilibre. Cette progression significative du résultat opérationnel de plus de 20 millions d'euros provient de la nette amélioration de la contribution des activités du pôle en France, de la confirmation du retour à la profitabilité des activités à l'international et de l'impact CVAE (*).

(*) faisant suite à la réforme de la taxe professionnelle effective au 1^{er} janvier 2010, la partie de ce nouvel impôt calculée sur la valeur ajoutée, soit la CVAE, a été qualifiée en charge d'impôt à hauteur de 13,2 M€ conformément aux IFRS

Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



Le développement des prestations en ressources humaines : recrutement, placement, accompagnement

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégiés par le groupe. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emplois, les prestations d'évaluation, bilans de compétences, l'accompagnement des travailleurs handicapés, le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe. Les partenariats et contrats signés avec les acteurs publics et privés de l'emploi, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres privés et publics témoignent de cette volonté.

Ainsi, le groupe a étendu son partenariat avec le CNML (Conseil national des missions locales) sur tout le territoire national afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans par un accompagnement à l'emploi, des contrats en alternance, des parrainages, etc.. Dans le cadre du Plan Espoir Banlieue, l'engagement de Crit auprès de Pôle emploi a permis à près de 1 000 jeunes de trouver un emploi en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus de 6 mois. Crit a également signé en janvier 2010 une convention nationale avec Pôle emploi visant à mettre en place des solutions et actions spécifiques pour les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi. En 2010, le groupe a poursuivi le développement de ses prestations pour le compte de Pôle emploi et a accompagné plus de 4 000 demandeurs d'emplois - licenciés économiques et chômeurs de longue durée. Crit participe également au dispositif « Mobilisation Vers l'Emploi », visant des publics demandeurs d'emploi en grande difficulté (RSA, minimas sociaux). Sur les thématiques de l'emploi, de la professionnalisation et de l'insertion, Crit est partenaire de nombreux acteurs locaux (collectivités territoriales, Conseils généraux, Conseils Régionaux, GIP, Chambres de commerce et d'industrie,...) pour réaliser des diagnostics « territoires », concevoir et mettre en place les actions spécifiques (parcours d'intégration, de formation,...). En 2011, Crit signera de nouvelles conventions (Etablissement Public d'Insertion de la Défense (Evide), Pôle emploi / ARLM, 100 emplois / 100 chances, ...). De plus, Crit accompagnera ses grands donneurs d'ordre dans la réalisation de leurs engagements sociétaux notamment dans le cadre des marchés publics incluant une clause sociale (art. 14 du Code des marchés publics dite clause d'insertion).

Une politique active en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active en faveur des personnes handicapées. Le groupe dispose à cet effet d'un département "Emploi & Handicap" destiné à favoriser l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises et a signé plusieurs partenariats avec les organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés, en particulier l'AGEFIPH (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et la FAGERPH (Fédération des Associations, Groupements et Etablissements de réadaptation pour personnes en situation de handicap). En 2010, Crit a missionné plus de 1 300 travailleurs handicapés qui ont réalisé près de 6 000 missions et a dispensé près de 6 000 heures de formation auprès de salariés reconnus handicapés. En 2010, le groupe a poursuivi ses prestations de services auprès des entreprises portant sur la sensibilisation et le développement du recrutement, du maintien dans l'emploi et de la qualification professionnelle par l'alternance des travailleurs handicapés.

2.01

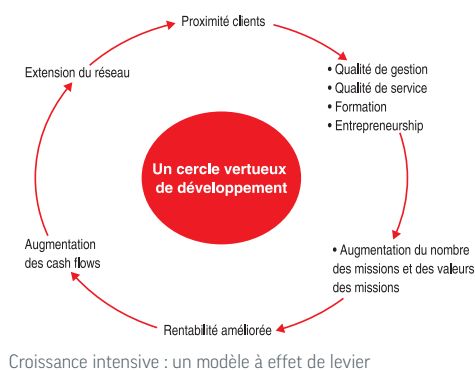


L'activité du groupe en 2010

• Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

La stratégie de développement du réseau Crit



Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle "grands comptes" en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME/TPE.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au coeur du rebond du pôle travail temporaire.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME/TPE, qui représentent le coeur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

- Une politique de croissance intensive en France et de développement à l'international

Les agences sont bien sûr au coeur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

Dès le retournement de la conjoncture économique, le groupe a mis en sommeil sa politique de croissance extensive en gelant son programme d'ouverture d'agences et en procédant à des regroupements et des fermetures d'agences. Ces mesures, sans pour autant altérer la qualité des prestations et du maillage territorial, se sont opérées en maintenant les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement rapide. Avec 431 agences actives à fin 2010 et 1 600 collaborateurs permanents, la structure du pôle ainsi maintenue a permis au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché.

En France, le groupe continuera une stratégie de croissance intensive permettant d'optimiser la performance et la productivité de son réseau. A l'appui de cette stratégie, le groupe conduit une politique de conquête commerciale en direction des PME PMI qui constituent des relais de croissance importants et en direction des grands comptes pour parfaire son mix-clients. Cette stratégie est menée conjointement à une politique prudente et sélective d'ouvertures d'agences.

Le groupe entend également conduire une stratégie offensive à l'international par le développement de ses réseaux existants et la recherche de nouvelles opportunités de croissance externe avec, pour objectif, un doublement de ses activités à l'international à horizon 3 ans.

Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son coeur de métier sur des secteurs spécialisés à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique, l'aéroportuaire et intensifiera sa stratégie d'acteur global en ressources humaines grâce à un développement soutenu de ses prestations de recrutement qui profiteront de la reprise du marché, et de son offre intérim sur le marché de la fonction publique qui s'est ouvert en 2009 au secteur du travail temporaire. Estimé à 150 000 intérimaires équivalents temps (source : Confédération Européenne des Agences privées de l'Emploi), ce marché offre un potentiel de développement commercial pour le groupe.

2.02

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Au-delà de facteurs de ralentissements ponctuels du trafic aérien, l'aéroportuaire est un secteur qui offre des perspectives de croissance à long terme, portée par l'évolution naturelle de la demande passagers. Le pôle aéroportuaire restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe Crit pour les prochaines années.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérègle ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, embarquement, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions,
- Trafic : suivi des plans de vol, établissement des devis de masses et centrage, météo...
- Assistance au fret : transfert piste fret et poste

Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et le "Global Market Forecast" d'Airbus

portant sur les prévisions de croissance du trafic passagers entre 2009 et 2029 prévoit une croissance annuelle mondiale de 4,8 % pour les 20 prochaines années et qui doublera dans les 15 prochaines années. Les compagnies de l'Asie (+5,8 %), du Moyen Orient (+6,8 %), d'Afrique (+5,8 %), d'Amérique Latine (+5,5 %) et de la CEI (+4,7 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années suivies par les compagnies européennes (+4,1 %) et américaines (+3,3 %).

Après avoir traversé une crise sans précédent se traduisant par une baisse du trafic aérien de 3,5% en 2009, le trafic aérien

mondial a enregistré en 2010 une hausse de 8,2% du nombre de passagers transportés. L'analyse par région montre cependant des évolutions contrastées avec une très forte hausse au Moyen Orient (+17,8%), en Afrique (+12,9%), en Asie-pacifique (+9%), en Amérique Latine (+8,2%), en Amérique du Nord (+8,2%) et une hausse limitée à 5,1% en Europe (Source IATA). Cette région du monde a en effet été particulièrement touchée en 2010 par des événements climatiques ponctuels.

Ainsi en France, les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly ont enregistré une légère progression de leurs trafics passagers en croissance de 0,4% en 2010 en raison d'un trafic aérien très perturbé par le nuage de cendres du volcan islandais et les intempéries de fin d'année. Hors ces éléments exceptionnels, le trafic passagers aurait progressé de 2,4% sur l'année. Pour 2011, le trafic aérien devrait progresser de 4 à 5% sur ces deux aéroports (source ADP).

Le secteur aérien devrait continuer sur la voie de la croissance dans les prochaines années. L'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) prévoit une hausse du nombre de passagers transportés de 32% entre 2009 et 2014 dans le monde, soit près de 800 millions de voyageurs supplémentaires pour arriver à un total de 3,3 milliards de passagers.

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 2^e aéroport européen : 58,2 millions de passagers en 2010

• CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 46,3 millions de passagers en 2009

- CDG1 : 8 millions de passagers en 2009

• CDG3 : 3,9 millions de passagers en 2009

Orly

- 25,2 millions de passagers en 2010
- Orly Ouest : 14,6 millions de passagers
- Orly Sud : 10,6 millions de passagers

Un positionnement de choix

- Prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG1, CDG2, Orly Ouest et Orly Sud
- Prestataire sur les aéroports de Dublin et de Shannon (Irlande)
- Concessions exclusives sur le Congo, le Gabon, la Sierra Leone
- Prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali



L'activité du groupe en 2010

La France, un marché spécifique

Avec plus de 58 millions de passagers en 2010, l'aéroport Roissy CDG est le 2^{ème} plus grand aéroport en Europe et le 5^{ème} au monde. Paris-Orly, 2^{ème} plus important aéroport français et 11^{ème} aéroport européen, a transporté plus de 25 millions de passagers. Ces deux aéroports représentent près de 60 % du trafic aérien en France.

Depuis 2009, le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère dorénavant sur Roissy CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 46 millions de passagers en 2010, sur CDG1 (8 millions de passagers en 2010), et sur Orly Ouest et Orly Sud qui ont totalisé un trafic passagers de 25,2 millions en 2010.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Après avoir été nommé prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling a remporté en 2009 l'appel d'offres lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et a été désigné par le Ministre chargé des transports, prestataire sur les quatre plus grandes plateformes aéroportuaires françaises : Roissy CDG2, Roissy CDG1, Orly Ouest et Orly Sud. Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways, Emirates, EasyJet, Lufthansa, Tam...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France plus de 235 000 mouvements d'avions en 2010.

Avec plus de 33 % de parts de marché sur les deux plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est aujourd'hui n° 1 de l'assistance aéroportuaire en France.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

- Dublin, 1^{er} aéroport irlandais
 - 18,4 millions de passagers en 2010
- Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuaires opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec 18,4 millions de passagers en 2010. Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon qui a enregistré un trafic passagers de 1,7 millions en 2010. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés a permis une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuaires, marché sur lequel le groupe Crit joue désormais un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation "terrain".

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- Près de 300 000 mouvements d'avions et 125 compagnies assistés en 2010 dans le monde
- Certifications ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001
- 20 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- 2 implantations en Irlande
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire), 1 au Gabon à Libreville, 1 à Freetown en Sierra Leone
- Un effectif de 2 833 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 800 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.

2.02

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

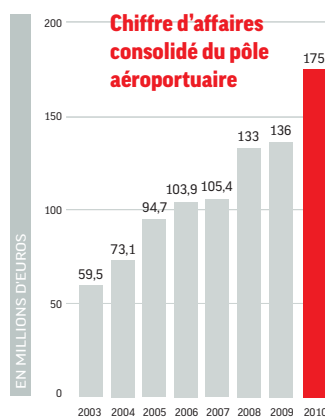
Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

Le pôle aéroportuaire, des potentiels de croissance

La France, l'Irlande, le Congo, le Gabon et la Sierra Leone, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy et Orly. L'ouverture totale du terminal S3 de Roissy CDG2 qui accueille notamment les A380 d'Air France, celle du nouveau satellite S4 d'une capacité de 7,8 millions de passagers prévue mi 2012, vont permettre à cet aéroport potentiellement d'atteindre une capacité de 82 millions de passagers en 2012.

D'ici 2014, le trafic international devrait atteindre 3,3 milliards de passagers. L'Europe enregistrerait une croissance de son trafic de passagers de près de 5%. Le Royaume-Uni et la France connaîtraient respectivement des hausses de 33 millions et 21 millions de passagers transportés sur cette période. Quant à l'Afrique, elle devrait enregistrer une hausse du trafic international passagers de 7,7% par an. (source IATA). Des potentiels dont devrait profiter pleinement le Groupe Europe Handling qui détient désormais des positions clés en Europe et en Afrique.

Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.



Une année 2010 marquée par une excellente croissance en France et à l'international et une forte appréciation des marges :

le groupe devient le 1^{er} prestataire d'assistance aéroportuaire en France

En 2010, les activités aéroportuaires affichent une excellente performance avec un chiffre d'affaires de 175 millions d'euros en hausse de 29%. Cette forte progression est d'autant plus notable qu'elle se situe dans un marché du transport aérien perturbé en Europe par les intempéries de fin d'année et le nuage de cendres du volcan islandais. La performance des activités aéroportuaires est le fruit de l'extension du champ d'intervention des prestations du groupe tant en France qu'à l'international. Cette performance s'est accompagnée d'une forte progression du résultat opérationnel qui a plus que doublé et s'établit à 6,5 millions d'euros et une marge opérationnelle qui s'apprécie fortement, représentant 3,7% du chiffre d'affaires contre 1,7% en 2009.

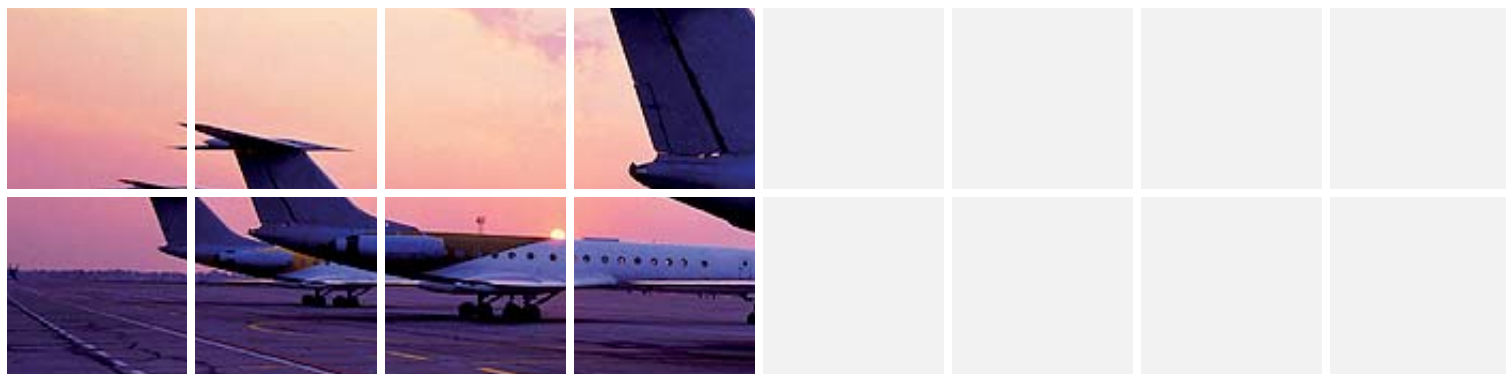
En France, sa nomination le 1^{er} novembre 2009 de prestataire d'assistance en escale sur Roissy CDG1, Roissy CDG2, Orly Sud et Orly Ouest a permis au groupe d'élargir considérablement son positionnement et de se hisser au premier rang des prestataires aéroportuaires en France. L'accès à ces nouveaux terminaux s'est traduit par la conquête de 17 nouvelles compagnies aériennes (dont EasyJet, Lufthansa, Brit Air, Tap Air Portugal, Swiss international Air lines, Lot Polish Airlines,...), et un chiffre d'affaires additionnel de près de 50 millions d'euros, conformes à l'objectif fixé.

Avec plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en France, le groupe occupe désormais un leadership solide sur son marché de référence et une position idéale pour profiter de la hausse attendue du trafic aérien. Ainsi, suite à l'ouverture de nouveaux créneaux horaires pour Air Asia sur l'aéroport d'Orly, le groupe a remporté début 2011 le contrat d'assistance aéroportuaire de la filiale long courrier de la compagnie malaisienne Air Asia X qui opère entre Orly Sud et Kuala Lumpur. En 2010, le groupe a également reconduit d'importants contrats avec les compagnies, Air Tahiti Nui, Air Austral, Alitalia, Luxair Luxembourg Airlines et signé de nouveaux contrats avec les compagnies Lan Airlines et TMA Cargo sur l'aéroport de Roissy CDG2. En 2011, un nouveau contrat avec Camair-Co, nouvelle compagnie aérienne nationale camerounaise s'est ajouté au portefeuille des compagnies que le groupe assiste depuis 2001 sur le terminal de Roissy CDG2.

A l'international, les activités aéroportuaires du groupe affichent également une forte progression avec un chiffre d'affaires en croissance de 18% qui s'établit à 25 millions d'euros sur l'exercice. L'Irlande comme l'Afrique ont contribué à cette dynamique de croissance. Une performance d'autant plus notable en Irlande qu'en dépit d'un trafic aérien passagers en fort repli sur l'année (-10%), le groupe a augmenté ses parts de marché avec une hausse de 10% du nombre de mouvements d'avions traités et une progression de 23% du nombre de passagers assistés sur l'année. Le groupe s'est vu décerner en 2010 deux nouveaux Awards, l'« Irish Transport Logistics Award » et le « National Irish Safety Occupational Award », récompensant la meilleure entreprise irlandaise en matière de sécurité.

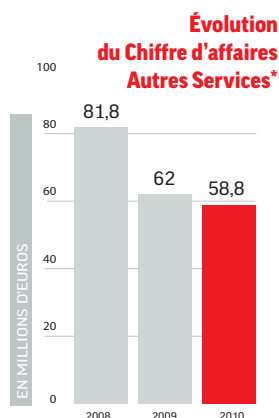
En 2010, le groupe a poursuivi son déploiement sur le continent africain. Après le Congo, le Gabon et le Mali, le groupe a pris position en Sierra Leone avec une concession exclusive de 20 ans signée en décembre 2009 portant sur la prise en charge de l'ensemble des prestations d'assistance au sol et des opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown. Depuis le début des opérations effectif au 1^{er} avril 2010, le groupe assiste 9 compagnies aériennes dont Air France qui dessert depuis avril 2011 l'aéroport de Freetown. Au Gabon, le nombre de mouvements d'avions et le nombre de passagers assistés par le groupe s'inscrivent respectivement en hausse de 30% et de 23% par rapport à 2009. De même, l'assistance au fret affiche une hausse de 57% du tonnage de fret traité. Au Congo, trois nouveaux contrats pluriannuels avec les compagnies Lufthansa, Virgin Nigeria et Emeraude ont été signés portant à 32 le nombre de compagnies assistées par le groupe sur ce pays. Au Mali, le groupe a poursuivi en 2010 ses prestations d'assistance technique et opérationnelle auprès du prestataire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux.

En 5 ans, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe sur le continent africain a été multiplié par quatre.



Les autres services : des activités connexes au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.



* avant éliminations inter-activités

En 2010, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 58,8 millions d'euros (avant éliminations inter-activités) et un résultat opérationnel déficitaire à hauteur de (0,7) M€.

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", représentent 82 % des revenus du pôle. Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en hautes technologies, et Maser

Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs et maintenance industrielle.

De la recherche appliquée et l'ingénierie de développement à la maintenance industrielle, des domaines d'intervention et un positionnement pour le futur :

• **Recherche et Technologie** : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux appliqués à l'aéronautique et à l'automobile. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allègement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. En tant que conseil en innovation, activité pour laquelle elle possède un agrément du ministère de la recherche, ECM travaille dans des phases exploratoires à la définition de concepts de structure en matériaux composites, à des analyses multi physiques ou à la réalisation de démonstrateurs expérimentaux. ECM entend ainsi porter à maturité les technologies, matériaux ou méthodes de conception qui feront son avenir.

• **Ingénierie de développement / Conseil** : En relation avec les Majors de l'industrie, la filiale ECM participe aux grands programmes de développement des secteurs de l'aéronautique et

des transports. Elle prend d'une part en charge des projets d'étude et de calcul pour la définition et l'industrialisation : de lots de structure primaire, de systèmes mécaniques ou électriques, d'aménagements intérieurs de cabines ou de cockpits, d'éléments moteurs... ECM exerce d'autre part des activités de conseil en management liées aux grandes organisations des phases de développement : définition et contrôles des processus de qualité des produits, organisation et planification des projets, management opérationnel, pilotage des ressources, gestion des risques, soutien logistique intégré...

• **Ingénierie, Intégration des moyens de production et d'essais** : la filiale Maser engineering du groupe intervient d'une part en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en oeuvre d'un projet industriel, d'autre part, dans les études et calculs, la conception et la fabrication de prototypes, de structures et de machines spéciales (groupes électrogènes, centrales de régulation thermiques, centrales hydrauliques, bancs d'essais, bancs d'outillages, bancs test avions, etc...). Cette filiale intervient au plus haut niveau de conception en tant que centre de recherche et développement agréé par le Ministère de la recherche et centre de formation.

• **Installation et les travaux neufs** : domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

• **Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production et d'exploitation ainsi que leurs périphériques.

Le secteur ingénierie et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100, DOA PART 21J auprès de l'ESA (en cours).
- Des agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Des sociétés membres du GIFAS, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, du POLEPHARMA, de l'ALFA-ACI et de Neopolia
- Un effectif moyen en 2010 de plus de 500 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

2.03

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 10 établissements et 6 antennes en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionnées sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux industries agroalimentaire, aéroportuaire, pharmacie et cosmétologie, papeterie, pétrochimie, construction navale.

Les principaux clients du pôle sont pour la filiale ECM, AéroliA, Airbus, Aircelle, Bombardier, Citroën Racing, Daher-Socata, Dassault, Latécoère, Messier-Dowty, Psa, Renault sport, Snecma, Sogerma et pour Maser engineering les groupes ADP, Agfa-Gevaert, Bombardier, Dassault, EADS, Faurecia, Flowserve, Heineken, Honeywell, Ipsen, Körber, LFB, NTN, PSA, Renault-Nissan, Safran, Siemens, STX Europe, Thales, Veolia, V&M, Zodiac.

L'ingénierie et la maintenance industrielle

Les activités ingénierie et maintenance du groupe toujours pénalisées en 2010 par un environnement difficile, ont enregistré un chiffre d'affaires de 42,6 millions d'euros en baisse de 4,2 % sur l'année.

L'analyse par secteur d'activité montre cependant des évolutions contrastées avec de fortes hausses dans le domaine de la Maintenance industrielle (+22 %) et des Travaux Neufs notamment la mise au point d'outillages d'emboutissage en hausse de +17 %, portées par les secteurs de la métallurgie-sidérurgie, la pharmacie-chimie, l'énergie et l'automobile.

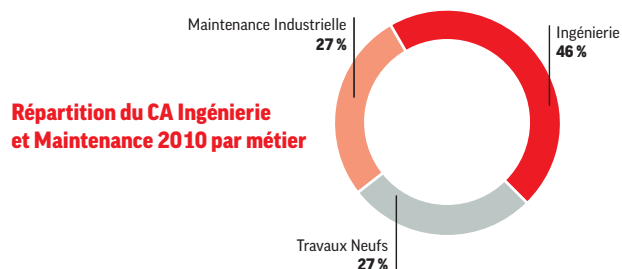
A contrario, l'ingénierie affiche une baisse de 15 % de ses activités en 2010. A l'instar de l'ensemble des autres sociétés d'ingénierie, le groupe a été confronté aux effets de la crise conjugués à une pression concurrentielle de plus en plus forte notamment sur le secteur de l'ingénierie automobile. Ainsi, selon une étude de portefeuille Plimsoll de mai 2011 portant sur les 60 principales sociétés qui opèrent sur le marché de l'ingénierie automobile, l'intensité de la concurrence sur ce marché a conduit, pour la seconde année consécutive, 31 sociétés à vendre à perte et plus d'un tiers des sociétés sont déficitaires.

Face à cette situation, le groupe a mis en place, dès 2009, un ensemble de mesures et d'actions permettant de s'adapter à la conjoncture, préserver son potentiel pour profiter de la reprise et développer significativement sa stratégie de niche et son positionnement ingénierie sur des prestations intellectuelles et des activités à grande valeur ajoutée. Cette stratégie comporte une

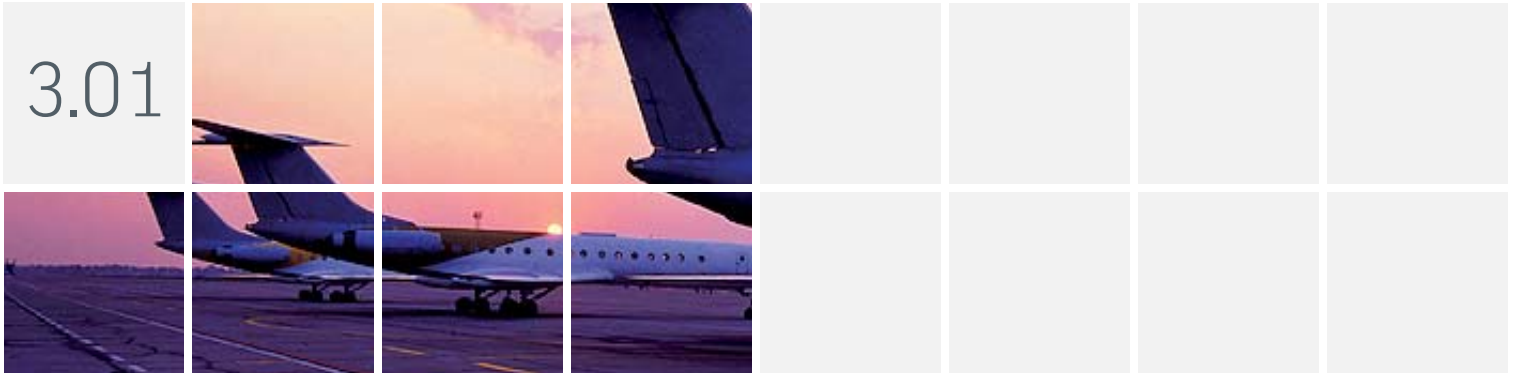
montée en spécialisation et en puissance de ses activités de recherche & développement, le développement d'applications autour des matériaux composites structuraux à haute performance et thermo structuraux pour l'aéronautique civile et militaire et la poursuite de la diversification de son positionnement sectoriel sur l'Energie et l'Environnement, les Transports ferroviaires et de Défense terrestre, l'Electronique Embarquée, l'Offshore pétrole/gaz.

Le groupe a également poursuivi la diversification de ses activités maintenance sur des secteurs stratégiques « non délocalisables » tels que celui des plateformes logistiques, des structures médicales, des énergies nouvelles, des infrastructures aéroportuaires. Ainsi, après avoir remporté les contrats de maintenance pluriannuels des passerelles sur Roissy CDG et l'aéroport de Genève, le groupe a signé un nouveau contrat avec le groupe Aéroports de Paris pour des opérations de maintenance des passerelles sur l'aéroport d'Orly. Parallèlement et afin de renforcer son expertise dans le secteur aéronautique et accompagner ses grands donneurs dans l'évolution de leurs métiers, Maser engineering a repris début 2011 les activités du centre de formation continue Aéroconsult, centre de formation de référence dans ce secteur. Le groupe pourra ainsi assurer l'ingénierie et le traitement des besoins en formation pour un grand nombre de métiers de l'aéronautique et répondre aux besoins en qualifications de nouveaux projets tels que la FAL (Final Assembly Line) de l'A 350 XWB qui implique à terme la formation de plus de 1000 compagnons.

En 2011, la reprise globale des investissements favorisant le lancement des programmes de développement dans l'ensemble des secteurs, en particulier automobile et aéronautique, combinée aux orientations stratégiques menées ces dernières années, permettent d'envisager un exercice plus favorable pour les activités ingénierie & maintenance du groupe qui affichent au premier trimestre 2011 un chiffre d'affaires en croissance de plus de 14 %.



3.01



L'organisation du groupe

Une société mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre. Ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- Le travail temporaire : cette ligne de métier, qui représente au 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires total de 1 093,9 millions d'euros, regroupe 4 filiales opérationnelles exerçant en France et 11 filiales opérant à l'étranger (Allemagne, Espagne, Maroc, Suisse, Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 7,7 % du chiffre d'affaires total du pôle.

Les activités des 3 filiales à objet interne, prestataires de services informatiques, juridiques et de publicité, principalement dédiées au pôle travail temporaire, sont rattachées à cette ligne de métier.

- L'assistance aéroportuaire : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires total de 175 millions d'euros. Ce pôle regroupe 13 filiales opérationnelles exerçant en France et 6 filiales opérant à l'étranger (Congo, Gabon, Irlande, Maroc et Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 14,2 % du chiffre d'affaires total de ce pôle.

- Les autres activités : cette ligne de métiers regroupe les autres activités de services aux entreprises (transmission et gestion d'informations dématérialisées, engineering et maintenance industrielle, fournitures pour l'industrie et le bâtiment, prestations d'accueil et formation, soit 8 filiales opérationnelles françaises), pour un chiffre d'affaires total de 58,8 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 9 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés en annexe du rapport de gestion.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

2008 : Cession en juin 2008 de la filiale Paris Ile de France Sécurité SARL dédiée aux activités de gardiennage et de sécurité ; Création de la société Paris Customers Assistance, détenue en totalité par la société Groupe Europe Handling, dédiée aux activités aéroportuaires ; Création de la société de droit tunisien Crit Tunisie, détenue à hauteur de 95 % par la société Groupe CRIT, dédiée aux activités de sélection et de placement de personnel.

2009 : Pour répondre à l'extension du périmètre d'intervention du groupe sur les aéroports de Paris Charles de Gaulle et Paris Orly, création de 4 nouvelles filiales dédiées aux activités aéroportuaires,

détenues en totalité par la société Groupe Europe Handling : les sociétés Orly Ramp Assistance, Orly Customer Assistance, Ramp Terminal One et Terminal One Assistance ;

Pour répondre à l'attribution, par l'état Sierra-Léonais, d'une concession exclusive de 20 ans portant sur la prise en charge des prestations d'assistance au sol de l'aéroport de Freetown, création de la société Sky Handling Partner Sierra Leone, dont le capital est détenu à hauteur de 80 % par la société Groupe Europe Handling.

2010 : Par souci de simplification des structures, la société Euristt, qui n'exerçait plus d'activité opérationnelle, a été dissoute et son patrimoine intégralement transmis à la société Groupe Crit ; au sein du pôle aéroportuaire, la société Europe Handling Correspondance a été dissoute et son patrimoine intégralement transmis à son associé unique, la société Groupe Europe Handling.

En sa qualité de société holding, le rôle de la société Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre la société Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés du pôle travail temporaire et recrutement en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quotes-parts de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyers relatifs aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, certaines filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe CRIT la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe, des comptes courants de ses filiales et de comptes liés à la gestion financière du groupe.

3.02

Les Ressources Humaines

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Conjointement à la politique de développement des compétences affichée par le groupe depuis plusieurs années destinée à optimiser les parcours professionnels de tous ses collaborateurs, le groupe privilégie l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs. Afin de faciliter leur intégration au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction, le groupe a mis en place un parcours d'intégration individuel visant à favoriser le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes. Chaque parcours d'intégration comporte une journée d'information présentant de manière exhaustive le groupe, suivie de plusieurs stages de formation et d'un accompagnement de proximité sur le terrain.

Les travaux des commissions de développement des ressources humaines mises en place en 2009 ont permis en 2010 une optimisation dans la gestion des ressources humaines du groupe visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles et répondre aux attentes de ses collaborateurs en termes d'évolution professionnelle.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés...).

Pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, le groupe a noué des partenariats avec de nombreux acteurs publics tels que le Pôle emploi, le Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale, le Conseil National des Missions locales, les Conseils généraux, les Conseils régionaux, ...

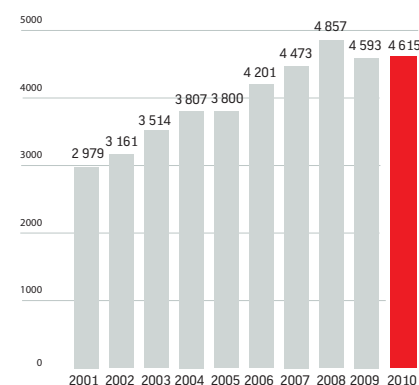
En 2009, le groupe a signé auprès de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi et de Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, l'Engagement National des Jeunes des Quartiers, attestant de son engagement à aider les jeunes des quartiers à accéder à l'emploi et à lutter contre la discrimination à l'embauche, liée à leur lieu de résidence. Cette signature confirme l'engagement pris par le groupe à promouvoir la non-discrimination et promouvoir la diversité. A ce titre, le groupe a mis en oeuvre un Plan Diversité et Egalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage.

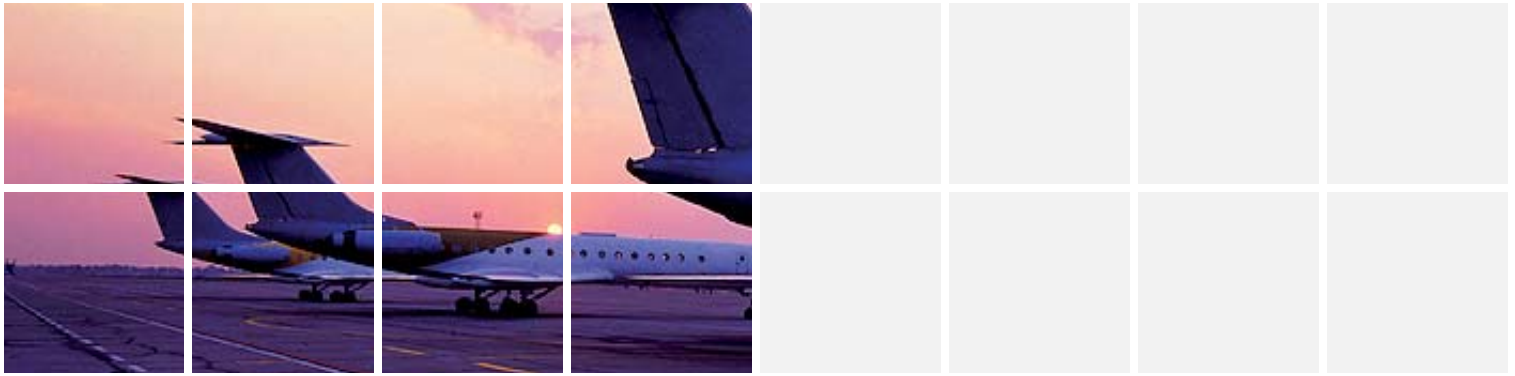
Ce plan se déploie sur plusieurs axes, notamment la formation et la sensibilisation des collaborateurs, la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe. Le groupe compte aller plus loin dans son engagement en faveur de la diversité et de la non discrimination en devenant signataire en 2011 de la Charte de la Diversité en Entreprise.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe en faveur des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats pluriannuels avec l'Agefiph en faveur des salariés intérimaires et ses collaborateurs permanents, et avec la Fagerh (Fédération des Associations, Groupements et Etablissements de Réadaptation pour personnes en situations de handicap).

Dans le cadre de la démarche de développement durable du groupe, les actions mises en place ont permis à sa filiale aéroportuaire d'être signataire de la charte "Observatoire" de la Fédération nationale de l'aviation civile et a été signataire en 2011 du "Pacte pour l'environnement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle".

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit





Les Ressources Humaines

La formation, gage de progression permanente des compétences

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché. Le professionnalisme des permanents et des intérimaires permet au Groupe CRIT d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du Groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire. En fin d'année 2008, le groupe a doté sa filiale RH FORMATION de nouvelles installations afin de répondre aux besoins de formation, notamment en matière d'alternance. Ces acquisitions ont permis à RH FORMATION de renforcer son positionnement sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle : la formation continue, la formation en alternance, la formation diplômante ou encore les formations conventionnées avec Pôle emploi en 2009 et 2010.

La formation des collaborateurs permanents, au cœur de la performance du Groupe

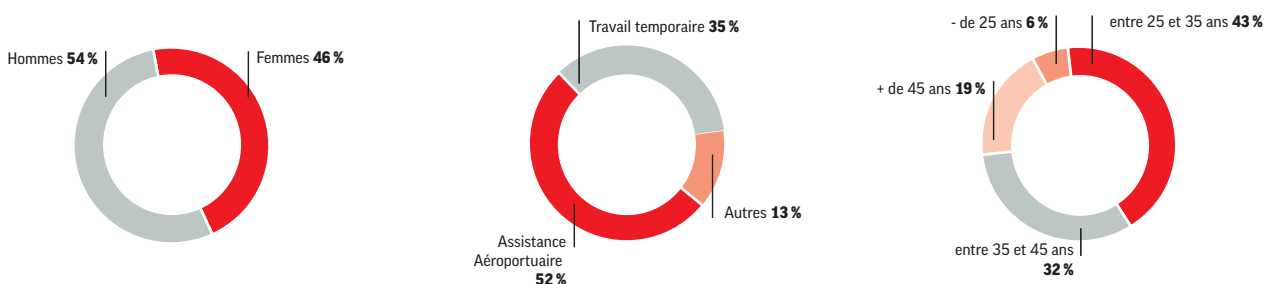
Les outils de formation du Groupe accompagnent l'évolution constante des métiers au service des responsables de filiales et des collaborateurs d'agences. L'offre de formation, sans cesse enrichie,

permet de couvrir l'ensemble des besoins internes, notamment en matière de management, de formations commerciales, sécurité ou ressources humaines. La formation professionnelle est au cœur de la performance du groupe qui soutient, optimise et renforce sans cesse les compétences de ses collaborateurs permanents.

Acteurs de la croissance, les collaborateurs sont au cœur du capital de l'entreprise et bénéficient de formations dès leur arrivée au sein du Groupe. De l'intégration des nouveaux salariés à leur formation continue tout au long de la vie, les outils pédagogiques du groupe permettent aux collaborateurs d'intégrer efficacement l'entreprise et sa culture, de progresser dans leurs fonctions ou encore d'évoluer vers d'autres carrières en interne.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à promouvoir la non-discrimination et la diversité ; des formations spécifiques auprès des managers (formations assurées par l'Institut Ethique Diversité) ont été mises en place en 2009. Ce dispositif a été prolongé en 2010 par la mise en ligne d'un site d'e.learning à destination de l'ensemble des permanents.

Fort de son savoir-faire, RH FORMATION propose également ses services aux entreprises externes au Groupe. Depuis 2003, l'organisme de formation est certifié ISO 9001 sur la conception et la réalisation de formations continue et en alternance et sur ses prestations d'accompagnement et de conseil aux entreprises. RH FORMATION renforce son organisation interne en 2010 avec la réorganisation de son service pédagogique, la création d'un service de développement et de conseil dédié à l'externe pour l'ingénierie financière notamment et le redéploiement des formations en alternance et diplômantes.



3.02

La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Le contexte économique ayant touché un grand nombre de salariés intérimaires, le groupe a mis en place, dans le cadre de la période de professionnalisation, des parcours de formation afin de faire monter en compétences ses collaborateurs intérimaires et leur permettre d'ouvrir leur employabilité à d'autres secteurs d'activités moins affectés par la crise (comme le nucléaire, les énergies nouvelles...)

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Pôle travail temporaire	Budget de formation en milliers d'euros	Nombre de salariés
• 2002	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505
• 2006	13 430	10 212
• 2007	14 981	11 905
• 2008	15 019	8 418
• 2009	11 205	9 100
• 2010	12 750	8 064

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe.

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit a reçu la "Coupe d'Or" des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification :

- ISO 9000 pour l'ensemble du réseau,
- CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées,
- MASE pour les agences spécialisées en pétrochimie.

La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité a permis de fédérer, suite aux différentes acquisitions, l'ensemble des entités du réseau en améliorant son organisation ainsi qu'en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

Conformément à ses engagements, Crit a réussi l'intégration de son Système de Management Intégré basé sur les référentiels Qualité (ISO 9001) / Santé & Sécurité au travail (BS OHSAS 18001) / Environnement (ISO 14001) et a certifié l'ensemble de ses agences en juillet 2005.

Ce Système de Management a pour objectif de gérer les risques liés à/au :

- La santé et la sécurité au travail des intérimaires,
- Juridique,
- L'environnement.

La mise en conformité du système de management de la Sécurité selon les nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001 a pris en compte la préservation de la santé et de la sécurité du personnel permanent et intérimaire en :

- Développant les compétences et la responsabilisation du personnel en matière de maîtrise des risques professionnels afin notamment de réduire le nombre des accidents du travail et de trajet ainsi que leurs conséquences
- Améliorant en continu les outils de mesures et de management de la Santé Sécurité au travail

L'environnement, même dans une activité de service de par sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux a été traité. Afin de réduire les impacts de nos établissements et de nos activités sur l'environnement, il a été décidé de mettre en place une approche participative des personnels du groupe à la gestion du "monde de demain".



Politique d'investissement

L'activité travail temporaire et recrutement est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. L'objectif du groupe est le renforcement des implantations existantes et la recherche d'opportunités de croissance externe, tout en maîtrisant le niveau de sa dette.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International. Cette politique s'est notamment traduite par l'extension du périmètre d'intervention sur les terminaux de CDG1, Orly Ouest et Sud et par un déploiement réussi sur le continent africain qui sera poursuivi dans de nouveaux pays et de nouvelles prestations.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 8 millions d'euros par an (par autofinancement ou crédit-bail). Le secteur aéroportuaire est celui où ces investissements sont concentrés en majeure partie comme le montre le tableau suivant. L'augmentation relative enregistrée en 2009 correspond essentiellement à la mise en place des nouvelles plateformes tant en France qu'au Sierra Leone.

En milliers d'euros	2010	2009	2008
• Travail temporaire et recrutement	547	534	1 122
• Assistance aéroportuaire	5 596	7 448	6 280
• Autres services	829	291	455
Total	6 972	8 273	7 857

Facteurs de risques

Le groupe Crit a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue annuelles de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques économiques (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients),
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,
- les risques de liquidité (risques de couverture par les créances et risques d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risques de taux essentiellement).

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques opérationnels

- **Risque lié à la corrélation du niveau d'activité au PIB**

Grâce à ses 368 agences réparties sur le territoire français, l'activité travail temporaire et recrutement du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle

est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises.

La diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire, d'ingénierie et de placement permet toutefois de compenser légèrement cet effet.

Cette corrélation a notamment pu se vérifier en 2010, exercice qui aura permis au groupe de retrouver une croissance plus soutenue dans un contexte général favorable.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de maîtrise de ses charges et notamment de ses frais de personnel.

Le groupe avait ainsi mis en place en début d'année 2009 un plan d'économie général sur ses frais de siège et de réseau (France et Espagne) visant à préserver sa rentabilité. Ce plan qui a porté sur l'essentiel sur des mesures de non-renouvellement des CDD et de non-remplacement des départs, des fermetures et regroupements d'agences sur les bassins d'emploi les plus affectés ainsi que sur la mise en œuvre d'un programme de chômage partiel sur 138 agences pendant 4 mois de mai à juin, a permis de réaliser plus de 10 M€ d'économies en 2009,

• Risque de concentration

Le risque de concentration est notablement réduit par la diversification du portefeuille clients.

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 3.6 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 11.2 % et les 10 clients suivants 7,2 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

Le risque lié à la concentration des achats et fournitures de prestations auprès d'un nombre limité de fournisseurs est d'autre part globalement faible dans le Groupe où près de 90% des charges opérationnelles sont des frais de personnel.

Le risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs n'existe notamment pas dans le secteur du travail temporaire et recrutement où les achats et charges externes ne représentent que 3.6 % des charges opérationnelles du secteur.

Cette approche doit toutefois être nuancée pour le secteur assistance aéroportuaire où cette part est de 37 % des charges opérationnelles du secteur. Le premier fournisseur représente 13.7 % des achats du secteur et les 5 premiers fournisseurs totalisent quant à eux 38.9 %.

• Risque lié aux contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés en note 9 des comptes consolidés.

Risques de crédit et de contrepartie

• Risque de crédit commercial

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

Un service centralisé de crédit management assure le suivi du crédit client du groupe. Un service contentieux prend ensuite en charge les éventuelles poursuites judiciaires.

Le montant des dépréciations sur créances clients est fourni en note 4.3.3 des comptes consolidés.

La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Travail temporaire et recrutement	242 396	208 304
• Assistance aéroportuaire	32 268	31 095
• Autres services	17 751	19 160
TOTAL	292 415	258 559

L'ancienneté des créances clients est indiquée dans la note 5.3 des comptes consolidés.

• Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant leur notation auprès des agences de rating et a également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

Risques juridiques

• Types de risques juridiques

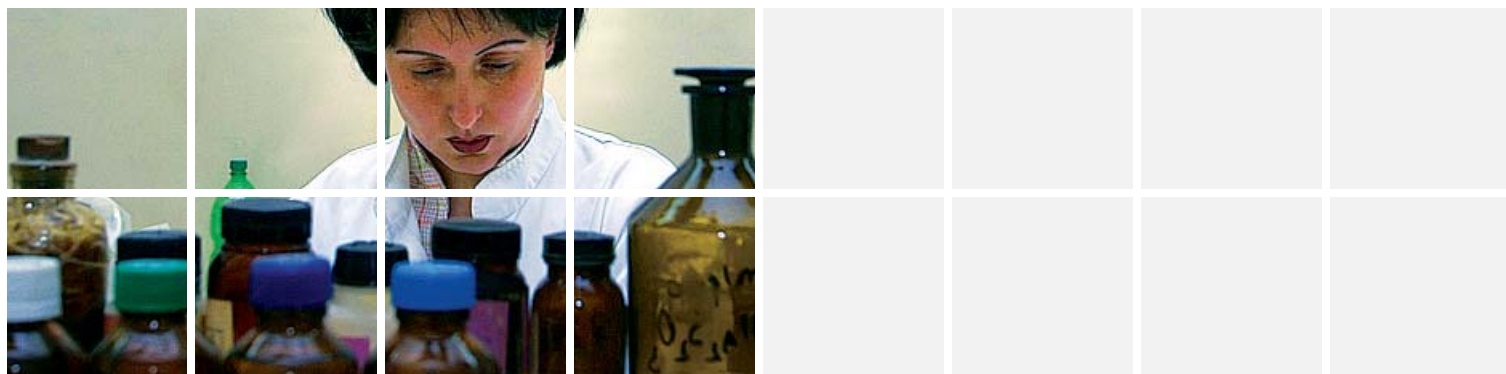
Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement réglementée ainsi qu'il est décrit en page 11. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions financières au titre de son activité de travail temporaire, le groupe doit en effet selon le Code du Travail justifier en permanence d'une caution équivalente à 8 % de son chiffre d'affaires associé de l'année calendaire précédente. La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.

- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

• Procédures judiciaires et d'arbitrage :

Les litiges en cours concernent principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 4.5.2. des comptes consolidés). Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe .



Politique d'investissement - facteurs de risques

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques de liquidité

• Niveau de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Ainsi que décrit en note 4.6.2 aux comptes consolidés, l'endettement financier brut du groupe est essentiellement composé d'une titrisation de créances commerciales (7,5 M€), de la participation due aux salariés (24.9 M€), le groupe n'ayant pas tiré sur ses lignes d'affacturage au 31 décembre 2010. L'échéance de ces dettes est de même indiquée en note 4.6.2 des comptes consolidés.

Le groupe est peu exposé au risque de liquidité grâce à une trésorerie nette excédentaire (note 4.6.2.3 des comptes consolidés) et une maturité supérieure à un an de la titrisation qui constitue sa principale source de financement.

• Risque de couverture par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer. De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension. Le groupe a mis en place une politique d'assurance crédit développée dans le paragraphe ci-après sur les assurances.

• Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
• Couverture par les créances ⁽¹⁾	Créances / Créances cédées	Titrisation	Janv-10	Janv-11	101 %	103 %	103 %
• Accroissement de la sinistralité ⁽²⁾	Surdimension / Créances cédées	Titrisation	Janv-10	Janv-11	13 %	37 %	27 %

⁽¹⁾ Le ratio Créances/Créances cédées correspond au montant total des créances des cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier

⁽²⁾ Le ratio de Surdimension/Créances cédées correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Au 30 avril 2011, la capacité de tirage n'est plus utilisée qu'à hauteur de 7 % de son montant maximum théorique ainsi le risque de sinistralité qui est conforme à celui de l'économie en général n'est pas susceptible d'impacter négativement ce financement.

Aucun covenant n'est inclus dans le contrat. De même, les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

• Risque d'exigibilité anticipée

Le principe de la titrisation est de transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fonds commun de titrisation qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit SAS, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM et MASER. Au premier financement, le groupe a cédé ses créances commerciales à un fonds commun de créances, ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité. La capacité maximum de tirage peut être étendue à 110 millions d'euros.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances. En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension et fonction de ses besoins de financement.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été renouvelé en janvier 2007, pour une période de 6 ans. Au 31 décembre 2010, le montant tiré était de 7,5 M€. Au 30 avril 2011, le financement utilisé par le groupe au titre de la titrisation est de 7,5 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 109 M€.

Dans le cadre de la titrisation, le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisément défini) ainsi qu'un niveau de surdimension dont les caractéristiques sont développées dans le tableau suivant.

Risque de marché

• Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

• Risque de taux

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	à moins d' 1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
• Endettement financier brut (a)				
Taux fixe	26 297	2 222		28 519
Taux variable	83	7 586	153	7 822
• Découverts hors cash pooling (b)				
Taux fixe				
Taux variable	5 506	0	0	5 506
• Instruments de couverture : Swap (c)				
Taux fixe		7 510		7 510
Taux variable		(7 510)		(7 510)
• Dettes financières après couverture (d=a+b+c)				
Taux fixe	26 297	9 732		36 029
Taux variable	5 589	76	153	5 818
• Equivalents de trésorerie (e)				
Taux fixe	15 000			15 000
Taux variable	35 282			35 282
• Exposition nette après couverture (f=d-e)				
Taux fixe	11 297	9 732		21 029
Taux variable	(29 693)	76	153	(29 464)
Trésorerie active				(32 840)
Total Endettement financier net				(41 275)

(b) Découverts bancaires hors partie cash pooling (note 4.6.2.3 des comptes consolidés), cette partie étant couverte par des actifs de cash pooling.

A la clôture de l'exercice 2010, la majeure partie des dettes financières brutes incluant les découverts bancaires hors cash pooling du groupe est à taux fixe. Cette position est encore accentuée après prise en compte des instruments de couverture. Le groupe a en effet conclu un contrat d'échange de taux qui lui permet de réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt du contrat de titrisation. Le groupe grâce à son instrument de couverture et ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts. Une évolution de 1 % des taux aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

• Risque de change

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro à 97 %.

• Risque actions et autres instruments financiers

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 2.10.4 et 4.3.5. des comptes consolidés. Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur à la clôture, qui dépend du cours de bourse, est donnée en note 8 des comptes sociaux.

Prévention et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un

impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.

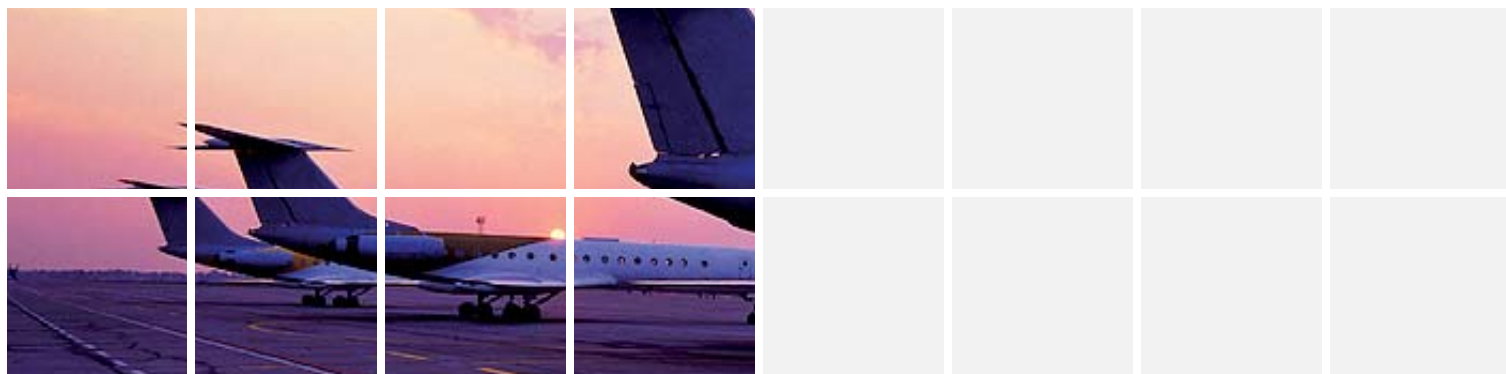
les autres risques par des polices adaptées dont principalement :

- Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
- Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
- Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
- Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 M€ par sinistre)
- Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2010 à 4,1 millions d'euros correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



Évolution et perspectives :

Vers un nouvel exercice de croissance et de progression des résultats

Une stratégie offensive à l'international

L'année 2011 a débuté dans un contexte économique favorable avec une vive accélération du PIB français qui s'inscrit en hausse de +1 % au 1^{er} trimestre 2011, enregistrant sa plus forte croissance depuis le 2^{ème} trimestre 2006. Cette performance est portée par une hausse de la consommation des ménages, la reprise des investissements et le restockage des entreprises. Ainsi la production manufacturière affiche une progression de 3,4 % sur la période. Au cours du premier trimestre, on constate également une augmentation marquée des créations d'emplois avec 58 000 emplois supplémentaires dont 13 500 emplois créés dans le secteur du travail temporaire (INSEE).

Un début d'année dont a pleinement bénéficié le groupe Crit qui réalise un excellent premier trimestre 2011 en croissance de 21,6 % à 333 millions d'euros ⁽¹⁾.

Cette progression, réalisée entièrement en organique, confirme le retour à une dynamique de développement solide sur l'ensemble des activités du groupe.

Le pôle travail temporaire et recrutement affiche une croissance de 26 % de son chiffre d'affaires trimestriel. La France, marché de référence du groupe, est au cœur de cette forte progression avec un chiffre d'affaires de 260,6 millions d'euros en hausse de 27,7 %. Cette performance valide la pertinence de la stratégie conduite par le groupe pour bénéficier de la reprise et confirme sa capacité à générer une forte croissance en interne. Ainsi, le groupe a surperformé son marché de référence qui s'inscrit en hausse de 23 % sur la période, illustrant sa capacité à gagner de nouvelles parts de marché.

Cet excellent début d'année devrait permettre au groupe de continuer à afficher une croissance soutenue sur l'exercice. L'amélioration continue de la conjoncture et de l'activité industrielle, le net redémarrage du secteur BTP, la reprise des prestations de recrutement et l'ouverture du travail temporaire à

la fonction publique contribueront à cette croissance. En 2011, le groupe entend mener une stratégie offensive portant sur une intensification des actions de conquête commerciale à destination des PME, une stratégie sélective et ciblée d'ouvertures d'agences sur le territoire national et l'optimisation de la productivité de son réseau.

A l'international, l'objectif du groupe est de doubler son chiffre d'affaires à horizon trois ans.

Pour ce faire, le groupe entend renforcer ses positions sur les cinq pays où il opère déjà et rechercher de nouvelles opportunités de croissance externe offrant des réseaux lui permettant des prises de positions locales immédiates. Avec plus de 40 millions de trésorerie nette, la situation financière place le groupe en position idéale pour saisir les meilleures opportunités.

Au cours du premier trimestre 2011, le pôle multiservices a, comme attendu, consolidé sa croissance avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 56,4 millions d'euros, en hausse de 4,6 %.

Le chiffre d'affaires des activités aéroportuaires qui représentent 74 % du chiffre d'affaires du pôle, s'est établi à 41,8 millions d'euros en croissance de 3,2 %. Il convient de noter que l'année 2010 avait bénéficié d'un effet périmètre significatif lié à la contribution des nouveaux contrats signés dans le cadre de l'extension du champ d'intervention du groupe sur les nouveaux terminaux de Roissy et d'Orly. En 2011, le groupe continuera à consolider sa position de n°1 sur le marché français, qui sera soutenue par le redémarrage progressif du trafic aérien et le potentiel de conquête de nouvelles compagnies aériennes. A l'international, le déploiement réussi sur le continent africain sera poursuivi dans de nouveaux pays et de nouvelles prestations. A terme, l'international sera un relais de croissance important pour les activités aéroportuaires du groupe. L'optimisation de la rentabilité restera une priorité tant en France qu'à l'international.

⁽¹⁾ Chiffres non audités



Quant aux activités ingénierie et maintenance, les orientations stratégiques menées par le groupe ces dernières années ont permis un retour à une forte croissance au 1^{er} trimestre 2011 avec une hausse de plus de 14 % de leur chiffre d'affaires, soutenue par la reprise des programmes de développement dans l'ensemble des secteurs, en particulier automobile et aéronautique.

Au regard de ce début d'année réussi et d'un mois d'avril qui confirme une forte progression de son pôle travail temporaire et recrutement, le groupe réaffirme sa confiance pour 2011 tant en termes de croissance que de progression des résultats.

Un nouveau renforcement significatif de la situation financière du groupe

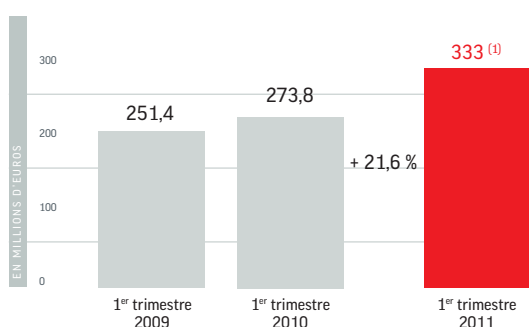
En 2010, le groupe a renforcé une nouvelle fois de façon significative sa structure financière. Avec des capitaux propres qui s'établissent

à près de 192 millions d'euros et une trésorerie nette positive de 41 millions d'euros, le groupe affiche une situation financière solide. Cette forte amélioration de la trésorerie est le fruit d'une amélioration de la capacité d'autofinancement de près de 45 M€ combinée à une gestion stricte des encaissements clients.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes de financement pluriannuelles, notamment une ligne de titrisation de créances commerciales renouvelée pour 6 ans en 2007 à hauteur de 75 millions d'euros pouvant être étendue à 110 millions d'euros, et une ligne d'affacturage de créances clients pour 80 millions d'euros.

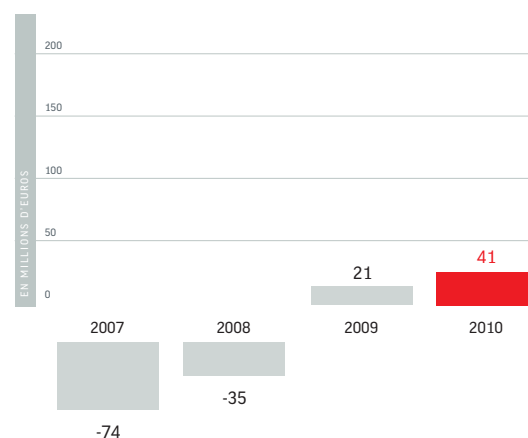
Le groupe affiche ainsi une situation financière très solide qui lui assure la capacité à profiter pleinement de la reprise et lui permet d'envisager de nouvelles opérations d'acquisitions pour accélérer son développement à l'international.

Évolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1^{er} trimestre 2011

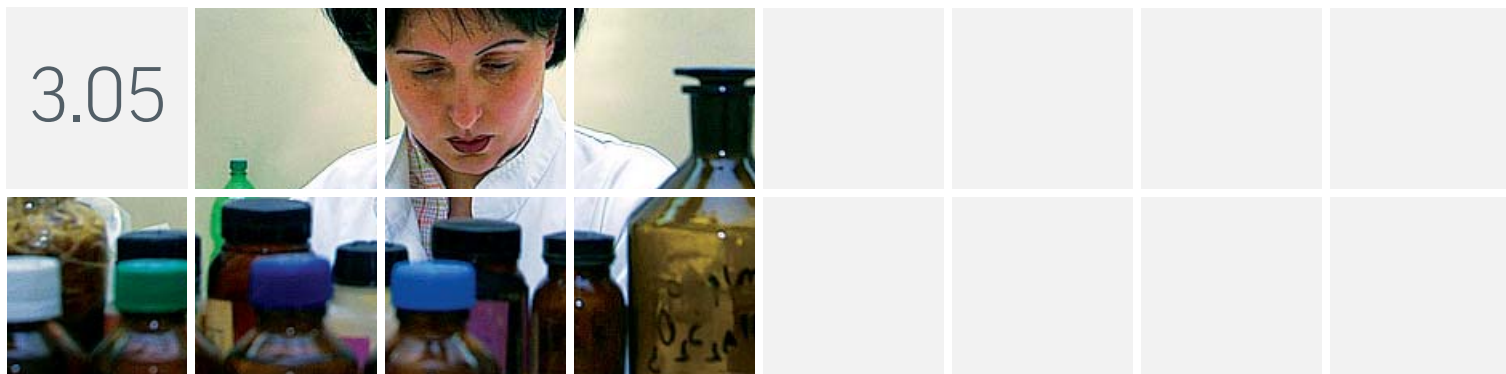


⁽¹⁾ Chiffres non audités

Trésorerie nette (en M€)



3.05



Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit est cotée depuis le 18/03/1999 au NYSE EURONEXT - PARIS

Profil :

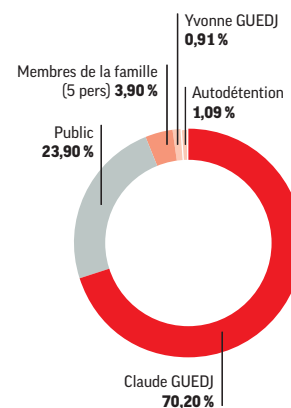
- Place de cotation : Nyse Euronext
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid&Small 190
- Admis sur le segment "Long-only" du SRD le 26 mai 2010
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (5 mai 2011) : 264,37 millions d'euros

Cours de l'action Groupe Crit (source Six Telekurs)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du Titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2010 au 6 mai 2011	16,63 euros	25,00 euros

Répartition du capital

(au 30 avril 2011)



Composition de l'actionnariat (au 30 avril 2011)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 897 753	70,20	81,19
• Yvonne GUEDJ	102 849	0,91	1,03
• Nathalie JAQUI	176 110	1,57	1,82
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,43
• Membres de la famille (3 pers.)	123 699	1,10	1,28
• Public	2 689 077	23,90	13,25
• Autodétention	122 052	1,09	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00



Rapport financier

Patrimoine - Situation financière - Résultats

Sommaire

- Comptes consolidés du Groupe Crit 2009 et 2010
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux de Groupe Crit 2009 et 2010
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31-12-2010	31-12-2009
• Capital souscrit non appelé		-	14
<i>Goodwill</i>	7.3	101 245	101 245
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		2 559	2 664
• Total des immobilisations incorporelles	4.1	103 804	103 909
• Immobilisations corporelles	4.2	21 173	21 844
• Actifs financiers	4.3.2	3 782	3 445
• Participations dans les entreprises associées		895	934
• Impôts différés	6.2.2	2 766	2 196
ACTIFS NON COURANTS		132 420	132 342
• Stocks		1 274	1 254
• Créances clients	4.3.3	292 415	258 559
• Autres créances	4.3.4	19 872	17 473
• Actifs d'impôts exigibles		30	4 030
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3.5	143 603	92 186
ACTIFS COURANTS		457 194	373 502
TOTAL ACTIF		589 614	505 844

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31-12-2010	31-12-2009
• Capital		4 050	4 050
• Primes & réserves		184 087	172 016
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		188 137	176 066
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		3 505	2 629
CAPITAUX PROPRES		191 642	178 695
• Engagements de retraites	4.5.1.1	4 605	3 731
• Emprunts partie non courante	4.6.2.1	9 961	13 427
PASSIFS NON COURANTS		14 566	17 158
• Emprunts partie courante	4.6.2.1	26 380	27 489
• Découverts bancaires et assimilés	4.6.2.2	65 987	29 816
• Provisions pour autres passifs	4.5.2	5 670	6 504
• Dettes fournisseurs		26 016	27 163
• Dettes fiscales et sociales	4.6.3.1	238 965	205 897
• Dettes d'impôts exigibles		6 115	146
• Autres dettes	4.6.3.2	14 272	12 976
PASSIFS COURANTS		383 406	309 991
TOTAL PASSIF		589 614	505 844

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

B. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires	7.1	1 310 840	1 127 598
• Achats consommés		(18 628)	(18 893)
• Charges de personnel et assimilées		(1 147 974)	(1 008 955)
• Autres achats et charges externes		(94 596)	(76 142)
• Dotations nettes aux amortissements		(6 857)	(6 340)
• Dotations nettes aux provisions		(4 705)	(5 859)
• Autres produits d'exploitation		1 702	5 773
• Autres charges d'exploitation		(2 259)	(3 465)
Résultat opérationnel	2.1.2 & 7.2	37 523	13 717
• Charges financières		(2 328)	(2 939)
• Produits financiers		560	618
Coût de l'endettement financier net	6.1	(1 768)	(2 321)
Résultat avant impôt		35 755	11 396
• Charge d'impôt sur le résultat	6.2	(20 370)	(3 093)
Résultat après impôt		15 385	8 303
• Quote-part dans les résultats des entreprises associées		199	190
Résultat net		15 583	8 493
• attribuable aux propriétaires de la société mère		13 962	7 405
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1 621	1 088
		15 583	8 493

Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)			
• De base et dilué	10.1	1,25	0,66

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

C. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	2010	2009
Résultat net	15 583	8 493
• Ecart de conversion	246	(14)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	246	(14)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 829	8 479
• attribuable aux propriétaires de la société mère	14 213	7 391
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 616	1 088
	15 829	8 479

D. Etat des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Exercice 2009							
Capitaux propres au 01/01/09	4 050	(1 236)	168 667	(144)	171 338	2 154	173 492
• Résultat net de l'exercice			7 405		7 405	1 088	8 493
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(14)	(14)		(14)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	7 405	(14)	7 391	1 088	8 479
• Dividendes distribués			(2 225)		(2 225)	(624)	(2 849)
• Opérations sur titres auto-détenus		(437)			(437)		(437)
• Autres mouvements			(1)		(1)	11	10
Transactions avec les actionnaires	-	(437)	(2 226)	-	(2 663)	(613)	(3 276)
Capitaux propres au 31/12/09	4 050	(1 673)	173 847	(158)	176 066	2 629	178 695
Exercice 2010							
Capitaux propres au 01/01/10	4 050	(1 673)	173 847	(158)	176 066	2 629	178 695
• Résultat net de l'exercice			13 962		13 962	1 621	15 583
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				251	251	(5)	246
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	13 962	251	14 213	1 616	15 829
• Dividendes distribués			(2 238)		(2 238)	(740)	(2 977)
• Opérations sur titres auto-détenus		96			96		96
• Autres mouvements			(9)	7	(2)	(1)	(2)
Transactions avec les actionnaires	-	96	(2 246)	7	(2 143)	(740)	(2 883)
Capitaux propres au 31/12/10	4 050	(1 576)	185 563	101	188 137	3 505	191 642

E. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2010	2009
Résultat net de l'exercice	15 583	8 493
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>		
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(199)	(190)
• Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 831	6 282
• Variation des provisions	35	683
• Elimination des résultats de cession d'actifs	673	298
• Coût de l'endettement financier	1 859	2 754
• Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20 370	3 093
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	45 154	21 414
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	(3 583)	45 029
• Impôts versés (C)	(10 937)	1 161
Flux de trésorerie générés par l'activité (D = A+B+C)	30 633	67 604
• Augmentation de capital	13	–
• Dividendes versés	(2 485)	(2 839)
• Achat-revente d'actions propres	96	(437)
• Remboursement d'emprunts	(6 384)	(38 827)
• Emission d'emprunts (hors contrats location-financement)	266	1 309
• Emission d'emprunts (contrats location-financement)	1 535	2 552
• Intérêts financiers versés	(1 858)	(2 757)
Flux liés aux opérations financières	(8 816)	(40 998)
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(372)	(303)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location-financement)	(5 065)	(5 418)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location-financement)	(1 535)	(2 552)
• Variation de trésorerie des activités arrêtés ou cédées	(4)	138
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	237	3 218
• Autres flux liés aux opérations d'investissements	(41)	215
Flux liés aux opérations d'investissements	(6 780)	(4 703)
• Incidence de la variation des taux de change	208	(3)
Variation de trésorerie	15 245	21 901
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	62 370	40 469
• Variation de trésorerie	15 245	21 901
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	77 615	62 370

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

F. Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

1 – Faits marquants de l'exercice

- 1.1. Pôle Travail temporaire et recrutement
- 1.2. Pôle Assistance aéroportuaire

2 – Règles et méthodes comptables

- 2.1. Base de préparation
 - 2.1.1. Base d'évaluation utilisée
 - 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations
- 2.2. Méthodes de consolidation
- 2.3. Regroupements d'entreprises
- 2.4. Information sectorielle
- 2.5. Conversion des états financiers des activités à l'étranger
- 2.6. Immobilisations incorporelles
 - 2.6.1. Goodwills
 - 2.6.2. Autres immobilisations incorporelles
- 2.7. Immobilisations corporelles
 - 2.7.1. Principes comptables
 - 2.7.2. Contrats de location
- 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers
- 2.9. Stocks
- 2.10. Actifs financiers
 - 2.10.1. Actifs financiers non courants
 - 2.10.2. Créances clients
 - 2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles
 - 2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 2.11. Titres d'autocontrôle
- 2.12. Dividendes et capitaux
- 2.13. Provisions
 - 2.13.1. Avantages du personnel
 - 2.13.1.1. Engagements sociaux
 - 2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions
 - 2.13.2. Provisions pour autres passifs
- 2.14. Passifs financiers
 - 2.14.1. Emprunts et découverts bancaires
 - 2.14.2. Passifs financiers courants
- 2.15. Impôts différés
- 2.16. Autres impôts et taxes
- 2.17. Reconnaissance des produits

3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

4 – Notes sur le bilan

- 4.1. Immobilisations incorporelles
- 4.2. Immobilisations corporelles
- 4.3. Actifs financiers
 - 4.3.1. Catégories d'actifs financiers
 - 4.3.2. Actifs financiers non courants
 - 4.3.3. Créances clients
 - 4.3.4. Autres créances
 - 4.3.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.4. Capital et autocontrôle
- 4.5. Provisions
 - 4.5.1. Avantages liés au personnel
 - 4.5.1.1. Régimes à prestations définies
 - 4.5.1.2. Régimes à cotisations définies
 - 4.5.1.3. Autres avantages du personnel
 - 4.5.2. Provisions pour autres passifs

Sommaire (suite)

- 4.6. Passifs financiers
 - 4.6.1. Catégories de passifs financiers
 - 4.6.2. Emprunts et découverts bancaires
 - 4.6.2.1. Endettement financier brut
 - 4.6.2.2. Découverts bancaires et assimilés
 - 4.6.2.3. Endettement financier net
 - 4.6.3. Autres passifs financiers courants
 - 4.6.3.1. Dettes fiscales et sociales
 - 4.6.3.2. Autres dettes

5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers

- 5.1. Risque de change
- 5.2. Risque de taux
- 5.3. Risque de crédit
- 5.4. Risque de liquidité

6 - Notes sur le résultat

- 6.1. Coût de l'endettement financier net
- 6.2. Charge d'impôt sur le résultat
 - 6.2.1. Charge d'impôt nette
 - 6.2.2. Impôts différés par nature

7 - Information sectorielle

- 7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels
- 7.2. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels
- 7.3. Goodwills par secteurs opérationnels
 - 7.3.1. Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement
 - 7.3.2. Goodwill Intérim Espagne
 - 7.3.3. Goodwill UGT Assistance Aéroportuaire
- 7.4. Autres informations par secteurs opérationnels
- 7.5. Autres informations
 - 7.5.1. Chiffre d'affaires par zone géographique
 - 7.5.2. Actifs non courants par zone géographique

8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie

- 8.1. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
- 8.2. Remboursement d'emprunts

9 - Engagements hors bilan

- 9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société
 - 9.1.1. Engagements donnés
 - 9.1.2. Engagements reçus
- 9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société
 - 9.2.1. Engagements donnés
 - 9.2.2. Engagements reçus

10 - Autres informations

- 10.1. Résultat par action
- 10.2. Dividende par action
- 10.3. Informations sur les parties liées
 - 10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux
 - 10.3.2. Autres parties liées
- 10.4. Événements post-clôture
- 10.5. Effectifs
- 10.6. Périmètre de consolidation

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment B Euronext à Paris. Son siège social est situé 152 bis, avenue Gabriel Péri, à St Ouen. Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

1 – Faits marquants de l'exercice

1.1. Pôle Travail temporaire et recrutement

La société Groupe CRIT en sa qualité d'associé unique de la filiale EURISTT, a décidé de dissoudre cette dernière par anticipation le 26 avril 2010.

La filiale CRIT SRO (Slovaquie) a été dissoute le 18 octobre 2010. Cette dissolution est sans incidence sur le résultat de l'exercice.

1.2. Pôle Assistance aéroportuaire

La société GROUPE EUROPE HANDLING en sa qualité d'associé unique de la filiale EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE, a décidé de dissoudre cette dernière par anticipation le 22 novembre 2010.

2 – Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés sont décrites ci-dessous et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 avril 2011. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

2.1.1. Base d'évaluation utilisée

Ainsi qu'il est précisé en note 3, l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite la définition par les dirigeants d'un certain nombre d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement.

Ces hypothèses, estimations et appréciations dont il est possible que les résultats futurs diffèrent, sont revues par la direction à chaque clôture au regard des réalisations passées et des anticipations.

Le groupe a ainsi précisé les hypothèses retenues et encadré celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérerait pertinent pour les quatre domaines suivants qui ont fait l'objet de travaux particuliers :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie. L'approche développée est détaillée en note 7.3.
- L'estimation des avantages liés au personnel (note 4.5.1)
- L'estimation des provisions pour litiges
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

2.1.2. Changement de normes et d'interprétations

Le Groupe a approfondi son analyse de la Contribution Economique Territoriale (CET), nouvel impôt introduit par la Loi de finances pour 2010.

Le Groupe estime finalement que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe adopte à compter du 1^{er} janvier 2010 permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

Ce changement de méthode a un impact positif de 15.1 M€ sur le résultat opérationnel de l'année 2010.

Aucun impôt différé actif ou passif n'est comptabilisé à ce sujet en l'absence d'un impact significatif au 31 décembre 2010. Il en aurait été de même au 31 décembre 2009, dans ce contexte aucun retraitement rétrospectif des comptes 2009 n'a été fait.

Cette présentation de la CVAE augmente le taux d'impôt apparent du Groupe qui passe à 57 % au 31.12.2010 contre 27.1 % au 31.12.2009.

Normes et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont détaillées ci-après.

IFRS 3 Regroupement d'entreprise (révisée) et
IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels (révisée)

Ces deux normes sont d'application prospective et sont donc sans incidence sur les regroupements d'entreprise réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 qui ont été comptabilisés selon les principes décrits dans la note 2.3 Regroupements d'entreprise.

La révision de la norme IFRS 3 introduit les principales modifications suivantes pour les regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2010 :

- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période,
- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- l'option disponible au cas par cas pour chaque acquisition, d'évaluer les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise soit à leur juste valeur,
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte en résultat.

La révision de la norme IAS 27 apporte quant à elle les principaux changements suivants :

- les acquisitions complémentaires de titres après prise de contrôle exclusif et parallèlement les cessions de titres sans perte du contrôle exclusif influent uniquement sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill,
- les cessions de titres avec perte du contrôle exclusif donnent lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération.

En l'absence de toute évolution significative du périmètre de consolidation du Groupe en 2010, l'application de ces deux nouvelles normes révisées est sans impact sur les états financiers du Groupe.

Normes et interprétations susceptibles d'être anticipées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de normes, amendements de normes ou interprétations par anticipation et plus particulièrement les normes et interprétations suivantes dont la date d'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Seule la révision de la norme IAS 24 Informations relatives aux parties liées est susceptible d'avoir un impact sur les comptes du Groupe.

2.2. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales").

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Ainsi au 31 décembre 2010, toutes les sociétés contrôlées ou détenues à plus de 50 % sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle est perdu par le Groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, qui s'accompagne d'une prise de participation généralement comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 10.6. ci-après.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises qui seront réalisés après le 1^{er} janvier 2010 tiendront compte de la révision des normes IFRS 3 Regroupement d'entreprise et IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels, qui est décrite dans la partie 2.1.2.

2.4. Information sectorielle

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent le cœur de métier du Groupe, qui agit en temps qu'acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services.
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions.
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, Négoce...).

L'activité des trois sociétés Computer, Hillary et Rush, prestataires de services informatiques, juridiques et de publicité principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation qui se sont notablement développées pour la part hors-groupe sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement règlementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général. Assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires, il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnels (chiffre d'affaires et résultat opérationnel).

Les secteurs à présenter sont ainsi fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services.

2.5. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Goodwills

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la partie 7.3. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwill sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

2.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des droits au bail et logiciels enregistrés à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur recouvrable de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est définie comme la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'utilité.

Les droits au bail font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

Les logiciels sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, de un à cinq ans.

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Constructions	40 ans
• Agencements et aménagements	3 à 5 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure.

2.7.2. Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est un ensemble homogène d'actifs, dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants:

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T.; une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent en cas de modifications de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwill qui sont irréversibles.

2.9. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les catégories suivantes existent pour Groupe CRIT :

- Prêts et créances : Prêts et créances à plus d'un an, créances clients, autres créances, actifs d'impôts exigibles, comptes courants bancaires
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Placements à court terme et instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

2.10.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés « prêts et créances » qui correspondent aux dépôts, cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

2.10.2. Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat de titrisation sont présentées dans le poste clients en contrepartie des dettes financières.

Les créances clients cédées nettes des encaissements à reverser aux organismes d'affacturage sont également présentées dans le poste clients en contrepartie des découverts bancaires ou en trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe cède en effet ses créances aux organismes d'affacturage en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés. Ces encaissements à reverser aux organismes d'affacturage peuvent excéder ponctuellement le financement obtenu de ces derniers. Cette position débitrice constitue alors un équivalent de trésorerie.

2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles

Les autres créances et les actifs d'impôts exigibles sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentées à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les OPCVM monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix publiés sur un marché actif (Niveau 1 de la norme IFRS 7-27 A)
- les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur. Ces derniers sont valorisés sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 7-27 A)
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage.

2.11. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

2.12. Dividendes et capitaux

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.13. Provisions

2.13.1. Avantages du personnel

2.13.1.1. Engagements sociaux

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dû déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement.

Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités légales de départ à la retraite, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés. Ils ne sont pas financés par le Groupe, il n'existe donc pas d'actif de régime.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

L'impact des modifications de régimes résultant de l'action du gouvernement et affectant les droits à prestations sont constatés en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle d'obtention de ces droits. C'est ainsi qu'est notamment comptabilisé l'impact de la loi portant réforme des retraites 2010.

L'engagement correspondant, inscrit au bilan en provision pour risques, correspond ainsi à la valeur actualisée des obligations futures diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé. Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

2.13.2. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

2.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- soit en « autres passifs au coût amorti » pour les emprunts et découverts bancaires, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes d'impôts exigibles et les autres dettes
- en « passifs évalués à la juste valeur par le résultat » pour les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 7-27.A).

2.14.1. Emprunts et découverts bancaires

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le contrat de titrisation de créances professionnelles, initialement conclu en 2002, a été renouvelé le 19 janvier 2007 pour une durée de 6 ans. Ce financement, dont la maturité de remboursement définitif est supérieure à douze mois est par conséquent classé en éléments non courants. Une situation à jour au 31 décembre 2010 a été détaillée en notes 4.3.3. et 4.6.2.1.

Comme indiqué en note 2.10.2, les créances clients cédées nettes des encaissements à reverser aux organismes d'affacturage sont également présentées dans le poste clients en contrepartie des découverts bancaires ou en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsque la position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

2.14.2. Passifs financiers courants

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

2.15. Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

2.16. Autres impôts et taxes

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Ainsi que développé en partie 2.1.2 Changement de normes et d'interprétation, le groupe considère que la CVAE est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12.

2.17. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférente est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.6. et 2.8.),
- la valorisation des engagements sociaux (note 2.13.1.1.),
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 2.13.2.),
- la reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (note 2.15.).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

4 - Notes sur le bilan**4.1 - Immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros	Goodwill	Fonds de commerce	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2009				
• Valeur brute comptable	101 732	5 183	5 147	112 062
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 251)	(3 711)	(8 449)
Valeur nette comptable	101 245	932	1 436	103 613
Exercice clos le 31 décembre 2009				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 245	932	1 436	103 613
• Acquisitions			304	304
• Cessions			(82)	(82)
• Reclassements			355	355
• Dotations aux amortissements			(281)	(281)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	932	1 732	103 909
Au 31 décembre 2009				
• Valeur brute comptable	101 732	5 183	5 604	112 519
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 251)	(3 872)	(8 610)
• Valeur nette comptable	101 245	932	1 732	103 909
Exercice clos le 31 décembre 2010				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 245	932	1 732	103 909
• Acquisitions			372	372
• Cessions			(40)	(40)
• Reclassements			(11)	(11)
• Dotations aux amortissements			(425)	(425)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	932	1 628	103 804
Au 31 décembre 2010				
• Valeur brute comptable	101 732	5 183	5 815	112 730
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 251)	(4 187)	(8 925)
Valeur nette comptable	101 245	932	1 628	103 804

Le poste « Autres » est principalement constitué de logiciels acquis ou développés en interne.

Les informations relatives aux tests de perte de valeur effectués pour les goodwill sont fournies dans la partie 7.3. Goodwill par secteurs opérationnels.

4.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2009					
• Coût	447	2 357	31 940	22 938	57 683
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 435)	(17 493)	(15 355)	(34 283)
Valeur nette comptable	447	922	14 447	7 583	23 400
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>10 583</i>		<i>10 892</i>
Exercice clos le 31 décembre 2009					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	922	14 447	7 583	23 400
• Différences de conversion			(1)	(1)	(2)
• Acquisitions		1	4 180	3 789	7 970
• Cessions			(3 287)	(151)	(3 438)
• Reclassements			74	(102)	(28)
• Dotations aux amortissements		(36)	(3 440)	(2 582)	(6 058)
Valeur nette comptable à la clôture	447	887	11 973	8 536	21 844
Au 31 décembre 2009					
• Coût	447	2 358	29 393	25 011	57 209
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 471)	(17 421)	(16 473)	(35 365)
Valeur nette comptable	447	887	11 972	8 538	21 844
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>9 508</i>		<i>9 817</i>
Exercice clos le 31 décembre 2010					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	887	11 972	8 538	21 844
• Différences de conversion			28	3	32
• Acquisitions		37	4 642	1 922	6 601
• Cessions			(520)	(337)	(857)
• Reclassements		1	13	(29)	(15)
• Dotations aux amortissements		(40)	(3 617)	(2 775)	(6 431)
Valeur nette comptable à la clôture	447	885	12 519	7 323	21 173
Au 31 décembre 2010					
• Coût	447	2 396	33 556	26 570	62 969
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 511)	(21 038)	(19 248)	(41 796)
Valeur nette comptable	447	885	12 519	7 323	21 173
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>			<i>8 032</i>	<i>8 341</i>

Le poste « Autres » inclut notamment des matériels de bureau, informatique et de transport.

4.3 Actifs financiers**4.3.1. Catégories d'actifs financiers**

En milliers d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	Non Courant	Courant	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti	3 782	426 187	429 969	350 356
• Prêts et créances et autres immobilisations financières	3 782		3 782	3 445
• Créances clients		292 415	292 415	258 559
• Autres créances		19 872	19 872	17 473
• Actif d'impôt exigible		30	30	4 030
• Comptes courants bancaires		93 321	93 321	49 340
• Affacturage		20 549	20 549	17 510
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		29 733	29 733	25 336
• OPCVM monétaires		14 733	14 733	10 336
• Compte à terme		15 000	15 000	15 000
Total	3 782	455 920	459 702	375 692

4.3.2. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2009			
• Valeur brute	3 580	105	3 685
• Dépréciations cumulées	(159)		(160)
Valeur nette comptable	3 421	105	3 526
Exercice clos le 31 décembre 2009			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 421	105	3 526
• Différences de conversion	(1)		(1)
• Variations de périmètre		(1)	(1)
• Acquisitions	457	1	458
• Cessions	(530)		(530)
• Reclassements	(63)		(63)
• Dépréciations de l'exercice	56		56
Valeur nette comptable à la clôture	3 340	105	3 445
Au 31 décembre 2009			
• Valeur brute	3 443	105	3 548
• Dépréciations cumulées	(103)		(103)
Valeur nette comptable	3 340	105	3 445
Exercice clos le 31 décembre 2010			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 340	105	3 445
• Différences de conversion	30		30
• Acquisitions	715		715
• Cessions	(432)	(7)	(439)
• Reclassements	7		7
• Dépréciations de l'exercice	24		24
Valeur nette comptable à la clôture	3 684	98	3 782
Au 31 décembre 2010			
• Valeur brute	3 763	98	3 861
• Dépréciations cumulées	(79)		(79)
Valeur nette comptable	3 684	98	3 782

4.3.3. Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Clients et comptes rattachés	303 132	270 245
• Dépréciations	(10 717)	(11 686)
Total	292 415	258 559

Le poste créances clients inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 6 356 milliers d'euros à la clôture 2010 contre 12 623 milliers d'euros à fin 2009.

Le poste clients inclut le montant des créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage pour un montant de 81.2 M€ et celles cédées au véhicule de titrisation pour un montant de 114 M€. Ces dernières sont surdimensionnées par rapport au financement utilisé par le Groupe soit 7,5 M€ (note 4.6.2.1).

Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles (note 5.3), les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

4.3.4. Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Créances sociales et sur l'État	12 432	9 370
• Charges constatées d'avance	3 407	3 389
• Autres tiers actif	4 920	6 242
Valeur brute des autres débiteurs	20 758	19 001
• Dépréciations	(887)	(1 528)
Total des autres débiteurs net	19 872	17 473

Les créances sur l'Etat sont principalement des créances de TVA et les autres tiers actifs des remboursements en attente des organismes de formation.

4.3.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Trésorerie	93 321	49 340
Equivalents de trésorerie		
• OPCVM monétaires	14 733	10 336
• Compte à terme	15 000	15 000
• Affacturage	20 549	17 510
	50 282	42 846
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	143 603	92 186

Notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

4.4. Capital et autocontrôle

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
• Nominal (en euros)	0,36	0,36
• Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
• Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 129	11 123
• Titres d'autocontrôle (en milliers)	121	127

Le nombre de titres d'autocontrôle achetés ou vendus au cours des exercices présentés n'est pas significatif.

Gestion du capital

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 01 juillet 2005.

La société n'a pas de plan de stock options, ni d'attribution d'actions gratuites. Il n'existe d'autre part pas de pacte d'actionnaires.

4.5. Provisions**4.5.1. Avantages liés au personnel****4.5.1.1. Régimes à prestations définies :**

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2010 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de revalorisation des salaires : de 2 % à 3 %
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- le taux d'actualisation retenu est de 4,3 % en 2010 à rapprocher de 4.7 % en 2009. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA à fin décembre pour toutes les obligations long terme de maturité comparable à la durée résiduelle d'activité des salariés du groupe soit 16 ans en excluant les valeurs financières
- table de mortalité TH-TF 00-02 pour les sociétés françaises et PM60/64 pour les filiales du Congo et Gabon

Le tableau suivant présente la valeur des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
• Valeur actuelle de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière	6 392	3 731	4 045	3 563	3 592

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 4.55 % l'engagement est de 6 211 K€ contre 6 580 K€ à 4.05 %
- l'augmentation du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 6 023 K€
- tandis que l'augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 % ferait évoluer l'engagement à 7 212 K€.

En l'absence d'écarts actuariels non reconnus et d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale comme indiqué en note 2.13.1.1 à la valeur actuelle de l'engagement déduction faite du montant du coût des services passés non encore comptabilisés au bilan soit 1.8 M€.

La provision a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2010	2009
Au 1 ^{er} janvier	3 731	4 045
• Coût des services rendus	355	486
• Coût de l'actualisation	194	255
• Ecart actuariels	211	(1 414)
• Coût des services passés	139	
• Prestations payées par l'employeur	(177)	(159)
• Variation de périmètre		518
• Reclassement	210	
• Liquidations	(58)	
Au 31 décembre	4 605	3 731

4.5.1.2. Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2010 à 111 608 K€.

4.5.1.3. Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs.

4.5.2. Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2009	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2010
• Provisions pour litiges	4 618	1 073	(1 099)	(810)	2	3 784
• Autres provisions	1 886	1 142	(741)	(310)	(91)	1 887
Total	6 504	2 215	(1 840)	(1 120)	(89)	5 670

En milliers d'euros	31.12.2008	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2009
• Provisions pour litiges	2 782	2 517	(368)	(530)	217	4 618
• Autres provisions	2 187	1 179	(1 263)		(217)	1 886
Total	4 969	3 696	(1 631)	(530)		6 504

Les provisions pour litiges concernent principalement des risques prud'homaux. L'estimation du risque est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, sociaux et fiscaux.

4.6. Passifs financiers**4.6.1. Catégories de passifs financiers**

En milliers d'euros	31.12.2010			31.12.2009
	Non courant	Courant	Total	Total
• Emprunts	9 961	26 380	36 341	40 917
• Découverts bancaires et assimilés		65 987	65 987	29 816
• Dettes fournisseurs		26 016	26 016	27 163
• Dettes fiscales et sociales		238 965	238 965	205 897
• Dettes d'impôt exigible		6 115	6 115	146
• Autres dettes		14 272	14 272	12 976
Total	9 961	377 736	387 697	316 914

4.6.2. Emprunts et découverts bancaires**4.6.2.1. Endettement financier brut**

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Emprunt partie non courante	9 961	13 427
• Emprunt partie courante	26 380	27 489
Total	36 341	40 917

Analyse des dettes financières par nature et par échéance

En milliers d'euros	Titrisation	Participation des salariés aux résultats	Crédits baux	Emprunts	Total
Valeurs au 31.12.2009					
• A moins d'un an		24 430	2 213	847	27 489
• De un à cinq ans	10 000	699	2 522	200	13 421
• A plus de cinq ans				6	6
Total 2009	10 000	25 129	4 735	1 053	40 917
Valeurs au 31.12.2010					
• A moins d'un an		24 379	1 918	83	26 380
• De un à cinq ans	7 510	491	1 731	76	9 808
• A plus de cinq ans				153	153
Total 2010	7 510	24 871	3 649	312	36 341

En juin 2002, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales, ce dernier a été renouvelé en janvier 2007 pour une période de 6 ans.

Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours, au 31 décembre 2010, ce montant s'élevait à 49,8 M€ contre 41 M€ à fin 2009. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2010, le financement utilisé par le Groupe est de 7,5 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 114 M€, ces créances étant conservées au bilan.

Conformément à l'interprétation SIC 12, l'entité ad-hoc du véhicule de titrisation est externe et ne doit pas être consolidée par le Groupe.

4.6.2.2. Découverts bancaires et assimilés

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Découverts bancaires	65 987	29 816
Total	65 987	29 816

4.6.2.3. Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe a évolué de la façon suivante durant l'exercice :

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009	Variation
• Emprunt partie non courante	9 961	13 427	(3 466)
• Emprunt partie courante	26 380	27 489	(1 110)
<i>Endettement financier brut</i>	<i>36 341</i>	<i>40 917</i>	<i>(4 576)</i>
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 603	92 186	51 417
• Découverts	65 987	29 816	36 171
<i>Trésorerie nette</i>	<i>77 615</i>	<i>62 370</i>	<i>15 246</i>
Endettement financier net	(41 274)	(21 453)	(19 821)

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash-pooling dont les positions à la clôture figurent soit en trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan soit en découverts bancaires au passif.

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009	Variation
• Cash pooling - position active	61 528	23 592	37 935
• Cash pooling - position passive	60 481	20 451	40 029
• Solde net des cash-pooling	1 047	3 141	(2 094)

Les caractéristiques des principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009	Échéance	Couverture
• Titrisation	7 510	10 000	2012	Non
• Affacturage			N/A	Non

Le taux moyen de rémunération de ces différentes dettes est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 1,0 %.

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

Le groupe a conclu fin juin 2009 un contrat d'échange de taux d'intérêt (swap). Cet instrument financier dérivé lui permet de réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt du contrat de titrisation en échangeant à des dates fixes des flux d'intérêts basé sur un taux variable contre un flux d'intérêts basés sur un taux fixe.

Les variations de juste valeur de cet instrument financier sont comptabilisées directement en résultat (+114 K€ en 2010 contre -266 K€ en 2009).

4.6.3. Autres passifs financiers courants**4.6.3.1. Dettes fiscales et sociales**

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Organismes sociaux	77 440	67 001
• Personnel	68 320	57 066
• Taxe sur la valeur ajoutée	66 859	59 279
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	26 346	22 551
Total	238 965	205 897

4.6.3.2. Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Dettes diverses	12 991	10 954
• Produits constatés d'avance	1 281	2 022
Total	14 272	12 976

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers**5.1. Risque de change**

Compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

5.2. Risque de taux

Une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du Groupe.

5.3. Risque de crédit

Il convient de noter que le risque de concentration est très faible dans la mesure où le portefeuille clients est diversifié. Le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépasse jamais 5 % des ventes du Groupe. Il n'y a pas de ce fait de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent près de 22 % du chiffre d'affaires du pôle Intérim France.

L'âge des créances clients échues mais non dépréciées est analysé de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total (valeur nette)
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2010	42 950	4 445	4 464	51 859	10 717	240 556	292 415
31.12.2009	40 300	7 983	4 816	53 099	11 686	205 460	258 559

5.4. Risque de liquidité

Comme indiqué en 2.14.1., le Groupe dispose grâce au contrat de titrisation d'un financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois.

De façon générale, la principale source de financement du Groupe ne contient pas de clauses d'exigibilité anticipée automatique. Elle comprend la mise en œuvre potentielle d'un mécanisme de liquidité de la part d'Ester Finance destiné à permettre au véhicule de titrisation d'être en mesure de faire face à ses obligations. Dans le cadre du contrat de titrisation, le Groupe est engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

La capacité maximum de tirage du Groupe est de 75 M€ pouvant être étendue à 110 M€ au titre du contrat de titrisation et de 80 M€ dans le cadre du principal contrat d'affacturage. Au 31 décembre 2010, elle n'est utilisée que dans le cadre du contrat de titrisation à hauteur de 7,5 M€.

Le Groupe est ainsi bien couvert face au risque de liquidité.

6 - Notes sur le résultat

6.1. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2010	2009
• Gains de change	162	30
• Intérêts financiers	160	331
• Autres produits financiers	238	258
Produits financiers	560	618
• Frais financiers sur participation des salariés	(774)	(987)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(559)	(1 043)
• Pertes de change	(6)	(14)
• Autres charges financières	(990)	(895)
Charges financières	(2 328)	(2 939)
Coût de l'endettement financier net	(1 768)	(2 321)

6.2. Charge d'impôt sur le résultat

6.2.1. Charge d'impôt nette

En milliers d'euros	2010	2009
• Impôt courant	(20 939)	(2 534)
• Impôt différé	569	(559)
Charge d'impôt nette	(20 370)	(3 093)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Résultat avant impôt	35 755	11 396
• Taux d'impôt en France	34,4%	34,4%
Impôt théorique	12 310	3 924
• Incidences :		
. des différences permanentes	270	(314)
. du différentiel de taux des pays étrangers	(61)	39
. des pertes fiscales non reconnues	26	249
. de l'utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(1 486)	(1 004)
. CVAE	9 884	
. Autres	(573)	199
Total des incidences	8 060	(831)
Charge d'impôt du groupe	20 370	3 093
Taux apparent	57,0%	27,1%

6.2.2. Impôts différés par nature

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind.départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés actifs sur autres décalages temporaires	Autres impôts différés passifs	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2009	1 393	(2 070)	3 335	(87)	2 571
• Impact sur le résultat	(293)	320	(677)	92	(559)
• Variations de périmètre	185		(1)		184
Valeur à la clôture de l'exercice 2009	1 285	(1 750)	2 656	5	2 196
Valeur brute au 1^{er} janvier 2010	1 285	(1 750)	2 656	5	2 196
• Impact sur le résultat	206	134	234	(5)	569
Valeur à la clôture de l'exercice 2010	1 491	(1 616)	2 891	-	2 766

7 - Information sectorielle

7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2010	2009
• Travail temporaire et recrutement	1 093 779	943 597
• Assistance aéroportuaire	174 991	136 019
• Autres services	58 807	61 961
• Eliminations inter-activités	(16 737)	(13 978)
Total	1 310 840	1 127 598

7.2. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2010	2009
• Travail temporaire et recrutement	31 690	11 438
• Assistance aéroportuaire	6 504	2 313
• Autres services	(671)	(33)
Total	37 523	13 717

7.3. Goodwills par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	31.12. 2010	31.12. 2009
• Travail temporaire et recrutement	98 492	98 492
• Assistance aéroportuaire	2 753	2 753
Total	101 245	101 245

Les goodwills de Groupe CRIT ont été affectés par U.G.T. selon les secteurs d'activité du Groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire.

Le Groupe a procédé aux tests annuels de perte de valeur des goodwills à partir des plans d'affaires à 5 ans dans une conjoncture de reprise économique progressive permettant de retrouver les niveaux d'activité de 2007 en 2012.

Ces tests ont été réalisés globalement pour l'UGT Travail temporaire et recrutement et l'Assistance aéroportuaire puis spécifiquement pour l'Intérim Espagne compte tenu de la spécificité de ce marché.

7.3.1. Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement

Comme indiqué précédemment, le goodwill du secteur Travail temporaire et recrutement est de 98,5 M€.

Hypothèses de calcul

Le taux d'actualisation déterminé selon la méthode décrite en note 2.8 demeure inchangé par rapport à 2009 soit 8 % de même que le taux de croissance à l'infini reste fixé à 1.5 %.

Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire. Ils mettent en évidence une marge suffisante de variation des principales hypothèses sans déclenchement d'une dépréciation.

Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1 % au lieu de 1.5 % ne déclencherait pas de dépréciation. Le taux d'actualisation maximum avant le déclenchement d'une dépréciation est de 9,7 % contre 8 % retenu dans le test.

7.3.2. Goodwill Intérim Espagne

Le goodwill concernant l'acquisition des filiales espagnoles en 2006 est de 5,1 M€.

Hypothèses de calcul

Le marché espagnol est beaucoup plus volatil à la baisse comme à la hausse que le marché français. Le plan d'affaires élaboré par le management repose sur un développement du marché du travail temporaire espagnol dans les prochaines années de manière plus importante que sur le territoire français et sur la capacité des filiales espagnoles à répondre à ce surcroît d'activité grâce à un réseau structuré. La direction entend notamment accroître sa présence auprès de la clientèle grands comptes du groupe ou spécifique au marché espagnol mais aussi progressivement dans le secteur de la construction et de l'administration, activités qui se sont récemment ouvertes au travail temporaire.

Le taux de croissance à l'infini a ainsi été maintenu à 2 % comme en 2009.

Le taux d'actualisation retenu pour le territoire espagnol est de 9 %. Le taux du secteur Travail temporaire a été majoré d'une prime de risque d'un point en raison de la volatilité plus forte du marché espagnol.

Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill pour l'Intérim Espagne. Ils mettent en évidence une marge suffisante de variation des principales hypothèses sans déclenchement d'une dépréciation.

Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation. Le taux d'actualisation maximum avant le déclenchement d'une dépréciation est de 10.2 % contre 9 % retenu dans le test.

7.3.3. Goodwill UGT Assistance Aéroportuaire

La réalisation du test de perte de valeur du goodwill de l'UGT Assistance Aéroportuaire n'a de même pas mis en évidence la nécessité d'une dépréciation de ce dernier.

7.4. Autres informations par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
Exercice 2009					
• Dotations nettes aux amortissements	1 098	4 839	403	-	6 340
• Dotations nettes aux provisions	3 616	2 267	(24)	-	5 859
• Actifs	319 243	63 203	24 986	97 032	504 464
• Passifs	108 383	46 149	101 883	70 733	327 148
• Acquisitions d'immobilisations	607	6 275	313	(1)	7 194
Exercice 2010					
• Dotations nettes aux amortissements	1 053	5 409	395	-	6 857
• Dotations nettes aux provisions	2 135	1 844	726	-	4 705
• Actifs	264 859	62 769	115 588	146 398	589 614
• Passifs	127 674	50 774	117 196	102 328	397 972
• Acquisitions d'immobilisations	780	4 627	850	(104)	6 153

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

7.5. Autres informations

7.5.1. Chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	2010	2009
• France	1 201 627	1 027 794
• Hors France	109 214	99 804
Total	1 310 840	1 127 598

7.5.2. Actifs non courants par zones géographiques

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• France	107 677	107 483
• Hors France	24 743	24 859
Total	132 420	132 342

8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 603	92 186
• Découverts bancaires	65 987	29 816
Trésorerie Nette	77 615	62 370

La trésorerie nette dégagée sur l'exercice est de 15.2 M€ contre 21.9 M€ en 2009.

Les principaux points à souligner sont :

- Le retour à une capacité d'autofinancement élevée à 45.2 M€ contre 21.4 M€ en 2009,
- Une augmentation très limitée du besoin en fonds de roulement de 3.6 M€ en période de hausse de chiffre d'affaires,
- Une augmentation des impôts versés qui inclut 10.9 M€ de CVAE.

8.1. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

En milliers d'euros	2010	2009
• Stocks	(19)	98
• Clients et comptes rattachés nets	(33 498)	68 217
• Créances sur l'Etat et les organismes sociaux	(3 044)	4 035
• Charges constatées d'avance	(16)	321
• Autres tiers actifs nets	678	3 355
• Dettes fournisseurs	(1 175)	(992)
• Dettes fiscales et sociales	32 943	(27 151)
• Autres dettes	549	(2 854)
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 583)	45 029

Les variations les plus notables en 2010 sont celles des créances clients et des dettes fiscales et sociales.

En période de hausse du chiffre d'affaires, l'augmentation du crédit clients a été limitée grâce à la bonne gestion des créances renforcée par l'application de la loi LME qui plafonne les délais de règlement à 60 jours.

8.2. Remboursement d'emprunts

En milliers d'euros	2010	2009
• Titrisation	(2 490)	(25 000)
• Prêt à moyen terme	(780)	(10 515)
• Crédits baux	(2 622)	(2 697)
• Autres	(492)	(615)
Remboursement d'emprunts	(6 384)	(38 827)

9 - Engagements hors bilan

9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société

9.1.1. Engagements donnés

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2010	31.12.2009
Garanties financières				
• Caution donnée par Groupe CRIT au Crédit du Maroc pour CRIT Maroc	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 387	1 368
• Garantie financière de Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT Tunisie	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.11.2011	47	
• Garantie financière de Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT RH	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.11.2011	47	

9.1.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2010	31.12.2009
Engagements liés au financement non demandés spécifiquement par IFRS 7				
• Contrat de titrisation ⁽¹⁾	Capacité maximum de tirage	19.01.2013	75 000	75 000
• Contrat d'affacturage	Capacité maximum de tirage	01.01.2013	80 000	80 000

⁽¹⁾ Cette capacité de tirage peut être étendue à 110 M€ (note 5.4).

9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

9.2.1. Engagements donnés

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2010	31.12.2009
Cautions données				
• Caution solidaire de Groupe CRIT à Otessa envers Aéroport de Paris	Caution de la mère à sa filiale pour l'exécution du marché	31.03.2011	2 210	2 210
• Garantie de bonne fin de Groupe CRIT à Maser envers Renault	Caution de la mère à sa filiale pour l'exécution du marché	15.03.2011	210	
• Garantie de bonne fin de Groupe CRIT à Maser envers Renault	Caution de la mère à sa filiale pour l'exécution du marché	31.08.2011	153	
Contrats de location simple				
• Obligations en matière de location simple immobilière	Engagements de paiements futurs		10 954	9 767
		< 1 an	6 387	5 543
		de 2 à 5 ans	4 567	4 224
		> 5 ans	-	-
• Obligations en matière de location simple mobilière	Engagements de paiements futurs		2 641	3 118
		< 1 an	1 691	1 856
		de 2 à 5 ans	950	1 262
		> 5 ans	-	-

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2010 s'élève à 23 601 K€ contre 21 149 K€ en 2009.

9.2.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2010	31.12.2009
Cautions reçues				
• Cautions de la Société Générale en faveur de Crit SAS ⁽¹⁾	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2011	53 919	73 645
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim ⁽¹⁾	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2011	14 876	18 682
• Cautions solidaire de la Société Générale à Groupe Europe Handling	Garantie de la demande de sursis de paiement de créance contestée (Article 348 du code des Douanes)	Illimité	864	-

⁽¹⁾ Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS, LES VOLANTS et MAYDAY dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

10 - Autres informations

10.1. Résultat par action

	2010	2009
• Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	13 962	7 405
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 126	11 144
• Résultat de base et dilué par action (€ par action)	1,25	0,66

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

10.2. Dividende par action

	2010	2009
• Dividende revenant aux actionnaires de la Société (milliers d'euros)	2 812	2 250
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 126	11 144
• Dividende par action (€ par action)	0,25	0,20

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2010 est de 11 129 228.

Un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, représentant une distribution totale de 2 812 500 €, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 27 juin 2011.

10.3. Informations sur les parties liées

Les parties liées selon la norme IAS 24 sont les parties sur lesquelles le Groupe a la capacité d'exercer un contrôle ou une influence significative et réciproquement. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élèvent en 2010 à 492 milliers d'euros comme en 2009. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

10.3.2. Autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- Des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAQUI, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés..
- Des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence (SME) : Handling Partner Gabon et SCCV 50 Av Porte de Villiers

En milliers d'euros	2010	2009
Locations facturées au Groupe par des SCI		
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	183	183
• SCI MARS	128	128
• SCI HUGO MOREL	63	63
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	30	30
• SCI LA PIERRE LUTTERBACH	16	16
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	16	16
• SCI LA PIERRE DE SENS	14	14
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	14	14
• SCI LA PIERRE DE MELUN	14	14
• SCI LA PIERRE DE CHOISY	14	16
• SCI LA PIERRE DE TOULON	13	19
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
• SCI LA PIERRE CHATEAUROUX	9	
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	9	9
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	8	8
	544	543
Ventes facturées par le Groupe		
• Handling Partner Gabon	649	607
• SCCV 50 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS	28	73
	677	680
Comptes clients et courants débiteurs		
• Handling Partner Gabon	155	323
• SCCV 50 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS	188	175
	343	498

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont d'autre part les suivantes :

En milliers d'euros	Handling Partner Gabon	SCCV Les Charmes	SCCV 50 Av. Porte de Villiers
• Actif immobilisé	1 118		
• Actif circulant	3 285	305	586
• Capitaux propres	2 048	(6)	61
• Dettes	2 354	311	525
Total Bilan	4 402	305	586
• Chiffre d'affaires	6 459	-	819
• Résultat net	503	(7)	60

Enfin le Groupe CRIT n'est détenant par aucune société-mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

10.4. Evénements post clôture

Aucun événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2010 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

10.5. Effectifs à la clôture

La répartition par métier de l'effectif permanent du Groupe à la clôture est la suivante :

	31.12.2010	31.12.2009
• Travail temporaire (salariés permanents)	1 619	1 602
• Assistance aéroportuaire	2 383	2 329
• Autres	613	662
Total	4 615	4 593

Dont effectifs des sociétés mises en équivalence : 163 en 2010 contre 186 en 2009

10.6. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2010	31.12.2009	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen)	622 045 383	Société mère		Intégration globale
Travail temporaire et recrutement				
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,83	98,83	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT (Paris)	451 329 908	99,65	99,65	Intégration globale
• EURISTT (Saint Ouen) ⁽¹⁾	324 551 464	-	100,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen)	692 039 183	97,90	97,90	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen)	304 668 510	99,90	99,90	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen)	732 050 018	95,00	95,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,65	99,65	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA ESPECIALIDADES DE EXTERNALIZACION SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT SEARCH (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT SRO (Slovaquie) ⁽²⁾	NA	-	100,00	Intégration globale
• CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
• CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
Assistance aéroportuaire				
• PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
• TERMINAL ONE ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
• RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
• EURO SURETE (Tremblay en France)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France)	398 776 799	99,61	99,61	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,68	99,68	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2010	31.12.2009	
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
• AWAC TECHNICS (Saint Ouen)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France) ⁽³⁾	441 318 433	-	99,84	Intégration globale
• AWAC TECHNICS MAROCCO (Maroc)	NA	99,60	99,60	Intégration globale
• CONGO HANDLING (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
• HANDLING PARTNER GABON (Gabon)	NA	33,95	33,95	Mise en équivalence
• SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE	NA	79,87	79,87	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER Cork (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
Autres services				
• OTESSA (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• E.C.M. (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• ECM TEHNOLOGIE (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
• CRIT IMMOBILIER (Saint-Ouen) ⁽⁴⁾	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F. (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
• ARIANE MEDICAL (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• RH EXTERNETT (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRE COLOMBES	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI MARCHE A MEAUX	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
• SCI DE LA RUE DE CAMBRAI	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
• SCCV LES CHARMES	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
• SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

⁽¹⁾ Société dissoute par anticipation le 26 avril 2010

⁽²⁾ Société liquidée le 18 octobre 2010

⁽³⁾ Société dissoute par anticipation le 22 novembre 2010

⁽⁴⁾ Changement de dénomination sociale de la société LEBREC (AGE du 2 novembre 2010)

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

G. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 aux états financiers consolidés qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 2.1.2 aux états financiers consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la CVAE et son impact sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement de méthode et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 2.6.1 et 7.3 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

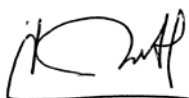
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Audit



Alain Auvray

A. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2010			2009
		Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	20 922	1 865	19 057	34
• Immobilisations corporelles	3-4	2 161	966	1 195	807
• Immobilisations financières	3-5	124 113	2 724	121 389	118 266
Actif immobilisé		147 196	5 555	141 641	119 108
• Clients et comptes rattachés	6	890		890	488
• Autres actifs	7	136 276	3 177	133 101	99 597
• Disponibilités	8	92 216		92 216	49 977
Actif circulant		229 382	3 177	226 207	150 061
TOTAL ACTIF		376 578	8 732	367 848	269 169

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	2010	2009
• Capital	9	4 050	4 050
• Réserves		140 876	110 524
• Report à nouveau		27	24
• Résultat de l'exercice		29 028	32 602
Capitaux propres	9	173 981	147 200
Provisions risques et charges	5	32	158
• Emprunts et dettes financières	10	61 478	21 449
• Fournisseurs et comptes rattachés		837	464
• Dettes fiscales et sociales	11	2 670	240
• Autres dettes	11	128 850	99 658
Dettes		193 835	121 811
TOTAL PASSIF		367 848	269 169

B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2010	2009
• Chiffre d'affaires	13	5 604	5 224
• Reprises de provisions		145	266
• Autres produits		13	31
Produits d'exploitation		5 763	5 521
• Autres charges externes		(3 207)	(2 936)
• Impôts et taxes		(136)	(180)
• Salaires et traitements	14	(917)	(970)
• Charges sociales		(357)	(367)
• Dotations aux amortissements		(118)	(113)
• Dotations aux provisions			(49)
• Autres charges		(406)	(231)
Charges d'exploitation		(5 141)	(4 846)
Résultat d'exploitation		623	675
Résultat financier	15	28 528	32 446
Résultat exceptionnel	16	(20)	(157)
Bénéfice avant impôt		29 131	32 964
• Impôt sur les bénéfices		(103)	(362)
Résultat net		29 028	32 602

C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2010	2009
• Résultat net de l'exercice	29 028	32 602
• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	78	73
• Dotations nettes aux provisions	251	(208)
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	18	
Marge brute d'autofinancement	29 375	32 467
• Variation des créances clients et comptes rattachés	(396)	1 791
• Variation des autres débiteurs	(33 884)	21 769
• Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	372	(1 168)
• Variation des dettes fiscales et sociales	2 430	(261)
• Variation des autres passifs à court terme	29 192	(25 884)
Flux liés aux opérations d'exploitation	27 090	28 714
• Dividendes versés	(2 248)	(2 226)
• (Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an		(10 565)
Flux liés aux opérations financières	(2 248)	(12 791)
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(462)	
• Variation des autres immobilisations financières ⁽¹⁾	(22 168)	1 065
Flux liés aux opérations d'investissement	(22 630)	1 065
Variation de trésorerie	2 211	16 988
• Trésorerie à l'ouverture	29 524	12 536
• Variation de trésorerie	2 211	16 988
• Trésorerie à la clôture	31 735	29 524

⁽¹⁾TUP EURISTT en 2010

D. Notes aux comptes sociaux de Groupe CRIT

Sommaire

- 1 - Evénements de l'exercice
- 2 - Principes et méthodes comptables
 - 2.1. Application des conventions comptables
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations incorporelles
 - 2.4. Participations et autres titres
 - 2.5. Créances
 - 2.6. Valeurs mobilières de placement
 - 2.7. Provisions pour risques et charges
 - 2.8. Intégration fiscale
- 3 - Etat de l'actif immobilisé
- 4 - Etat des amortissements et des provisions
- 5 - Etat des provisions
- 6 - Clients et comptes rattachés
- 7 - Autres actifs
- 8 - Disponibilités
- 9 - Capitaux propres
- 10 - Dettes financières
- 11 - Dettes fiscales et sociales et autres dettes
- 12 - Soldes et opérations groupe
- 13 - Chiffre d'affaires
- 14 - Effectif et rémunération des dirigeants
- 15 - Résultat financier
- 16 - Résultat exceptionnel
- 17 - Détail des charges à payer
- 18 - Détail des produits à recevoir
- 19 - Nature des charges constatées d'avance
- 20 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices
- 21 - Engagements hors bilan
- 22 - Fiscalité latente
- 23 - Tableau des filiales et des participations

1 - Evénements de l'exercice

Dissolution de la filiale EURISTT

La filiale EURISTT a été dissoute par confusion de patrimoine (TUP) le 26 avril 2010.

Dissolution de la filiale CRIT SRO Slovaquie

La filiale CRIT SRO a été dissoute le 18 octobre 2010.

2 - Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

2.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

Le fonds commercial correspond au mali de fusion suite à la TUP de la société EURISTT. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

L : Linéaire

D : Dégressif

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

2.4. Participations et autres titres

A la date d'entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les titres sont évalués à l'inventaire à leur valeur d'utilité. Elle est déterminée sur les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction à l'origine et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique progressive permettant de retrouver les niveaux d'activité de 2007 entre 2012 et 2013.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes :

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et avec la meilleure estimation par le management. Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

2.8. Intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

3 – Etat de l'actif immobilisé brut

En milliers d'euros	2009	Acquisitions	Cessions	2010
• Droits audiovisuels	777			777
• Licences et fonds commercial	1 087	19 039		20 126
• Droit au bail	18			18
Immobilisations incorporelles	1 882	19 039		20 922
• Terrains	440			440
• Constructions	267			267
• Installations techniques	28			28
• Installations générales	876		19	857
• Matériel de bureau et mobilier	143	4	36	111
• Immobilisations en cours		458		458
Immobilisations corporelles	1 754	462	55	2 161
• Titres de participation	120 933	113 167	110 024	124 075
• Prêts	29			29
• Dépôts et cautionnements	28		19	9
Immobilisations financières	120 990	113 167	110 043	124 113
Total général	124 626	132 668	110 098	147 196

Le fonds commercial pour un montant de 19 039 K€ correspond à un mali de fusion suite à la TUP de la société EURISTT. Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23.

4. Etat des amortissements et provisions

En milliers d'euros	2009	Dotations	Reprises	2010
• Licences	1 071	16		1 087
• Autres immobilisations incorporelles	777			777
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	1 848	16		1 865
• Constructions	53	13		66
• Installations techniques	28			28
• Installations générales	732	47	6	773
• Matériel de bureau, info, mobilier	133	1	36	98
Amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	946	61	42	966
• Titres de participation	2 724			2 724
Provisions sur immobilisations financières	2 724			2 724
Total général	5 518	77	42	5 555

5. Etat des provisions

En milliers d'euros	2009	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	2010
• Provision pour litiges fournisseurs	148			116	32
• Provision pour autres litiges	10			10	-
Total provisions risques et charges	158			126	32
• Provision dépréciation comptes clients	6		6		
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	2 834	475		133	3 177
Total provisions pour dépréciation	2 840	475	6	133	3 177
Total général	2 998	475	6	259	3 209

6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2010	2009
• Clients et comptes rattachés	890	488
Total	890	488

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

7. Autres actifs

En milliers d'euros	2010	2009
• Fournisseurs débiteurs	13	13
• Impôt sur les bénéfices		4 211
• TVA	112	63
• Comptes courants groupe et associés	29 280	10 655
• Charges constatées d'avance	192	101
• Autres ⁽¹⁾	106 679	87 388
• Dépréciations ⁽²⁾	(3 177)	(2 834)
Total	133 099	99 597

⁽¹⁾ Dans le poste "Autres" figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation considéré comme un actif réalisable à court terme.

⁽²⁾ Les dépréciations concernent les comptes courants.

8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,07 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
• FCP	9 528	9 529	13 790	13 947
• Actions propres	1 673	2 279	1 577	2 471
• Disponibilités	38 776	38 776	76 849	76 849
Total	49 977	50 584	92 216	93 267

9. Capitaux propres

En milliers d'euros	2009	Affectation résultat	Autres variations	2010
• Capital ⁽¹⁾	4 050			4 050
• Réserve légale	405			405
• Autres réserves	110 119	30 352		140 471
• Report à nouveau	24	3		27
• Résultat de l'exercice 2009	32 602	(32 602)		-
• Dividendes payés		2 247	(2 247)	-
• Résultat de l'exercice 2010			29 028	29 028
Total	147 200	-	26 781	173 981

⁽¹⁾Le capital social est constitué de 11 250 000 actions ordinaires de 0,36 € de valeur nominale.

10. Dettes financières

En milliers d'euros	2010	2009
• Cautionnements reçus	1	1
• Découverts bancaires	60 481	20 453
• Comptes courants du groupe et associés	996	996
Total	61 478	21 450

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2010	2009
• Partie à court terme	60 482	20 454
• Partie à long terme	996	996
Total	61 478	21 450

11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2010	2009
• Personnel	42	32
• Organismes sociaux	103	60
• Impôt sur les bénéfices	2 317	
• T.V.A.	193	127
• Autres charges fiscales	15	21
Total des dettes fiscales et sociales	2 670	240

En milliers d'euros	2010	2009
• Comptes courants	128 616	99 640
• Divers charges à payer	234	18
Total des autres dettes	128 850	99 658

12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2010	2009
ACTIF		
• Clients	787	427
• Comptes courants	29 280	10 655
PASSIF		
• Fournisseurs	361	11
• Comptes courants	129 115	99 193
PRODUITS		
• Chiffre d'affaires	5 604	5 164
• Intérêts	665	917
• Dividendes	28 923	33 259
CHARGES		
• Autres charges externes	291	464
• Intérêts	154	232

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer une acquisition. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'ESTER FINANCE TITRISATION pour la durée du contrat. En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Les comptes courants passif correspondent pour un montant de 124 998 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe Crit dans le cadre de la titrisation.

13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2010 est de 7 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2010 à la somme de 492 milliers d'euros.

15. Résultat financier

En milliers d'euros	2010	2009
• Dépréciation immobilisations financières		(708)
• Reprises dépréciation immobilisations financières		154
• Dépréciation comptes courants	(476)	(1 090)
• Reprises dépréciation comptes courants	133	43
• Reprises dépréciation titres		446
• Intérêts sur emprunts		(51)
• Intérêts sur découverts	(624)	(591)
• Intérêts sur comptes courants (net)	512	685
• Dividendes reçus	28 923	33 260
• Produits sur placements	88	258
• Gains et pertes de change	(1)	1
• Autres	(27)	39
Net	28 528	32 446

16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2010	2009
• Plus ou moins-values cessions d'immobilisations	(18)	(154)
• Autres	(2)	(3)
Net	(20)	(157)

17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2010	2009
• Fournisseurs factures non parvenues	63	222
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	59	44
• Etat impôts et taxes à payer	15	20
• Fournisseurs à payer	229	12
• Banque intérêts courus à payer		2
Total	366	300

18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2010	2009
• Fournisseurs avoirs à recevoir	13	13
• Intérêts courus à recevoir	102	0
Total	115	13

19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2010	2009
• Exploitation	192	96
Total	192	96

20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2010			
• Résultat courant	29 151	103	29 048
• Résultat exceptionnel	(20)		(20)
Résultat comptable	29 131	103	29 028

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2009			
• Résultat courant	33 122	364	32 758
• Résultat exceptionnel	(157)	(1)	(156)
Résultat comptable	32 965	363	32 602

Le taux d'impôt sur les sociétés utilisé est 34,43 %.

21. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2010	2009
• Provision indemnités de départ à la retraite	35	23
• Engagements donnés sur emprunts ⁽¹⁾	4 035	3 578

⁽¹⁾ dont caution donnée par Groupe Crit pour Crit Maroc, Maser, Crit Tunisie, Crit RH et Otessa.

22. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

23. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1% du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros										
<i>1 - Filiales Françaises</i>										
CRIT SAS	148 229	22 985	68,30	101 229	101 229	900		815 994	7 801	4 231
CRIT CARTERA	5 847	5 680	100,00	11 858	11 857	8 117		1 209	(13 107)	
GROUPE EUROPE HANDLING	80	2 686	99,84	4 812	4 812			16 974	1 663	2 983
MASER	154	(582)	99,94	2 430	608		363	27 001	442	
CRIT INTERIM	1 530	59 394	98,90	885	885			3 036	7 946	7 395
HILLARY	8	60	99,90	761	7			672	(6)	
ARIANE MEDICAL	8	117	95,00	141	141				(1)	
SCI MARCHE A MEAUX	2	155	99,00	107	107			9	3	
RH EXTERNETT	100	(1 306)	100,00	100		1 150		207	(228)	
CRIT CENTER	53	638	95,00	85	85			4 983	(148)	157
PROPARTNER		496	100,00	80	80	124		8 601	226	
SCI ALLEES MARINES	2	118	99,00	76	76			9	6	
RUSH	76	26	97,90	75	75			1 437	6	13
OTESSA	30	162	99,00	72	72		2 210	1 784	50	110
LES COMPAGNONS	46	5 572	95,00	43	43			141 907	560	554
<i>2 - Filiales Etrangères</i>										
SKY HANDLING PARTNER	1 220	(112)	100,00	1 037	1 037	260		1 551	(149)	
CRIT MAROC	132	1 131	98,67	137	137	340	1 368	968	270	

23. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
B. Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros										
<i>1 - Filiales Françaises</i>										
E.C.M.	31	933	99,00	30	30			16 570	9	383
SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	6	96				
SCI RIGAUT PREMILHAT	15	116	90,00	12	12			17	12	
ATIAC ⁽¹⁾	23	(142)	50,00	11						
C-SERVICES	9	126	90,00	9	9			745	51	
R.H.F.	8	(1 196)	95,00	7	7	1 500		3 755	(819)	
EUROSURETE	8	(37)	95,00	7	7				(15)	
COMPUTER	30	44	95,00	3	3			86		27
LEBREC	152	44	95,00	NS	NS	40		86		
AB INTERIM	23	1 932	95,00	NS	NS			19 794	279	47
<i>2 - Participations dans les sociétés françaises</i>										
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	60	50,00	NS	NS			819	60	
<i>3 - Filiales étrangères</i>										
CRIT HR (Irlande)	30	(556)	95,00	29		533			(14)	
CRIT RH (Tunisie)	19	22	95,00	19	19		47	681	84	
CRIT TUNISIE	5	84	95,00	5	5		47	1 603	27	

⁽¹⁾ Avances dépréciées à 100% N/S : Non Significative

E. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux actionnaires

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans les notes 2.4 « Participations et autres titres » et 23 de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'usage et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en œuvre par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Audit



Alain Auvray

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(établie conformément à l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF)

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Assistance aéroportuaire : reconduction d'un contrat de 25 M€ sur Roissy Charles de Gaulle	11 janvier 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Quatrième trimestre : une amélioration de l'activité qui se confirme	10 février 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune du 11 février 2010
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2009	12 février 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Assistance aéroportuaire : reconduction d'un contrat avec la compagnie Luxair Luxembourg Airlines	01 mars 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
2009 : un exercice profitable, un net redressement des résultats au second semestre	14 avril 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune du 15 avril 2010 Investir du 17 avril 2010
Le Groupe Crit renoue avec la croissance Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010 : +8,9 %	28 avril 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune du 29 avril 2010
Modalités de mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2009	30 avril 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au total des droits de vote et d'actions	30 avril 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale du 25 juin 2010	17 mai 2010	Balo du 17 mai 2010
Dépôt du Document de référence 2009	03 juin 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com AMF
Avis de convocation à l'Assemblée générale du 25 juin 2010	03 juin 2010	Journal spécial des sociétés du 03 juin 2010
Communiqué de mise à disposition du Document de Référence 2009	04 juin 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2010 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	08 juin 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au total des droits de vote et d'actions	30 juin 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2010	30 juin 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Descriptif du programme de rachat d'actions	01 juillet 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Avis d'approbation sans modification des comptes annuels et consolidés 2009	09 juillet 2010	Balo du 09 juillet 2010
Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce de Bobigny	21 juillet 2010	Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2010 : +19,9 %	28 juillet 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com

(établie conformément à l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF)

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Information mensuelle relative au total des droits de vote et d'actions	31 août 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Assistance aéroportuaire : reconduction de plus de 16 M€ de contrats sur Roissy CDG	01 septembre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Premier semestre 2010 Chiffre d'affaires : +14,6 % ; Doublement du résultat net	14 septembre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune 15 septembre 2010 Investir du 18 septembre 2010
Diffusion du Rapport Financier Semestriel 2010	15 septembre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Modalités de mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2010	15 septembre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Dépôt du procès verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2010	14 octobre 2010	Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny
Forte croissance au 3 ^{ème} trimestre 2010 : +19 %	27 octobre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune du 28 octobre 2010
Information mensuelle relative au total des droits de vote et d'actions	31 octobre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Information mensuelle relative au total des droits de vote et d'actions	30 novembre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2010	31 décembre 2010	Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Groupe Crit remporte le contrat d'assistance aéroportuaire d'Air Asia X sur Orly	19 janvier 2011	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Croissance soutenue sur la fin de l'année 4 ^{ème} trimestre en hausse de 16,3 %	09 février 2011	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune du 10 février 2010
Crit remporte le contrat d'assistance aéroportuaire de Camair-Co sur Roissy CDG 2	16 mars 2011	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Résultats annuels 2010 Résultat opérationnel multiplié par 2,7 Résultat net en hausse de 89 %		Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com 12 avril 2011 La Tribune du 13 avril 2010 Le Figaro du 13 avril 2010
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011 : +21,6 % Travail temporaire en hausse de +26 %	28 avril 2011	Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com La Tribune du 29 avril 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

Groupe CRIT

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Crit SAS, AB Interim, Les Compagnons, Les Volants, Maser, ECM

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj et Madame Nathalie Jaoui

Il a été conclu le 19 janvier 2007 un avenant à la convention cadre de cession de créances professionnelles conclue le 19 juin 2002, entre votre société et certaines de vos filiales (Crit SAS, Crit Intérim, AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Maser et ECM et Paris Ile de France Sécurité SARL), Calyon, Ester Finance Titrisation et Eurofactor. Cette convention avait été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Cet avenant a pour objet de :

- tenir compte, au sein de la Convention, des changements opérés au sein du groupe Crit depuis le 19 juin 2002 ;
- tenir compte du retrait de Paris Ile-de-France Sécurité (anciennement nommée Crit Sécurité) en qualité de cédant au titre de la Convention ;
- proroger la Période de rechargement (période pendant laquelle Ester Finance Titrisation procède à l'acquisition de créances auprès des cédants) jusqu'au 1er janvier 2013 exclu ;
- changer certains critères de sélection des créances acquises par le cessionnaire ;
- prévoir la possibilité d'augmenter le montant maximum de l'opération à un montant inférieur ou égal à 110 millions d'euros ;
- changer les modalités de cession des créances, notamment par un mécanisme de cession de créances futures.

Au titre de cette convention, les sociétés filiales ci-dessus indiquées mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres de Calyon pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance Titrisation.

Cette convention a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 janvier 2007.

2. Avec la société Maser

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj

- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 53 040 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Audit



Alain Auvray

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société et celle de l'ensemble de notre groupe et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent, à l'exception du traitement de la CVAE tel que développé dans l'annexe des comptes consolidés (note 2.1.2).

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2010	2009
• Chiffre d'affaires	1 310,9	1 127,6
• Résultat opérationnel	37,5	13,7
• Coût de l'endettement net	(1,8)	(2,3)
• Résultat avant impôt	35,8	11,4
• Charge d'impôt sur le résultat*	(20,2)	(2,9)
• Résultat net	15,6	8,5
• Résultat net part du Groupe	14,0	7,4
• Résultat net par action (en euros)	1,25	0,66

(*) Faisant suite à la réforme de la taxe professionnelle effective au 1^{er} janvier 2010, la partie de ce nouvel impôt calculée sur la valeur ajoutée, soit la CVAE, a été qualifiée en charge d'impôt à hauteur de 15 M€ conformément aux IFRS. Retraité de cet effet, le résultat opérationnel du groupe affiche une progression de 64% et est porté à 22,5 M€ contre 13,7 M€ en 2009

L'année 2010 marque pour notre groupe une étape importante : avec un chiffre d'affaires en progression de 16,3%, le groupe retrouve une croissance soutenue sur tous ses pôles d'activité, tant en France qu'à l'international.

Cette performance s'accompagne d'une forte progression des résultats et d'une structure financière significativement renforcée.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010 progresse de 16,3 % pour s'établir à 1 310,9 M€ contre 1 127,6 M€.

Cette croissance a été réalisée uniquement en organique.

Les deux pôles d'activités du groupe contribuent à cette forte progression :

Le pôle travail temporaire et recrutement (qui concentre 83,5 % de l'activité totale du groupe), affiche un chiffre d'affaires annuel en hausse de 15,9 % : il s'établit à 1 093,9 M€ contre 943,6 M€. Dans un contexte général plus favorable, la France comme l'international profitent de ce retour à la croissance :

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 1 009,1 M€ en progression de 16,7 % ;

A l'international, le chiffre d'affaires, porté par la forte reprise de l'activité espagnole, s'établit à 84,8 M€ en hausse de 7,3 %.

Le **pôle multiservices** affiche une progression de 18 % de son chiffre d'affaires annuel qui s'établit (avant éliminations inter-activités) à 233,7 M€ contre 198 M€, porté par les activités aéroportuaires qui, avec un chiffre d'affaires de 175 M€, concentrent près de 75 % du chiffre d'affaires du pôle.

La croissance soutenue de l'activité s'accompagne d'une forte progression des résultats et d'une appréciation des marges.

Le résultat opérationnel du groupe qui atteint 37,5 M€ contre 13,7 M€ en 2009 est multiplié par 2,7 ; il représente 2,9 % du chiffre d'affaires.

Concernant cette évolution, il convient de préciser que le résultat opérationnel 2010 est favorablement impacté par la requalification de la CVAE en charge d'impôt.

Ce traitement a un impact positif de 15 M€ sur le résultat opérationnel de l'exercice.

Retraité de cet effet, le résultat opérationnel du groupe s'améliore notablement et affiche une progression de 64 % : il est porté à 22,5 M€ contre 13,7 M€ en 2009.

L'analyse par activité montre que les résultats des deux pôles augmentent de façon significative :

Le **pôle travail temporaire et recrutement** affiche un résultat opérationnel de 31,7 M€ contre 11,4 M€ en 2009. Cette augmentation de plus de 20 M€ du résultat opérationnel provient de la nette amélioration de l'activité en France, de la confirmation du retour à la profitabilité de nos activités internationales et de l'impact CVAE.

Le **pôle multiservices** enregistre un résultat opérationnel qui est plus que doublé sur la période : il s'établit à 5,8 M€ contre 2,3 M€ en 2009. Cette évolution est portée par les activités aéroportuaires qui affichent un résultat opérationnel de 5 M€, soit 2,9 % du chiffre d'affaires (hors CVAE).

Le résultat financier du groupe continue de s'améliorer : il s'établit à (1,8) M€ contre (2,3) M€, en progression de plus de 0,5 M€.

Le résultat avant impôt s'établit à 35,8 M€ contre 11,4 M€.

La charge d'impôt sur le résultat progresse significativement entre 2009 et 2010 de 17,3 M€ : cette évolution traduit d'une part les effets de l'amélioration de nos résultats, d'autre part l'impact de la reclassification de la CVAE à hauteur de 15 M€.

Le résultat net part du groupe progresse de 89 % à 14 M€ contre 7,4 M€ en 2009.

Bilan

Avec des capitaux propres de 191,6 M€ et une trésorerie nette positive de 41 M€ contre 21 M€ en 2009 (telle que définie en note 4.6.2.3 des comptes consolidés), le bilan 2010 traduit un nouveau renforcement significatif de la situation financière du groupe.

La nette amélioration de la trésorerie provient d'une part de la progression du résultat opérationnel mais également de la bonne maîtrise du poste clients en augmentation de 13 % dans un contexte d'augmentation de l'activité de 16 %.

L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (16,7) M€ pour 2010 et (14,0) M€ pour 2009.

Le pôle travail temporaire et recrutement

En millions d'euros	2010	2009
• Chiffre d'affaires	1 093,9	943,6
• Résultat opérationnel	31,7	11,4

L'amélioration de l'activité économique amorcée fin 2009 s'est confirmée et amplifiée tout au long de l'année 2010.

Dans ce contexte général plus favorable, notre groupe qui, avec les mesures d'adaptation prises pour faire face à la crise, a su préserver sa capacité de rebond, retrouve une croissance soutenue.

Ainsi, le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire et recrutement, à 1 093,9 M€, affiche une progression de 15,9 %.

La France, comme l'international, ont contribué à cette forte croissance.

En France, (qui concentre plus de 92 % de l'activité totale du pôle), le chiffre d'affaires s'établit à 1 009,1 M€, en progression de 16,7 %. Sur la même période, le marché français du travail temporaire affiche une hausse de 16 % (source Prisme).

L'exercice s'est illustré par une amélioration continue de notre activité, particulièrement nette sur la seconde partie de l'année. Après un premier trimestre en progression de 7 %, la fin de l'exercice est particulièrement dynamique avec un 4^{ème} trimestre en progression de 20 %, à 270,6 M€.

Cette croissance a été principalement portée par l'augmentation de l'activité réalisée auprès des grands comptes qui ont été les principaux moteurs de la reprise en 2010. Le chiffre d'affaires réalisé auprès de cette clientèle a progressé de près de 35 %, pour s'établir à 444,4 M€.

Sur les PME-TPE, la croissance a été moins rapide ; notre présence auprès de cette clientèle reste toutefois forte puisque les PME-TPE concentrent près de 60 % du chiffre d'affaires réalisé en France.

L'analyse sectorielle de notre chiffre d'affaires révèle que c'est l'industrie, portée notamment par l'automobile, qui a principalement soutenu la croissance : avec un chiffre d'affaires en hausse de 33,7 %, ce secteur représente 44 % du chiffre d'affaires du pôle ; un tiers de l'activité est réalisé dans le secteur des services, en progression de 11,2% ; le secteur BTP, qui représente 23 % du chiffre d'affaires, reste quant à lui stable malgré une hausse de l'activité de 5 % sur le second semestre.

A l'international, l'activité retrouve la voie de la croissance, avec un chiffre d'affaires de 84,8 M€ en progression de 7,3 %.

Ce redressement est porté par la nette reprise de l'activité espagnole qui concentre près de 60 % de l'activité internationale : sur un marché espagnol en hausse de 4,9 % (source Observatorio Sectorial), notre groupe affiche un chiffre d'affaires de plus de 50 M€, en progression de 12,4 %.

Au Maroc, le chiffre d'affaires de 10,4 M€, affiche un repli de 33,5 %, mais cette situation qui est liée à la fin d'un important contrat, constitue un événement ponctuel et ne remet pas en cause le potentiel de développement sur ce pays.

Toutes les autres implantations affichent des croissances à deux chiffres : + 10,9 % en Suisse, + 68,2 % en Tunisie et + 62,1 % en Allemagne qui profite d'un contexte économique très favorable.

Nos autres prestations RH (le recrutement, le placement, le reclassement) affichent une croissance de 43,5 % avec un chiffre d'affaires de 5,6 M€ sur un marché en progression de 20,6 % (source Prisme).

La croissance soutenue de l'activité se traduit positivement dans les résultats du pôle qui affichent une forte progression. Ainsi, le résultat opérationnel s'établit à 31,7 M€ contre 11,4 M€ en 2009, soit une augmentation de plus de 20 M€.

En France, le résultat opérationnel ressort à 30,7 M€ ; la marge opérationnelle est doublée, à 3 % du chiffre d'affaires ;

A l'international, l'exercice est profitable, avec un résultat opérationnel à 1 M€, porté par le redressement des résultats enregistrés en Espagne.

Le pôle Multiservices

En millions d'euros	2010	2009
• Chiffre d'affaires	233,7	198,0
• Résultat opérationnel	5,8	2,3

Le pôle multiservices qui regroupe les activités aéroportuaires et les activités ingénierie et maintenance affiche une progression de 18 % du chiffre d'affaires, à 233,7 M€.

LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2010	2009
• Chiffre d'affaires	175	136,0
• Résultat opérationnel	6,5	2,3

Les activités aéroportuaires confirment leur dynamique de prise de parts de marché tant en France qu'à l'international et ce, malgré un marché du transport aérien perturbé par les épisodes neigeux et les effets du nuage de cendres du volcan islandais.

Elles affichent un chiffre d'affaires en progression de 29 % : il s'établit à 175 M€ contre 136 M€, plaçant notre groupe en position de n°1 sur le marché français.

En France, le groupe a bénéficié de l'extension de son champ d'intervention sur de nouveaux terminaux CDG1, Orly Ouest et Sud. Cette extension, qui s'est illustrée par la signature de 17 nouveaux contrats avec les compagnies aériennes opérant sur ces terminaux, a permis de générer un chiffre d'affaires sur l'exercice, de près de 50 M€.

A l'international, (qui représente 14 % des activités aéroportuaires), le chiffre d'affaires s'établit à 25 M€ et affiche une progression de 18 %. Notre groupe occupe aujourd'hui des positions fortes en Irlande et sur le continent africain où le groupe est désormais implanté au Congo, au Gabon, au Mali et en Sierra Léone.

L'Irlande, comme l'Afrique, ont contribué à la bonne dynamique du pôle : en 5 années, le chiffre d'affaires réalisé sur le continent africain a été multiplié par quatre.

Le résultat opérationnel des activités aéroportuaires s'établit à 6,5 M€ contre 2,3 M€ en 2009.

La marge opérationnelle s'apprécie fortement : elle représente 3,7 % du chiffre d'affaires contre 1,7 % en 2009.

LES AUTRES SERVICES

Le chiffre d'affaires des autres activités du pôle affiche un repli de 5 % : il s'établit à 58,8 M€ contre 62 M€ en 2009. Cette évolution s'explique par une baisse des activités ingénierie et maintenance, toujours pénalisées en 2010.

Le résultat opérationnel des autres services est déficitaire à hauteur de (0,7) M€.

LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la société holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales. Ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

La société Groupe CRIT n'exerce pas d'activité économique propre.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations de diverses prestations de services fournies aux sociétés filiales dans le cadre du développement de leurs activités et des facturations de dépenses communes.

Le chiffre d'affaires s'est élevé, au titre de l'exercice 2010, à 5,6 M€, contre 5,2 M€ en 2009.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,6 M€ contre 0,7 M€.

Le résultat financier s'élève à 28,5 M€ contre 32,4 M€ en 2009.

La variation provient principalement de la diminution des produits financiers et notamment des produits de participation reçus des sociétés filiales au cours de l'exercice, qui se sont élevés à 28,9 M€ contre 33,3 M€ en 2009.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (20) K€ et de l'impôt sur les bénéfices de (103) K€, l'exercice 2010 fait apparaître un résultat net de 29 M€ contre un résultat de 32,6 M€ en 2009.

Aucune variation notable des comptes de la société n'est attendue pour 2011.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

A la date du 31 décembre 2009, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 464 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 243 K€, des factures non parvenues pour 222 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 243 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	<09/2009	09/2009	10/2009	11/2009	12/2009	01/2010	02/2010	03/2010	au-delà	Total
• Français	48				4	139	39			230
• Groupe	1	1					11			13
• Total	49	1			4	139	50			243

A la date du 31 décembre 2010, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 837 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 773 K€, des factures non parvenues pour 64 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 773 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	<09/2010	09/2010	10/2010	11/2010	12/2010	01/2011	02/2011	03/2011	au-delà	Total
• Français	65	5	1	2	63	199	21	58		414
• Groupe					156		2	199		359
• Total	65	5	1	2	219	199	23	257		773

Informations environnementales et développement durable

Après avoir été en 2005 l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification QSE « Qualité, Sécurité, Environnement » pour sa filiale Crit, le groupe a renforcé son engagement en matière de développement durable et créé une fonction dédiée au sein de son organisation interne.

L'objectif tend à favoriser l'émergence d'une culture Développement durable au sein du groupe, conduite en priorité dans les sociétés du pôle aéroportuaire et étendue à l'ensemble des activités du groupe.

Au regard de la nature de l'activité de la société, qui est sans conséquences sur l'environnement, les informations de l'article R 225-105 du Code de commerce sont non applicables.

La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines occupe une place primordiale pour notre groupe, avec au cœur de son dispositif, l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs et le développement des compétences, tant pour ses salariés permanents que ses collaborateurs intérimaires.

La formation tient donc un rôle majeur dans cette politique. Le groupe dispose d'ailleurs de deux centres de formation interne répondant aux besoins exprimés tant en interne qu'au niveau des entreprises utilisatrices.

Dans la continuité des entretiens individuels de développement, des commissions de développement des ressources humaines ont été mises en place. Ces commissions permettent d'évaluer le potentiel d'évolution des collaborateurs, leur mobilité géographique, leur besoin de formation. Outre le fait de répondre au mieux aux attentes des collaborateurs en termes d'évolution professionnelle et de développement personnel, elles ont pour objectif d'optimiser la gestion des ressources humaines et de limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles.

De plus, en entreprise responsable, le groupe poursuit depuis plusieurs années une politique active en faveur des travailleurs éloignés du monde du travail. Cette politique s'illustre notamment par des partenariats renouvelés avec l'Agefiph pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes reconnues handicapées.

Aujourd'hui, dans le cadre du développement de sa démarche sociétale d'entreprise, le groupe s'est engagé à promouvoir la non discrimination et à favoriser la diversité.

A ce titre, il a mis en place un Plan Diversité et Egalité des Chances qui se déploie sur plusieurs axes, notamment la formation, la sensibilisation des collaborateurs et la mise en conformité des procédures internes.

Les principaux risques

Compte tenu de son activité essentiellement française ou en zone euro, le groupe n'est pas significativement exposé au risque de change.

Le risque de taux peut avoir un impact sur le résultat financier du fait de la structure de la dette dont la majeure partie est à taux variable ; une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

En termes de risque de crédit, ainsi que développé en notes 4.3.3 et 5.3 des comptes consolidés, il convient de noter que le risque de concentration est très faible au regard de la forte dispersion du portefeuille clients ; de même, les créances clients font l'objet, pour leur majorité, d'une assurance crédit.

Comme précisé aux notes 4.6 et 5.4 des comptes consolidés relatives aux passifs financiers et au risque de liquidité, le risque de liquidité est aussi faible dans la mesure où le groupe dispose d'une trésorerie nette excédentaire et d'un financement, grâce à la titrisation, d'une maturité de remboursement définitif supérieure à un an.

Concernant les risques juridiques, ainsi que visé en note 4.5.2 des comptes consolidés, les provisions pour litiges concernent principalement des risques prud'homaux.

Prises de participation et de contrôle et cessions de participation

La société Groupe Crit n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation directe ou indirecte.

Au cours de l'exercice écoulé, la société Euristt, dont Groupe Crit détenait 100 % du capital social, a fait l'objet d'une dissolution avec transmission universelle de son patrimoine au profit de notre société avec effet au 28 mai 2010.

La société Europe Handling Correspondance, filiale de la société Groupe Europe Handling et sous-filiale de la société Groupe Crit, a fait l'objet d'une dissolution avec transmission universelle de son patrimoine au profit de son associé unique, avec effet au 29 novembre 2010.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2011

La fin de l'exercice 2010 particulièrement dynamique et l'amélioration continue de la conjoncture, renforcent notre confiance pour 2011.

Le marché du travail temporaire et du recrutement profite de cet environnement plus favorable.

Les premiers mois de l'exercice montrent un redémarrage de la demande des PME, une consolidation de la demande dans l'industrie et une nette reprise dans le secteur du BTP.

Ce contexte s'illustre dans les effectifs détachés sur les trois premiers mois de l'exercice qui ont progressé de plus de 20 % en France.

Cette progression confirme la capacité du groupe à tirer profit de la reprise pour renforcer ses parts de marché.

Dans ce cadre, toutes priorités seront données à l'intensification des actions commerciales en direction des PME et à l'optimisation de la productivité du réseau.

Le groupe dispose également d'un relais de croissance important avec la reprise des prestations de recrutement constatée au cours des derniers mois, qui devrait compenser les effets de la décision de Pôle Emploi de limiter dès 2011 le recours aux opérateurs privés. A moyen terme, l'ouverture du travail temporaire à la fonction publique offre également à notre groupe de nouvelles opportunités de développement.

Cette bonne visibilité sur le marché français permet à notre groupe d'afficher de nouvelles ambitions à l'international : renforcer ses positions sur ses cinq pays d'implantation (l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, le Maroc et la Tunisie) et rechercher de nouvelles opportunités de croissances externes. Notre groupe se fixe comme objectif de doubler la contribution de son chiffre d'affaires international à horizon 3 ans.

Dans l'aéroportuaire, notre groupe entend consolider sa position sur le marché français : la croissance sera soutenue avec la reprise attendue du trafic aérien et le potentiel de conquête de nouvelles compagnies.

A l'international, le déploiement réussi sur le continent africain sera poursuivi dans d'autres pays et d'autres prestations.

L'optimisation de la rentabilité restera une priorité tant en France qu'à l'international.

LES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 29 028 139,54 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 812 500,00 euros
- au poste « autres réserves » 26 215 639,54 euros

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,25 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 15 septembre 2011 et le détachement du coupon interviendrait le 12 septembre 2011.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2007	3 375 000 € soit 0,30 € par action	-	-
• 2008	2 250 000 € soit 0,20 € par action	-	-
• 2009	2 250 000 € soit 0,20 € par action	-	-

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1 - L'actionariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué que :

- Monsieur Claude GUEDJ détient directement plus des deux tiers du capital social (70,26 %) et des droits de vote aux Assemblées Générales (81,2 %).

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

- Par courrier reçu le 16 novembre 2010, complété par un courrier reçu le 17 novembre 2010, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (11 rue d'Argenson 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 juin 2010, le seuil de 5 % du capital de la société Groupe Crit et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et SICAV, 586 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 5,21 % du capital et 2,99 % des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Groupe Crit sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, au 15 novembre 2010, 682 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 6,06 % du capital et 3,47 % des droits de vote.

(Lazard Frères Gestion est contrôlée par la société par actions simplifiée Compagnie Financière Lazard Frères. Lazard Frères Gestion agit dorénavant pour le compte de FCP et SICAV, ces dernières ayant délégué l'exercice des droits de vote à Lazard Frères Gestion, dans les conditions posées aux articles L 233-9 II du code de commerce et 223-12, 223-12-1 du règlement général de l'AMF.)

- Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
- Au 31 décembre 2010 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

2 – Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions,
- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),
- Qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- Qu'il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.

Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,

- Qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Que les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,
- Qu'en matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- Que la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration,
- Qu'à l'exception du contrat d'affacturage conclu entre la société et le CA Factoring, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

3 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres autorisé par les Assemblées Générales des 23 juin 2009 et 25 juin 2010, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions achetées : 76 255

Cours moyen des achats : 19,98 €

Nombre d'actions vendues : 82 108

Cours moyen des ventes : 19,73 €

Montant total des frais de négociation : 0 €

Au 31 décembre 2010, la société détenait 120 772 actions dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 1 576 253 € et la valeur nominale à 43 477,92 €.

100 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé, l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre ;

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 expirant le 24 décembre 2011, il est proposé à la présente Assemblée Générale de la renouveler dans les mêmes conditions qui sont rappelées ci-après.

4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2010 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 56 250 000 €.

Le Conseil d'Administration disposerait des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

5 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

1 - Le mode d'exercice de la Direction générale

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 - Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	19 060
• Montant total des cessions	426 981 €
• Acquisition d'instruments financiers	12 135
• Montant total des acquisitions	226 838 €

Nom et prénom	GUEDJ Yvonne
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil d'Administration
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	10 000
• Montant total des cessions	195 000 €
• Acquisition d'instruments financiers	
• Montant total des acquisitions	

LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2009
Claude Guedj, Président Directeur Général		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	91 476 €	91 476 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	277 828 €	277 498 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Karine Guedj, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice	123 060 €	123 060 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude Guedj, Président Directeur Général				
• Rémunération fixe	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €

Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	274 408 €	274 408 €	274 408 €	274 408 €
• Avantages en nature [□]	3 420 €	3 420 €	3 090 €	3 090 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	277 828 €	277 828 €	277 498 €	277 498 €

Karine Guedj, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
• Avantages en nature [□]	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	123 060 €	123 060 €	123 060 €	123 060 €

[□] L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Yvonne Guedj	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						
Yvonne Guedj						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Claude Guedj		NEANT	
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			
Yvonne Guedj			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS		
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT		
	N° Plan	N° Plan
• Date d'Assemblée Générale	NEANT	NEANT
• Date du Conseil d'administration		
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		
• Point de départ d'exercice des options		
• Date d'expiration		
• Prix de souscription ou d'achat		
• Modalités d'exercice		
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
• Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale)	NEANT			
• Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	NEANT			

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude Guedj Président Directeur Général Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : 23 juin 2013		X		X		X		X
Nathalie Jaoui Directeur Général délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : 23 juin 2013		X		X		X		X
Karine Guedj Directeur Général délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : 23 juin 2013		X		X		X		X

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Au terme de ce mandat, Monsieur Jean-François Châtel, signataire représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit, aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de six exercices consécutifs.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit, laquelle serait représentée par Monsieur Gérard Morin, associé signataire, en remplacement de Monsieur Jean-François Châtel, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre Coll arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous suggérons de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Monsieur Yves Nicolas.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle relevant du champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

MISE EN HARMONIE ET MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, du décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 et de l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 complétée par le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010.

En effet ces textes contiennent des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts que nous vous proposons de modifier en conséquence.

Ces règles ont trait :

- au délai de régularisation accordé aux administrateurs pour acquérir le nombre d'actions statutairement requis ;
- à la faculté pour les actionnaires de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (dans les mêmes conditions que l'inscription de projets de résolutions) ;
- aux règles de représentation des actionnaires en Assemblées Générale.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
• Chiffre d'affaires hors taxes	5 604 276	5 223 604	7 015 764	6 120 143	5 929 916
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	29 459 398	34 023 455	22 361 541	26 749 671	16 496 659
• Impôts sur les bénéfices	103 164	362 831	(957 934)	(64 600)	(596 997)
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	328 095	1 059 123	1 874 887	1 031 819	218 448
• Résultat net	29 028 140	32 601 501	21 444 587	25 782 452	16 875 208
• Résultat distribué	2 812 500	2 250 000	2 250 000	3 375 000	2 812 500
RESULTAT PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,61	2,99	2,07	2,38	1,52
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,58	2,90	1,91	2,29	1,50
• Dividende attribué	0,25	0,20	0,20	0,30	0,25
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés	8	7	7	7	7
• Masse salariale	916 744	970 401	1 248 777	1 224 713	1 044 514
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	356 632	366 053	453 800	461 025	382 168

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Autorisations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2010 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €* [*]	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €* [*]	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	25/06/2010	24/08/2012	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	25/06/2010	24/08/2012	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* Plafond commun

Par ailleurs, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises par offre au public ou par placement privé ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros (plafond commun)

Annexe 3 - Liste des mandats exercés au 31 décembre 2010 par chacun des mandataires sociaux

Claude GUEDJ

Président Directeur Général

GROUPE CRIT
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)
AIRLINES GROUND SERVICES
AWAC TECHNICS

Directeur Général

CONGO HANDLING SA (Congo)

Président

GROUPE EUROPE HANDLING
AERO HANDLING
PARIS CUSTOMER ASSISTANCE
ASSISTANCE MATERIEL AVION
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
ORLY RAMP ASSISTANCE
TERMINAL ONE ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)
CRIT IRELAND HR (Irlande)
CRIT CENTER

Administrateur

SEINE 51
CRIT IMMOBILIER (anciennement dénommée Lebrec)
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE

Claude GUEDJ	<u>Gérant</u> ECM RH-EXTERNETT CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne) CRIT SEARCH (Espagne) ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne) CRIT CARTERA (Espagne) ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne) CRIT-RH (Tunisie) CRIT TUNISIE (Tunisie)
Yvonne GUEDJ	<u>Administrateur</u> GROUPE CRIT
Nathalie JAOUJ	<u>Présidente</u> CRIT INTERIM LES VOLANTS CRIT <u>Directeur Général Délégué / Administrateur</u> GROUPE CRIT <u>Administrateur</u> SEINE 51 CRIT IRELAND HR (Irlande) <u>Membre du Conseil de Direction</u> EUROPE HANDLING MAINTENANCE EUROPE HANDLING EUROPE HANDLING ROISSY ASSISTANCE MATERIEL AVION AERO HANDLING IFMA PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE TERMINAL ONE ASSISTANCE RAMP TERMINAL ONE ORLY RAMP ASSISTANCE ORLY CUSTOMER ASSISTANCE CRIT CENTER <u>Gérante</u> LES COMPAGNONS AB INTERIM AZUR IMMOBILIER CRIT CARTERA (Espagne) PROPARTNER (Allemagne) <u>Représentant</u> GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo) GEH au Conseil d'Administration d'AGS GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration
CRIT IMMOBILIER (anciennement dénommée Lebrec)

Directeur Général Délégué / Administrateur
GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
TERMINAL ONE ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE
ORLY RAMP ASSISTANCE
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
CRIT CENTER

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante
RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Rapport du Président du Conseil d'Administration

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris), de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L 225-100-3 sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menées par les Directions Financière et Juridique du groupe. En ce qui concerne le contrôle interne, elles se sont notamment appuyées sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites et les questionnaires relatifs aux principes généraux de juillet 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers, et sur les travaux effectués par la Direction Qualité et les Responsables Qualité régionaux.

Le Conseil d'Administration, qui a été associé à la préparation du présent rapport, en a approuvé les termes lors de sa dernière réunion en date du 12 avril 2011.

GOVERNANCE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion en date du 14 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middlednext comme Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

A l'occasion de cette séance, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middlednext et des recommandations issues de ce Code, a considéré qu'il était plus adapté à la spécificité et à la taille de la société et a fait le choix d'adopter ce Code, en remplacement du Code Afep-Médef, et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ce code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de 4 membres :

- Claude Guedj, 73 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création ; Il cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- Yvonne Guedj, 72 ans, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- Karine Guedj, 48 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et Directrice de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, 47 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente du pôle « travail temporaire et recrutement » du groupe.

Tous sont de nationalité française ; le Conseil compte parmi ses membres trois femmes et un homme.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires, sont fournies au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel. Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé par un des mandataires, au sein d'une société cotée.

Au regard des critères issus du Code de référence retenu, aucun administrateur ne peut à ce jour être qualifié de membre indépendant.

Cette recommandation du Code de référence a été jusque là écartée car peu adaptée à la situation de la société, eu égard à son actionnariat de référence très majoritairement familial et à la composition strictement familiale du Conseil d'Administration.

Toutefois, une réflexion est actuellement menée sur la possibilité d'ouvrir le Conseil d'Administration à des personnalités extérieures avec pour objectif que leurs profils apportent une compétence et une expertise complémentaires au Conseil.

La composition de votre Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années.

Chaque administrateur doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Guedj organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique et toutes les opérations de croissance externe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, toute délivrance par la société, de caution, aval ou garantie fait obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

4 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9 reprises avec un taux de participation de 86 %.

Le Conseil se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2010.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice 2010, trois administrateurs ont utilisé cette faculté de représentation.

Les réunions qui se sont tenues en 2010 se sont toutes déroulées au siège social. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son mode de fonctionnement et sa taille ne nécessitaient pas la création de ce type de Comités.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; Il assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, l'expérience professionnelle acquise au sein de la direction financière du groupe par Madame Nathalie Jaoui et la parfaite connaissance, par l'ensemble de ses membres, des activités du groupe, apportent au comité la compétence en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Eu égard à la composition strictement familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

Au cours de l'exercice écoulé, les réunions du Conseil d'Administration ont principalement concerné :

- L'examen des comptes sociaux et consolidés annuels,
- L'examen des comptes trimestriels et semestriels,
- La revue de l'activité et des résultats des pôles d'activités du groupe,
- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, choix du code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, examen du règlement intérieur du Conseil, examen du fonctionnement du Conseil),

- Les garanties à consentir au profit de sociétés filiales du groupe,
- L'examen d'opération de restructuration juridique.

Le Conseil d'Administration consacre, chaque année, un point de son ordre du jour, à l'évaluation de son fonctionnement.

Lors de sa dernière réunion en date du 12 avril 2011, les membres du Conseil d'Administration ont été invités à procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux.

Les administrateurs ont considéré à cette occasion que les réunions du Conseil avaient été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé, que les questions importantes soumises avaient fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité des réunions avait permis une information de qualité.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur qui édicte ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs leurs différentes obligations au regard de leur mandat (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées).

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors de la séance du Conseil en date du 14 avril 2010, reprend certaines règles légales et également les règles issues du Code de référence choisi.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la société (www.groupe-crit.com).

5 - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 juin 2008, à l'occasion du renouvellement du mandat du Président, a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Lors de cette séance, le Conseil d'Administration a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Claude Guedj pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Claude Guedj est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces dernières disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Claude Guedj au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique, et autoriser préalablement toutes les opérations de croissance externe.

Aucune autre limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

6 - PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Il n'est pas prévu le versement de jeton de présence aux membres du Conseil.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une seule rémunération fixe au titre de leur mandat, qui est arrêtée par le Conseil d'Administration pour une période d'une année.

La rémunération est déterminée en fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres dirigeants de l'entreprise.

Certains dirigeants bénéficient également d'avantages en nature via la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune rémunération n'inclut de part variable. Aucun mandataire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail ; en conséquence, aucun mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas non plus de rémunération exceptionnelle.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre « Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT » du rapport annuel.

LA GESTION DES RISQUES

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques de marché (principalement le risque de taux), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels.

Pour y faire face, le groupe CRIT a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle. Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par les directions financière, juridique et les responsables qualité du groupe. Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

1 - OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale ; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

2 - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La Direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le pôle travail temporaire, en directions régionales, secteurs et agences, qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées. Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, autorisation d'encours
 - Suivi du recouvrement
 - Conduite des procédures contentieuses
 - Administration des Grands Comptes
- Ressources humaines
 - Gestion du personnel permanent
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
 - Frais de déplacement
 - Recrutement du personnel permanent
 - Recrutement du personnel intérimaire

- Réseau
 - Centres de traitement administratifs
- Achats et logistiques
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Logistique ouverture d'agences
- Informatique
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et sécurité
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Qualité Régional vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée ainsi qu'au Responsable Qualité Régional.

Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque semestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction financière du groupe, celle-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

3 - PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

a - Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la Direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la Direction financière, les Directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

b - Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et mis à jour en 2010. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj

Président du Conseil d'Administration



Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Groupe CRIT

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Groupe CRIT SA

152 bis, Avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

ACE Audit



Alain Auvray

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 72 et 73 dudit document, qui contient une observation."

Fait à Saint-Ouen, le 01 juin 2011

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Jean-François Châtel

Nommé pour la première fois par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le renouvellement de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 pour une nouvelle durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Auditeurs et conseils d'entreprise – ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
Représenté par Alain Auvray

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes titulaire précédent en fonction sur l'exercice 2007 et non renouvelé :
RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES représenté par Gilles de Courcel – 2 avenue Hoche – 75008 Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé pour la première fois par l'AGM du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 de nommer en qualité de commissaire aux

comptes suppléant, Monsieur Yves Nicolas domicilié 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en remplacement de Pierre Coll.

Monsieur Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes suppléant précédent en fonction sur l'exercice 2007 et non renouvelé :

Jean-Charles de Lasteyrie - 2 avenue Hoche 75008 Paris.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	PRICEWATERHOUSECOOPERS				ACE			
	Montant H. T.		%		Montant H. T.		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	63	62	17%	16%	42	42	23%	28%
• Filiales intégrées globalement	305	335	83%	84%	139	110	77%	72%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes								
• Emetteur								
• Filiales intégrées globalement								
Sous total	368	397	100%	100%	181	152	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	10		100%					
• Autres								
Sous total	10	0	100%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	378	397	100%	100%	181	152	100%	100%

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAQUI
Directeur Général Délégué
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe CRIT

152 Bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie « Rapport Financier ». Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Groupe Crit : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

152 bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 49 18 55 55

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS BOBIGNY – Code APE : 6430Z

Date de création

La société a été créée le 21 août 1962

Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 20 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social (article 38 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est

constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

Assemblées Générales (extraits des articles 24 à 33 des statuts)

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Eléments de changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.



Renseignements de caractère général

Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou depuis le 1^{er} janvier 2009, le transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

- II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

- III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

- IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Renseignements de caractère général

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 de mettre en harmonie le délai de régularisation d'un administrateur pour être propriétaire du nombre d'actions requis par les statuts, et de le porter de 3 à 6 mois.

Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

- V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

- VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.
- VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.
- VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.
- Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.
- Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Direction Générale (article 18 des statuts)

- I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

2. Renseignements généraux concernant le capital social

Capital social

Le capital social est de 4 050 000 €, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

Renseignements de caractère général

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social. Le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, figure ci-dessous :

Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2010 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	25/06/2010	24/08/2012	1 000 000 €*	Néant	Néant	1 000 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	25/06/2010	24/08/2012	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	25/06/2010	24/08/2012	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* plafond commun

Par ailleurs, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises par offre au public ou par placement privé ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros (plafond commun)

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions – Descriptif du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a, aux termes de la 6^{ème} résolution à caractère ordinaire, autorisé le Conseil d'Administration à procéder, aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 1 125 000 actions.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 50 euros par action.

Au 30 avril 2011 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 122 052 actions représentant 1,08 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2011 :
 - titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 122 052
 - titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 1 602 658,39 euros
- valeur nominale du portefeuille : 43 938,72 euros

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 4 573
- Opérations de croissance externe : 117 479

- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 expirant le 24 décembre 2011, il apparaît nécessaire de reconduire une nouvelle autorisation.

Aussi, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 27 juin 2011 de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2010 dans sa 7^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 50 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 56 250 000 €.

Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, a été consentie pour une durée de 24 mois expirant le 24 juin 2012.

Renseignements de caractère général

Evolution du capital

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19/08/62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26/07/66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30/07/69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28/12/72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09/12/77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29/12/79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28/02/01	Conversion du capital en € Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12/03/01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2011)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 897 753	70,20	81,19
• Yvonne GUEDJ	102 849	0,91	1,03
• Nathalie JAOUI	176 110	1,57	1,82
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,43
• Membres de la famille (3 pers.)	123 699	1,10	1,28
• Total famille GUEDJ	8 438 871	75,01	86,75
• Public	2 007 002	17,84	10,35
• Lazard Frères Gestion *	682 075	6,06	2,90
• Autodétention	122 052	1,09	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

(*) La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion agissant pour le compte de fonds et de Sicav dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse le 10 juin 2010 le seuil de 5 % du capital social et a précisé détenir au 15 novembre 2010, 682 075 actions.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote (autres que ceux cités dans les tableaux ci-dessus et ci-dessous).

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment leur droit d'information, sont respectées.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des 3 dernières années
(établi sur la base des droits de vote exerçables en assemblée générale)

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
• Claude GUEDJ	7 910 777	7 911 535	7 904 345	70,32	70,32	70,26	80,54	80,75	81,22
• Yvonne GUEDJ	112 849	112 849	102 849	1,00	1,00	0,91	1,07	1,07	1,03
• Nathalie JAOUJ	176 110	176 110	176 110	1,57	1,57	1,57	1,80	1,81	1,82
• Karine GUEDJ	138 460	138 460	138 460	1,23	1,23	1,23	1,41	1,42	1,43
Total Dirigeants	8 338 196	8 338 954	8 321 764	74,12	74,12	73,97	84,82	85,05	85,50
Autres membres de la famille (3 pers.)*	139 699	131 199	123 699	1,24	1,17	1,10	1,43	1,34	1,27
Total famille GUEDJ	8 477 895	8 470 153	8 445 463	75,36	75,29	75,07	86,25	86,39	86,77
Lazard Frères Gestion	-	-	682 075	-	-	6,06	-	-	2,90**
Public	2 687 386	2 654 222	2 001 690	23,89	23,59	17,80	13,75	13,61	10,33
Autodétention	84 719	125 625	120 772	0,75	1,12	1,07	/	/	
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

(**) Déduction faite des actions privées automatiquement du droit de vote à hauteur de la fraction excédant les 5 % non déclarée dans les délais, à savoir les droits de vote attachés à 119 575 actions.

Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2008, 2009 et 2010 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010.

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents.

Avis AMF n° 210C1177

Par courrier reçu le 16 novembre 2010, complété par un courrier reçu le 17 novembre 2010, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion⁽¹⁾ (11 rue d'Argenson 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 10 juin 2010, le seuil de 5% du capital de la société Groupe Crit et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds et SICAV, 586 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 5,21 % du capital et 2,99 % des droits de vote de cette société.⁽²⁾

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Groupe Crit sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, au 15 novembre 2010, 682 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 6,06 % du capital et 3,47 % des droits de vote de cette société.⁽³⁾

(1) Contrôlée par la société par actions simplifiée Compagnie Financière Lazard Frères. Lazard Frères Gestion agit dorénavant pour le compte de FCP et SICAV, ces dernières ayant délégué l'exercice des droits de vote à Lazard Frères Gestion, dans les conditions visées aux articles L 233-9 II du code de commerce et 223-12, 223-12-1 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé à cette date de 11 250 000 actions représentant 19 633 180 droits de vote, en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 11 250 000 actions représentant 19 629 827 droits de vote, en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Renseignements de caractère général

Le 18 mars 1999, à l'occasion de l'introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris de la société, 225 000 actions (soit à l'époque 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

3. Pactes et conventions d'actionnaires / Engagements de conservation d'actions

Néant

4. Renseignements généraux concernant le marché des titres Groupe CRIT

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AMAFI a été signé le 1^{er} juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

L'action Groupe CRIT est cotée à la bourse de Paris (Nyse Euronext Paris) depuis le 18 mars 1999.

Les actions portent le Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 30 avril 2011 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours au cours des dix-huit derniers mois (source Six Telekurs)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
• novembre 2009	193 943	17,50	15,75
• décembre 2009	52 882	18,49	17,30
• janvier 2010	303 132	20,00	17,50
• février 2010	154 456	20,55	19,00
• mars 2010	40 144	20,00	18,21
• avril 2010	153 940	25,00	18,50
• mai 2010	173 765	24,99	18,64
• juin 2010	127 430	22,25	19,50
• juillet 2010	97 188	20,90	18,50
• août 2010	80 988	21,42	19,50
• septembre 2010	210 703	21,00	17,25
• octobre 2010	363 589	19,60	16,63
• novembre 2010	150 873	19,80	17,10
• décembre 2010	122 798	20,50	17,10
• janvier 2011	108 773	21,80	19,18
• février 2011	138 820	21,80	19,80
• mars 2011	121 438	22,23	19,58
• avril 2011	139 983	23,50	21,00
• du 1 ^{er} au 06 mai 2011	16 066	23,87	23,03

5. Nantissements, garanties et sûretés

NANTISSEMENTS D'ACTIONS DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR

(IMMOBILISATION INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

6. Distribution de dividendes

La Société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Nombre d'actions	Dividende net par action
2005	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
2006	2 812 500 €	11 250 000	0,25 €
2007	3 375 000 €	11 250 000	0,30 €
2008	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
2009	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 d'approuver la distribution d'un dividende global de 2 812 500 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,25 €.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

Gouvernement d'Entreprise

Le Conseil d'Administration de la société a, aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2010, adopté comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le Code Middledenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Les motivations de ce choix ainsi que toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1. Administration - Direction

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2011, de 7 897 753 actions de la société Groupe CRIT.

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2011, de 102 849 actions de la société Groupe CRIT.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2011, de 138 460 actions de la société Groupe CRIT.

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué

Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2010 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Adresse professionnelle : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2011, de 176 110 actions de la société Groupe CRIT.

MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES A LA DATE DU 30 AVRIL 2011

Claude GUEDJ

Biographie

Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29^{ème} Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.

Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. En 2004 et 2005, Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges. Mr Guedj est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES
AWAC TECHNICS

Président
AERO HANDLING
CRIT CENTER
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur

CRIT IMMOBILIER (anciennement dénommée Lebrec)
SEINE 51
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE

Gérant

ECM
RH-EXTERNETT
ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)
ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)
CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)
CRIT SEARCH (Espagne)
CRIT CARTERA (Espagne)
CRIT-RH (Tunisie)
CRIT TUNISIE (Tunisie)

Nathalie JAOUÏ*Biographie*

Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et politiques.

Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit.

Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.

En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.

Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis 2003 membre du Conseil d'administration du Prisme et a été nommée en 2006 Présidente de l'Observatoire du travail temporaire.

Présidente

CRIT
CRIT INTERIM
LES VOLANTS

Administrateur

SEINE 51
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Membre du Conseil de Direction

AERO HANDLING
ASSISTANCE MATERIEL AVION
CRIT CENTER
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
IFMA
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
ORLY RAMP ASSISTANCE
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Karine GUEDJ

Biographie

Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication. Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.

Gérante

AB INTERIM
LES COMPAGNONS
CRIT CARTERA (Espagne)
PROPARTNER (Allemagne)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

CRIT IMMOBILIER (anciennement dénommée Lebrec)

Membre du Conseil de Direction

AERO HANDLING
ASSISTANCE MATERIEL AVION
CRIT CENTER
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
IFMA
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
ORLY RAMP ASSISTANCE
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
HILLARY
OTESSA
RHF
RUSH

Yvonne GUEDJ

Biographie

Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969. Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.

Aucun autre mandat que celui d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Groupe Crit n'est exercé dans le groupe ou hors groupe, par Madame Yvonne GUEDJ.

Parmi les mandats ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société Seine 51 sont exercés hors groupe.

A l'exception de ces mandats ci-dessus, Claude GUEDJ et Nathalie JAOUÏ exercent également des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières, détenus hors groupe.

LISTE DES MANDATS ECHUS EXERCES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Claude GUEDJ, Président Directeur Général :

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 8 avril 2011 :

Président Directeur Général de la société Awac Technics

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 14 février 2011 :

Président des sociétés Aéro Handling, Assistance Matériel Avion, Paris Customer Assistance, Orly Customer Assistance, Orly Ramp Assistance, Ramp Terminal One, Terminal One Assistance, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Europe Handling Maintenance et Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien

Directeur Général de la société Airlines Ground Services

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 9 juin 2008 :

Représentant permanent de la société Groupe Crit au Conseil de la société Mayday

Monsieur Claude Guedj a été jusqu'au 27 avril 2006 :

Président du Conseil d'Administration de la société Crit Immobilier (anciennement dénommée Crit Immobilier)

Yvonne GUEDJ, Administrateur :

Madame Yvonne Guedj a été Administrateur

De la société Crit Immobilier, jusqu'au 27 avril 2006

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué :

Madame Nathalie Jaoui a été Présidente

De la société Euristt, jusqu'au 28 mai 2010

De la société Mayday, jusqu'au 31 décembre 2009

De la société Euristt France, jusqu'au 7 juin 2006

Madame Nathalie Jaoui a été Gérante

De la société RH-ExternETT, jusqu'au 5 juillet 2007

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :

Madame Karine Guedj a été Membre du Conseil de Direction

De la société Mayday, jusqu'au 9 juin 2008

Madame Karine Guedj a été Présidente

De la société Galite Diffusion, jusqu'au 16 novembre 2006

Madame Karine Guedj a été Directeur Général

De la société Crit Immobilier jusqu'au 27 avril 2006

Aucun mandat échu exercé au cours des 5 derniers exercices, ne l'a été en dehors du groupe.

INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun mandataire social, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et les procédures de Contrôle Interne, figurant en page 115 du présent document.

2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion en pages 105 à 108.

3. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société Groupe CRIT

Les informations relatives aux intérêts des dirigeants dans le capital de la société figurent en page 34 « Composition de l'actionnariat » et en page 138 « Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT »

4. Conventions réglementées conclues depuis le 1^{er} janvier 2011

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années.

	2006	2007	2008	2009	2010
Les Compagnons	1 169 181	1 823 085	630 905		248 518
Crit ⁽¹⁾	2 002 758	8 347 989	1 783 718		138 455
AB Interim	150 610	342 268	114 298		100 769
Les Volants	364 738	470 046	207 781		80 430
ORA					20 978
OCA					12 147
ECM	42 774	280 064	235 027		
Computer	7 085	6 776	27 660		
RHF		18 340	12 405		
Maser	32 296		11 411		
Rush	37 023	20 941	9 363		
Hillary		14 065	4 419		
EH	143 294	98 849			
Mayday TT ⁽²⁾		58 603			
AGS	41 055	56 565			
EHR	114 386	48 131			
TOTAL	4 105 200	11 585 722	3 036 987	0	601 297

⁽¹⁾ Bénéficiaire en 2005 de l'apport de l'ensemble des activités des sociétés Crit Interim et Euristt France

⁽²⁾ Dissoute en 2009

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

À caractère ordinaire :

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 29 028 139,54 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 13 962 235 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 29 028 139,54 €

Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes 2 812 500,00 €
- Au poste "autres réserves" 26 215 639,54 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende global brut revenant à chaque action de 0,25 euros. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 12 septembre 2011.

Le paiement du dividende sera effectué le 15 septembre 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2007	3 375 000 € soit 0,30 € par action	-	-
• 2008	2 250 000 € soit 0,20 € par action	-	-
• 2009	2 250 000 € soit 0,20 € par action	-	-

Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution

(Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

Sixième résolution

(Nomination de Monsieur Yves Nicolas, commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Pierre Coll)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Yves Nicolas en remplacement de Monsieur Pierre Coll, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Yves Nicolas qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

Septième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2010 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Toutefois, ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 56 250 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Huitième résolution

(Mise en harmonie des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide de mettre à jour les dispositions statutaires suivantes :

1. Concernant le délai de régularisation accordé aux membres du Conseil pour acquérir le nombre d'actions statutairement requis, l'Assemblée Générale décide :
 - de mettre en conformité les dispositions statutaires avec l'article L.225-25 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;
 - de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 15 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.»

2. Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des projets de résolutions ainsi que des points à l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée Générale décide:
 - de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard de l'article L. 225-105 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 et de l'article R. 225-71 du Code de commerce ;
 - de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de l'article 29 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Un ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de points ou de projets de résolutions. »

3. Concernant la représentation des actionnaires en Assemblée, l'Assemblée Générale décide:

- de mettre en harmonie les dispositions statutaires avec l'article L.225-106 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa de l'article 31 des statuts :

« Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix, conformément aux dispositions légales et réglementaires.»

- de supprimer le deuxième alinéa de l'article 31 des statuts.

4. Concernant la validité du mandat donné en Assemblée, l'Assemblée Générale décide:

- de mettre en harmonie les dispositions statutaires avec l'article R. 225-79 du Code de commerce;
- de modifier en conséquence et comme suit le quatrième alinéa (devenu le troisième alinéa) de l'article 31 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. »

Neuvième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

INFORMATIONS	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personnes responsable des informations	126-127
1.2. Attestation du responsable	126
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	126-127
2.2. Changement	108, 126-127
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations des périodes	5
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	28-31
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 23
5.1.1 Raison sociale	128
5.1.2 Enregistrement	128
5.1.3 Date de création et durée	128
5.1.4 Siège social	128
5.1.5 Évènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	13, 21, 28
5.2. Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	28, 39, 52-54, 76, 80
5.2.2 En cours	N/A
5.2.3 Programmés	28
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	8-10, 14-23, 62-63
6.2. Principaux marchés	10-13, 19-21
6.3. Événements exceptionnels	42
6.4. Brevets, licences	N/A
6.5. Concurrence	12
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Synoptique	9, 24
7.2. Liste des filiales	86-87
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	46, 53, 78-80
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	94-100
9.2. Résultat d'exploitation	94-100
9.2.1 Événements importants	42, 43, 69, 78, 100
9.2.2 Modifications	42-43
9.2.3 Influences extérieures	28, 42

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux	38, 48, 56, 74, 81, 95
10.2. Flux de trésorerie	39, 76
10.3. Conditions de financement	30, 48-49, 58, 82-83
10.4. Conditions restrictives	28
10.5. Sources de financement	30, 33
11. R & D, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Tendances	10-12, 19-21, 23, 32-33, 69, 100
12.2. Incertitudes sur les tendances	28
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	104-105, 112-114, 115-119
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	146
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées	68, 83, 105-108
15.2. Provisions	N/A
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	112-114, 142-146
16.2. Contrats de service	146
16.3. Comités	117
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	142
17. SALARIÉS	
17.1. Répartition des effectifs	5, 25, 69, 83
17.2. Participations et stock options	56, 138, 139, 147
17.3. Accord de participation au capital	103
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Franchissements de seuils	99, 101, 130, 139
18.2. Droits de vote différents	130, 139
18.3. Contrôle	34, 101, 138-139
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	102, 129
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	68
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	36-71, 74-87, 127
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers - comptes sociaux	74-87
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	3
20.5. Dates des dernières informations financières	32-33, 90-91
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	32-33
20.7. Politiques de distribution de dividendes	34, 48, 67, 129, 141
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	29, 57
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	33, 100

Table de concordance du document de référence

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	101, 135-141
21.2. Acte constitutif et statuts	128-135
22. CONTRATS IMPORTANTS	29
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	127
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	70-71, 86-87

Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2011)

Annonces financières	Exercice 2011
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2011	28 avril 2011*
2 ^{ème} trimestre 2011	28 juillet 2011*
3 ^{ème} trimestre 2011	27 octobre 2011*
4 ^{ème} trimestre 2011	08 février 2012
Résultats 1^{er} semestre 2011	13 septembre 2011*
Résultats annuels 2011	Avril 2012

* après clôture de Bourse



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 49 18 55 55
Fax : 01 40 12 02 84
www.groupe-crit.com